



RÉPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité - Travail - Progrès

**MINISTÈRE DU PLAN
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE**



RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT 2012

(Décret N° 2011-059/PCSRD/ME/F DU 27 Janvier 2011)

MONOGRAPHIE DE LA RÉGION DE TILLABÉRI

Octobre 2016



EQUIPE DE DIRECTION

Fonctions	Prénoms et Noms
Directeur Général de l'INS	Idrissa ALICHINA KOURGUENI
Secrétaire Général	Ibrahima SOUMAILA
Conseiller du Directeur Général	Sani OUMAROU
Directrice des Statistiques et des Etudes Démographiques et Sociales (DSEDS)	Mme KAMIL Halimatou Amadou

EQUIPE DE REDACTION

Comité de lecture

Rédacteurs

Ibrahim OUMAROU SADOU, Cadre DCNCEE/INS

Souleymane AMADOU, DR INS Tillabéri

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

DIRECTION GÉNÉRALE : 182, RUE DE LA SIRBA BP : 13416 NIAMEY - NIGER

TELEPHONE (227) 20 72 35 60 - FAX (227) 20 73 59 34

Site web : www.stat-niger.org ; Email: ins@ins.ne

Table des matières	
<i>EQUIPE DE DIRECTION</i>	2
<i>EQUIPE DE REDACTION</i>	2
Liste des graphiques	7
Liste de figures	7
Liste des acronymes	7
AVANT PROPOS	8
RÉSUME EXÉCUTIF	9
PRINCIPAUX INDICATEURS	12
INTRODUCTION GÉNÉRALE	15
CHAPITRE I. CONTEXTE ET ASPECT MÉTHODOLOGIQUE	17
I.1 Contexte régional	17
I.1.1 Population de la région de Tillabéri	17
I.1.2 Organisation Administrative de la région de Tillabéri	17
I.1.3 Caractéristiques de la nature de la région de Tillabéri.....	18
I.1.4 Situation économique de la région de Tillabéri	21
I.2. Aspects méthodologiques	26
I.2.1. Définition des concepts	26
I.2.2. Démarche d'analyse.....	33
CHAPITRE II. EFFECTIFS ET STRUCTURES DE LA POPULATION	35
II.1 Effectifs et répartition spatiale de la population	35
II.1.1 Effectif de la population par milieu de résidence selon le sexe.....	35
II.1.2 Répartition de la population par âge selon le sexe	36
II.1.3 Répartition de la population par département et groupe d'âges selon le sexe.....	37
II.2 Evolution des effectifs de la population	38
CHAPITRE III. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES	39
III.1 Caractéristiques sociodémographiques des ménages	39
III.1.1 Age et Sexe du CM	39
III.1.2 Taille et Typologie des ménages	40
III.1.3 État matrimonial et Niveau d'instruction du chef de ménage	42
III.1.4 Situation d'activité du chef de ménage	44
III.2 Nuptialité	44
III.2.1 Etat matrimoniale de la population par âge selon le sexe	44

III.2.2 Proportion de la population en union par âge selon le milieu de résidence et le sexe.....	45
III.2.3 Proportion de la population en union par département selon le sexe.....	45
III.2.4 Proportion de la population en union par niveau d’instruction selon le sexe.....	46
III.3 Fécondité.....	46
III.3.1 Taux de fécondité des femmes par âges.....	47
III.3.2 Taux de fécondité des femmes par département.....	48
III.3.3 Taux de fécondité des femmes par niveau d’instruction.....	49
III.3.4 Parité moyenne des femmes.....	49
III.4 Migration.....	51
III.5 Caractéristiques sociales de la population de Tillabéri.....	52
III.5.1 Répartition de la population par type de ménages selon le sexe et le milieu de résidence.....	53
III.5.2 Répartition de la population par lien de parenté avec le chef de ménage selon le sexe et le milieu de résidence.....	53
III.5.3 Répartition de la population par âge et sexe selon la survie des parents.....	54
III.6 Situation d’handicap.....	55
CHAPITRE IV : ALPHABETISATION ET EDUCATION.....	57
IV.1 Alphabétisation.....	57
IV.2 Niveau d’instruction.....	58
IV.3 Fréquentation scolaire.....	60
CHAPITRE V : ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA POPULATION.....	63
V.1 Situation d’activités de la population.....	63
V.2 Branche et secteur d’activités.....	67
V.3 Activité principale et situation dans l’emploi.....	69
V.4 Chômage.....	70
V.5 Travail des enfants.....	75
CHAPITRE VI. HABITAT ET CADRE DE VIE.....	79
VI.1 Logement des ménages.....	79
VI.2 Cadre de vie des ménages.....	84
VI.3 Assainissement.....	88
CONCLUSION GENERALE.....	91
BIBLIOGRAPHIE.....	92

Liste des tableaux

Tableau 1 : Effectif du cheptel de la région de Tillabéri par département et par espèces en 2015.....	22
Tableau 2 : Produits forestiers ligneux (Quantité de bois exploité en stère) de 2009 à 2015 ..	23
Tableau 3: Répartition de la population par milieu de résidence selon le sexe.....	35
Tableau 4: Effectif de la population par départements selon le sexe	36
Tableau 5: Evolution des effectifs de la population par sexe entre 1988 et 2012.....	38
Tableau 6 : Répartition des chefs de ménage par groupe d'âge selon le genre et le milieu de résidence.....	40
Tableau 7 : Répartition des chefs de ménage par la taille du ménage selon le genre et le milieu de résidence	41
Tableau 8: Répartition des chefs de ménage par la typologie selon le genre et le milieu de résidence.....	42
Tableau 9 : Répartition des chefs de ménage par situation matrimoniale selon le genre et le milieu de résidence.....	43
Tableau 10 : Répartition des chefs de ménage par niveau d'instruction selon le genre et le milieu de résidence.....	43
Tableau 11 : Répartition des chefs de ménage par situation d'activité selon le genre et le milieu de résidence.....	44
Tableau 12: Répartition de la population en union par groupe d'âge selon le milieu de résidence et le sexe (%).....	45
Tableau 13: Proportion de la population (en %) en union par département selon le sexe	46
Tableau 14: Proportion de la population (en %) en union par niveau d'instruction selon le sexe.....	46
Tableau 15: Taux de fécondité des femmes par groupe d'âge selon le milieu de résidence....	48
Tableau 16: Taux de fécondité des femmes par niveau d'instruction.....	49
Tableau 17: Parité moyenne des femmes par départements.....	50
Tableau 18: Parité moyenne des femmes par niveau d'instruction.....	50
Tableau 19: Proportion des migrants (en %) durée de vie par groupe d'âge selon le milieu de résidence et le sexe	51
Tableau 20: Proportion des migrants (en %) durée de vie par département selon le milieu de résidence et le sexe	52
Tableau 21: Répartition de la population résidente par type de ménages selon le milieu de résidence et le sexe	53
Tableau 22: Proportion de la population (en %) par lien de parenté avec le chef de ménage selon le sexe et le milieu de résidence.....	54
Tableau 23:Proportion de la population (en %) par groupe d'âge selon la survie des parents	55
Tableau 24: Répartition de la population résidente issue des ménages ordinaires par statut d'handicap selon le milieu de résidence et le sexe.....	56
Tableau 25: répartition de la population (%) en situation d'handicap par département selon le milieu de résidence et le sexe	56
Tableau 26: Taux d'alphabétisation de la population par département selon le sexe	58

Tableau 27: Répartition de la population de Tillabéri par niveau d’instruction selon le genre et le milieu de résidence	59
Tableau 28: répartition du taux de fréquentation par genre et milieu de résidence	60
Tableau 29 : répartition du taux de fréquentation par département selon le genre et le milieu de résidence	61
Tableau 30: Taux d’activité de la population selon le milieu de résidence et le sexe.....	63
Tableau 31: Taux d’occupation de la population par groupe d’âge selon le sexe.....	66
Tableau 32: Taux d’occupation de la population selon le niveau d’instruction et le sexe.....	67
Tableau 33: Répartition de la population résidente active occupée par situation dans l’emploi selon le milieu de résidence et le sexe.....	69
Tableau 34: Taux de chômage par milieu de résidence selon le sexe.....	71
Tableau 35: Taux de chômage par groupe d’âge selon le sexe	72
Tableau 36: Taux de chômage par niveau d’instruction selon le milieu de résidence et le sexe	72
Tableau 37: Répartition des primo demandeurs d’emploi par groupe d’âges selon le sexe ...	73
Tableau 38: Répartition des chercheurs du premier emploi par niveau d’instruction selon le milieu de résidence et le sexe	74
Tableau 39: Répartition des chômeurs déjà ayant travaillé par groupe d’âge selon le milieu de résidence et le sexe	74
Tableau 40: Répartition des chômeurs ayant déjà travaillé par niveau d’instruction selon le milieu de résidence et le sexe	75
Tableau 41: Répartition de la population résidente des enfants de 5-14 ans des ménages ordinaires par situation d’activité selon le milieu de résidence et le sexe.....	76
Tableau 42: répartition des ménages par type de logement selon le genre et le milieu de résidence.....	80
Tableau 43: répartition des ménages par département selon le type de logement	80
Tableau 44: Répartition des ménages par type de construction	81
Tableau 45: Répartition des ménages par caractéristiques du toit du logement selon le milieu de résidence	82
Tableau 46: Répartition des ménages par caractéristiques du plancher du logement selon le milieu de résidence.....	83
Tableau 47: Répartition des ménages par statut d’occupation du logement selon le nombre de pièces.....	83
Tableau 48 : Répartition des ménages par nombre de pièces effectivement occupées par usage d’habitation selon le milieu de résidence.	84
Tableau 49: Répartition des ménages suivant le mode d’approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence	85
Tableau 50: Répartition des ménages par source d’énergie utilisée pour la cuisson selon le milieu de résidence.....	87
Tableau 51: Répartition des ménages suivant le mode d’évacuation des ordures ménagères selon le milieu de résidence	88
Tableau 52: Répartition des ménages par type de lieu d'aisance le plus utilisé selon le milieu de résidence	90

Liste des graphiques

Graphique 1 : Taux de fécondité des femmes par département	48
Graphique 2 : taux de fréquentation scolaire par genre et milieu de résidence.....	62
Graphique 3: Taux d'activité de la population par département selon le sexe.....	65
Graphique 5: répartition du taux de chômage par département	71
Graphique 6: Répartition de la population résidente des enfants de 5-14 ans des ménages ordinaires par secteur d'activité selon le milieu de résidence et le sexe	78
Graphique 7 : Répartition des ménages par statut d'occupation du logement	82
Graphique 8:: Répartition des ménages suivant le mode d'éclairage selon le milieu de résidence.....	86
Graphique 9 : Répartition des ménages suivant le mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence.....	89

Liste de figures

Figure 1: Carte de découpage administratif de la région de Tillabéri	18
Figure 2: Carte de zonage agro-écologique de la région de Tillabéri	19
Figure 3: Carte sur les types de sols et aptitude à l'irrigation de la région de Tillabéri.....	20
Figure 4: Répartition de la population par groupe d'âge selon le sexe	37

Liste des acronymes

BCR	Bureau Central du recensement
BIT	Bureau International du Travail
CNSS	Caisse Nationale de la Sécurité Sociale
DGPP	Déclaration du Gouvernement en matière de Politique de Population
ECVMA	Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages et l'Agriculture
EDS	Enquête Démographique et de Santé
INS	Institut National de la Statistique (Niger)
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDES	Programme du Développement Economique et Social
PDS	Plan de Développement Sanitaire
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDRP	Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
ZD	Zone de Dénombrement

AVANT PROPOS

En 2012, le Gouvernement du Niger a réalisé son quatrième (4ième) Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGP/H_2012) après ceux réalisés en 1977, 1988 et 2001. Ces recensements constituent une source de réponse à beaucoup de questions de développement. En effet, ils permettent d'estimer la population et fournissent beaucoup d'indicateurs économiques et sociodémographiques.

En utilisant les données du RGPH 2012, l'INS a élaboré des rapports thématiques et des monographies régionales des adolescentes en 2015. En 2016, l'INS a initié l'élaboration des monographies des huit (08) régions, afin de disposer de données spécifiques à chacune des régions et leurs départements, en étroite collaboration avec ses Directions régionales.

Ces monographies ont bénéficié de l'assistance financière du Fond des Nations Unies pour la Population (FNUAP).

Le Directeur Général de l'INS saisit cette occasion pour exprimer sa gratitude et ses remerciements à tous ceux qui ont apporté leur contribution à la réalisation de cet important document. Il tient à féliciter et à encourager l'équipe qui a participé à cette recherche pour la qualité de ses travaux.

Le Directeur Général de l'INS

Idrissa ALICHINA KOURGUENI

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le présent document présente la monographie de la région de Tillabéri. Les données utilisées sont celles du quatrième (4^{ème}) Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Niger réalisé en 2012. Elle a pour but de donner la photographie de la situation des populations vivant dans la région de Tillabéri en 2012. Il s'agit spécifiquement d'avoir la répartition de l'effectif des populations de la région par âge, sexe, milieu de résidence et par département. À cela s'ajoute les informations relatives à l'éducation, à la nuptialité, à la fécondité, à la mortalité, à la participation à l'activité économique des populations et la situation de l'habitat ; ce qui permet de mettre à la disposition des utilisateurs des données (gouvernement, ONG,...etc.), des indicateurs de suivi des politiques et programmes spécifiques à cette population.

Au 17 décembre 2012, date de référence du 4^{ème} RGPH-2012, il a été dénombré dans la région de Tillabéri, 2 272 482 habitants dont 50,5% de femmes et 49,5% d'hommes. Le Département de Kollo est le plus peuplé avec une population de 465 399 habitants soit 17%, ensuite suivent respectivement les Départements de Téra 336 207 habitants (12,3%), Ouallam 327 224 (12,1%). Par contre les Départements de Ayerou 57 030 habitants (2,1%) et Banibangou 66 949 (2,5%) sont les moins peuplés de la région. Les tendances sont identiques pour la répartition par sexe.

Les proportions des femmes en union dans la région sont très élevées entre les âges 10 et 34 ans. À partir de 34 ans la proportion des hommes en union demeure supérieure à celles des femmes jusqu'à 85 ans et plus.

Dans l'ensemble des chefs de ménages, on dénombre 10% de sexe féminin. Dans la population des gens qui vivent dans des ménages où ils n'ont aucun lien de parenté avec le chef de ménage, on dénombre 57% de femmes contre 43% d'hommes. Aussi, Sur les 1 692 246 individus âgés de 0 à 21 ans dénombrés à Tillabéri en 2012, 148 644 sont orphelins (8,8%) dont 12 881 ont moins de 5 ans (0,8%). Chez les garçons, 70 054 ont été enregistrés en milieu urbain contre 78 590 en milieu rural soit 4,1 et 4,6%.

La répartition de la proportion de personnes vivant avec un handicap par département révèle une prédominance des départements de Téra (6,7%), de Say (6,3%), d'Abala (6,1%), et de Gothèye (6,1%).

En ce qui concerne la fécondité dans la région, on constate qu'elle est précoce et élevée (128 ‰ à 15-19 ans), par contre elle augmente très rapidement pour atteindre son maximum à 35-39 ans (295 ‰).

Concernant l'alphabétisation, Globalement 23,8% de la population de la région de Tillabéri est alphabétisée autrement dit moins de 3 individus sur 10 savent lire, écrire et comprendre dans l'ensemble de la région de Tillabéri. En milieu urbain le taux d'alphabétisation est 48,9% contre 22% en milieu rural. Dans l'ensemble de la région de Tillabéri, on dénombre 67,5% de la population qui fréquente. Il n'existe quasiment pas de disparité entre les genres en matières de fréquentation. De même, l'écart de fréquentation scolaire entre les milieux de résidences n'est pas très prononcé. Aussi, on constate une corrélation positive entre l'âge et la fréquentation scolaire. En effet, le taux de fréquentation augmente en passant du groupe d'âge 7-12 ans au groupe d'âge 20-24 ans.

Concernant la participation à l'activité économique, le taux d'activité global de la population de la région de Tillabéri est de 41,5%. Les hommes (61,6%) sont plus actifs que les femmes (22,1%). Le taux d'occupation est maximal chez les hommes dans la tranche d'âge 40-44 pour 94% et chez les femmes dans la tranche d'âge 45-49 pour 33,8%. Dans l'ensemble le taux d'occupation est élevé dans la tranche d'âge 45-49 ans pour 62,81%.

Dans la région de Tillabéri, le taux de chômage calculé selon les données du RGPH/2012 est de 0,6% dont 1,7% en milieu urbain et 0,5% en milieu rural. Le taux global cache des disparités entre les sexes, les hommes 1% et les femmes 0,3%, les hommes sont plus touchés par le chômage que les femmes. Le chômage touche aussi plus le milieu urbain que le milieu rural du fait que les populations rurales sont occupées par l'agriculture et l'élevage.

Le parc immobilier de la région de Tillabéri totalise 319 580 logements dont 24 176 en milieu urbain (soit 7,6%) et 295 404 en milieu rural (soit 92,4%). Le tableau met en lumière l'importance des constructions traditionnelles en banco tant en milieu urbain (77,8% des habitations du milieu urbain) qu'en milieu rural (57,3% des habitations du milieu rural) et cela se justifie par la disponibilité des matériaux. La 2^{ème} catégorie de type de logement est la case et quel que soit le milieu de résidence, urbain (10,4%) et rural (39,2%). En milieu urbain la villa occupe la 3^{ème} position avec 7,2%, suivis de maison en matériaux définitifs avec 3,3%. Les immeubles traduisent un niveau de vie très élevé des ménages (0,1%). Les tentes et les baraques sont utilisées comme habitations en milieu rural pour moins de 2%. Les logements de type moderne (villas, immeubles), représentent respectivement 6,1% du parc de logement en milieu urbain et 2% en milieu rural.

La majeure partie des habitants de la région de Tillabéri sont propriétaires de leurs maisons d'habitation. En effet 83% sont propriétaires, 7,4% sont logés dans des maisons familiales et 2,8% sont logés gratuitement.

L'eau est la source de vie, dans la région de Tillabéri 33,5% s'approvisionnent en eau issue des puits cimentés, 20,2% des ménages utilisent des eaux issues

des forages, 16,2% utilisent des eaux des puits traditionnels et 12,2% des eaux de surface.

Les logements sont éclairés par des ampoules utilisant soit les lampes à pile (82,5%) ou l'énergie réseau (7%).

Ainsi plus de 90% des ménages de la région de Tillabéri utilisent principalement le bois pour la cuisine, ils sont près de 89% en milieu urbain et 90% en milieu rural.

71,1% des ménages jettent leurs ordures ménagères dans la nature ou la brousse, 22,6% des ménages les jettent dans les tas d'immondices, 2,3% n'ont pas précisé le lieu d'évacuation.

Les eaux usées issues des ménages sont déversées principalement dans la rue ou dans la nature 73,4%, et 23,3% les versent directement dans la cour de leurs logements.

Le type d'aisance le plus utilisé par les ménages de la région de Tillabéri est la brousse ou la nature avec 80,9%, suivi des latrines traditionnelle pour 7,3%, WC à l'extérieur du logement 4,8%, latrines modernes 3%, WC à l'intérieur du logement 1,4%.

PRINCIPAUX INDICATEURS

LIBELLE DES INDICATEURS	Tillabéri	Niger
SITUATION SOCIODEMOGRAPHIQUE DES MENAGES		
Nombre total des ménages ordinaires	325 784	2 419 836
Taille moyenne des ménages ordinaires	8,3	7,1
Pourcentage des ménages ordinaires dirigés par les femmes	9,6	10,9
Nombre de ménages collectifs	865	65 112
Nombre de sans abris	473	4 946
Volume, répartition par milieu de résidence		
Population totale	2 722 482	17 138 707
Masculin	1 346 295	8 518 818
Féminin	1 376 187	8 619 889
Population urbaine	172 092	2 778 337
Population rural	2 550 390	14 360 370
Densité de la population	28,0	13,5
Taux d'urbanisation	6,3	16,2
Taux d'accroissement annuel		
Ensemble	3,4	3,9
Age moyen		
Urbain	21	21
Rural	20	19
Masculin	20	19
Féminin	20	20
Ensemble	20	20
Age médian		
Urbain	17	17
Rural	15	14
Masculin	14	14
Féminin	15	15
Ensemble	15	14
Structure de la population		
Population de moins de 15 ans (0-14 ans)	1 376 476	8 855 608
Population de 15-64 ans	1 260 515	7 754 669
Population de 65 ans et plus	85 491	528 430
Population de 10-19 ans	623 571	6 828 383
Population des femmes (15-49 ans)	571 157	3 891 592
Effectifs des personnes âgées	85 491	756 074
État matrimonial, nuptialité		
Proportion des célibataires		
Homme	21,8	46,0
Femme	14,4	29,3
Proportion des mariés		
Homme	25,9	52,4
Femme	32,9	62,7
Fécondité/Natalité		
TFG (12-49 ans) ‰	183	42,81
Population féminine (12-49 ans)	654 087	4 133 345
Naissances des 12 derniers mois (12-49 ans)	119 804	730 763
HANDICAP		
Taux de handicap (%)		
Urbain	5	4,64

Rural	5	4,06
Masculin	5	4,21
Féminin	4	4,10
Ensemble	5	4,15
ALPHABETISATION		
Taux d'Alphabétisation (%)		
Urbain	48,9	55,9
Rural	22	24,2
Masculin	27,8	35,5
Féminin	19,9	23,7
Ensemble	23,8	29,5
NIVEAU D'INSTRUCTION		
Aucun Niveau	66,2	57,4
Ecole coranique	4,8	10,2
Cours d'adulte	1,5	2,4
Primaire	20,8	20,9
Secondaire 1	3,5	4,7
Secondaire 2	1,4	2,3
Education Non Formelle	1,8	2,1
FREQUENTATION SCOLAIRE		
Taux fréquentation scolaire		
Urbain	70,7	74,4
Rural	67,2	66,8
Masculin	67	68,2
Féminin	67,9	68,0
Ensemble	67,5	68,1
ACTIVITES ECONOMIQUES		
Taux d'activité (Net)		
Urbain	30,5	31,5
Rural	42,2	44,6
Hommes	61,6	57,5
Femmes	22,1	27,6
Ensemble	41,5	42,3
Taux d'emploi (taux d'occupation)		
Hommes	47,46	56,1
Femmes	17,4	27,3
Ensemble	32,2	41,5
Taux de chômage (%)		
Urbain	1,7	6,5
Rural	0,5	1,3
Hommes	0,3	2,4
Femmes	1	1,1
Ensemble	0,3	2,0
CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT ET CADRE DE VIE		
Proportion de ménage propriétaire de logement	83,3	77,1
Proportion de ménage utilisant un puits cimenté	33,5	34,1
Proportion de ménage utilisant un puits traditionnel	16,2	17,8
Proportion de ménage utilisant un robinet	6,0	12,8
Proportion de ménage utilisant un forage	20,2	12,0
Proportion de ménage utilisant une fontaine	6,8	14,2

Proportion de ménage dont le toit du type dominant du logement est le béton	0,1	0,3
Proportion de ménage dont le toit du type dominant du logement est la tôle	5,1	13,8
Proportion de ménage dont le toit du type dominant du logement est le banco	44,1	40,9
Proportion de ménage dont le toit du type dominant du logement est la paille	47,0	39,9
Proportion de ménage dont le toit du type dominant du logement est les peaux/nattes	1,8	2,8
Proportion de ménage vivant dans des maisons en banco	58,9	64,1
Proportion de ménage vivant dans des cases	37,0	26,7
Proportion de ménage vivant dans des villas	1,2	3,4
Proportion de ménage vivant dans des célibatérium	0,4	2,8
Proportion de ménage vivant dans des tentes	1,4	1,8
Proportion de ménage vivant dans des baraques	0,9	1,0
Proportion de ménage vivant dans des immeubles	0,0	0,1
Proportion de ménage dont le principal mode d'éclairage est l'électricité réseau	7,0	11,8
Proportion de ménage dont le principal mode d'éclairage est la lampe à pile (pile électrique)	82,5	75,8
Proportion de ménage dont le principal mode d'évacuation des ordures ménagères est le ramassage privé	1,4	6,7
Proportion de ménage dont le principal mode d'évacuation des ordures ménagères est la nature ou la rue	71,1	59,1
Proportion de ménage dont le principal mode d'évacuation des ordures ménagères est le tas d'immondices	22,6	27,4
Proportion de ménage utilisant le bois pour la cuisine	90,8	84,7
Proportion de ménage dont le principal mode d'évacuation des eaux usées est la cour du logement	23,3	25,3
Proportion de ménage dont le principal mode d'évacuation des eaux usées est la nature	73,4	68,3
Proportion de ménage dont le type de lieu d'aisance est le WC à l'intérieur du logement	1,4	3,4
Proportion de ménage dont le type de lieu d'aisance est le WC à l'extérieur de la maison	4,8	6,8
Proportion de ménage dont le type de lieu d'aisance est la brousse/nature	80,9	72,8
Proportion de ménage dont le type de lieu d'aisance est la latrine moderne	3	5,5
Proportion de ménage disposant d'un poste téléviseur	0,9	10,9
Proportion de ménage disposant d'un poste radio	12,2	42,2
Proportion de ménage disposant d'un cellulaire	14,2	53,4
Proportion de ménage disposant d'un ordinateur	0,3	2,4
Proportion de ménage disposant d'une antenne parabolique	0,3	3,0
Proportion de ménage disposant d'un réfrigérateur	0,4	4,0
Proportion de ménage disposant d'un véhicule	0,4	2,9
Proportion de ménage disposant d'une motocyclette	0,1	11,5
Proportion de ménage disposant d'une charrette	6,2	20,5

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Partout dans le monde et, plus particulièrement dans les pays en voie de développement, les défis majeurs relatifs au développement sont une préoccupation de tous les gouvernements. Ces derniers peuvent être d'ordre économique, social, culturel et démographique. Face à cette situation, des organisations et les gouvernements des différents pays du monde se sont mobilisés autour de plusieurs conférences ou forums en vue d'adopter des plans d'action en faveur du développement économique et social de cette catégorie de la population.

La Conférence Internationale sur la Population et le Développement tenue au Caire en Égypte du 5 au 13 septembre 1994 a permis aux cent soixante-dix-neuf (179) pays présents d'adopter un programme demandant à chaque État de réaliser les objectifs en matière de maîtrise de la croissance et de la structure de population relativement à la promotion de la santé, du bien-être, et des potentialités des enfants, des adolescents et des jeunes ; de répondre aux besoins particuliers de ces couches vulnérables notamment en matière d'appui social, familial et communautaire ; d'assurer leur accès à l'éducation, à l'emploi, à la santé, à des services de conseils et à des services de haute qualité en matière de reproduction et de sexualité et à encourager les enfants, les adolescents et les jeunes à poursuivre leur éducation.

La mise en œuvre de toute stratégie de développement nécessite la disponibilité, sur une base régulière, d'informations statistiques et démographiques pertinentes et à jour sur les interrelations entre la population et le développement. L'une des sources majeures de ces informations est le Recensement Général de la Population et de l'Habitat dont les données permettent l'élaboration d'indicateurs socioéconomiques et démographiques pour le suivi et l'évaluation des programmes sectoriels de développement économique et social.

Depuis son indépendance, le 3 août 1960, le Niger a subi une succession de réformes administratives allant dans le sens de la décentralisation.

Le processus de décentralisation au Niger a comme pierre angulaire le transfert au niveau régional des compétences et obligations jusque-là dévolues au niveau central, afin de doter le niveau infra national de capacités pour la conduite du développement à l'échelle régionale.

Ainsi, depuis les élections locales du 24 juillet 2004, le Niger est subdivisé en huit (08) régions administratives composées de départements et de communes et cela présente de nombreux avantages.

En effet, le fait régional connaît de nos jours un regain d'intérêt car il existe une dimension régionale des problèmes de développement dont le traitement et la gestion peuvent être spécifique.

Dans cette perspective, les monographies régionales constituent un outil précieux de présentation des régions sous leurs différentes facettes. Elles permettent de disposer d'un large éventail d'informations sur les différents aspects des régions, établissant ainsi un diagnostic sur leurs situations.

Il faut aussi relever que les monographies régionales représentent un outil important pour les acteurs du développement car ils peuvent se référer à ces documents pour mieux orienter les mesures à prendre pour favoriser le développement à l'échelle infra national.

En effet le Niger, à l'instar de plusieurs autres pays en voie de développement, a adhéré à un certain nombre de programmes de développement tels que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui ont aujourd'hui été généralisés en Objectifs de Développement Durable (ODD). Tous ces programmes nécessitent la disponibilité de beaucoup d'indicateurs jusqu'au niveau régional.

L'objectif général de ces monographies est de faire la photographie des indicateurs sociodémographiques, culturels et économiques des différentes régions du Niger en utilisant les données du RGPH 2012.

Il s'agira de manière plus spécifique de :

- analyser la structure de la population ;
- analyser les caractéristiques sociodémographiques et culturelles de la population;
- analyser l'activité économique de la population ;
- analyser les conditions de vie de la population.

Le présent rapport est consacré à la monographie de la région de Tillabéri et s'articule autour de six (6) chapitres. Le premier (1^{er}) chapitre porte sur le contexte et les aspects méthodologiques ; le deuxième (2^{ème}) chapitre concerne l'effectif et la structure de la population; le troisième (3^{ème}) chapitre traite des caractéristiques sociodémographiques de la population ; le quatrième (4^{ème}) est relatif à l'alphabétisation et l'éducation de la population ; le cinquième (5^{ème}) traite de la participation de la population à l'activité économique et enfin le sixième (6^{ème}) porte sur l'habitat et le cadre de vie de la population de la région du fleuve.

CHAPITRE I. CONTEXTE ET ASPECT MÉTHODOLOGIQUE

La région de Tillabéri est située dans l'extrême Ouest du territoire Nigérien entre 11°50 et 15°45 de latitudes Nord et 0°10 et 4°20 de longitude Est.

I.1 Contexte régional

I.1.1 Population de la région de Tillabéri

La région de Tillabéri couvre une superficie de 97251 km², soit environ 7,7 % du territoire national. Avec une population estimée au 17 décembre 2012, à 2 722 482 habitants dont 49,5 % d'hommes et 50,5 % de femmes, soit 15,9% de la population nigérienne. Le taux d'accroissement est de 3,2% entre 2001 et 2012.

I.1.2 Organisation Administrative de la région de Tillabéri

La région de Tillabéri est dirigée par un Gouverneur. Elle est subdivisée en treize (13) Départements, quarante-cinq (45) communes et la collectivité régionale. Le pouvoir traditionnel est exercé au niveau supérieur par 31 cantons, 9 groupements et au niveau inférieur par 1946 villages administratifs et tribus.

Tillabéri a été érigée d'abord en Département par l'Ordonnance n° 88-20 du 07 avril 1988, ensuite en région circonscription administrative par la loi n° 58-31 du 14 septembre 2002 et subdivisée en six départements.

Par la loi 42-2008 du 31 Juillet 2008 relative à l'organisation et l'administration du territoire de la République du Niger, en son article 6, la Région de Tillabéri devient collectivité territoriale.

Enfin, la loi 2011-22 du 08 Août 2011, les anciens postes administratifs sont érigés en Départements portant ceux-ci au nombre de 13 pour la région de Tillabéri.

Au titre de l'administration territoriale, la région de Tillabéri est subdivisée en :

13 Départements ;

45 Communes dont 6 urbaines et 39 rurales ;

Au plan coutumier, la région compte :

31 Cantons ;

9 Groupements (Peulh, Touareg) ;

1 946 Villages Administratifs et tribus.

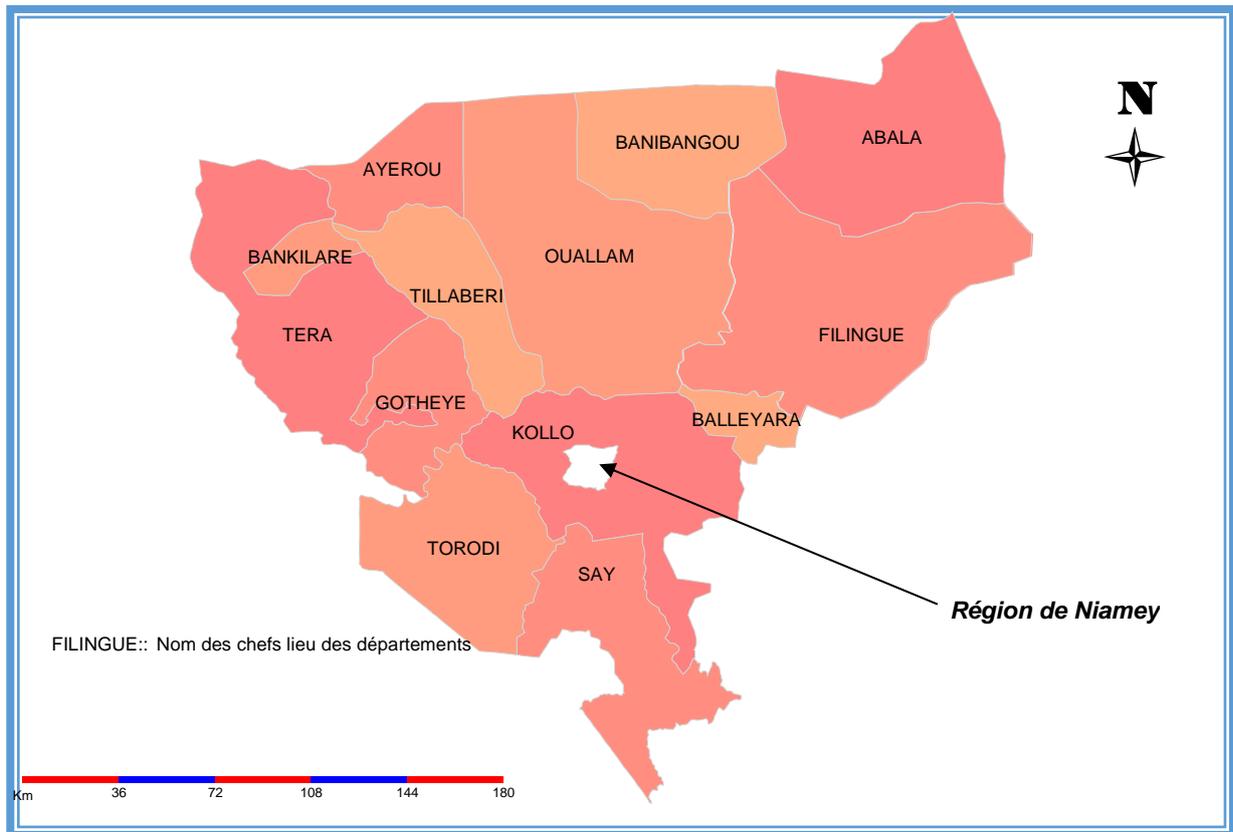
Composition du conseil :

Nombre de conseillers élus : 41

Nombre de femmes conseillères élues : 6

Nombre de conseillers de droits : (députés, chefs traditionnels) : 27

Figure 1: Carte de découpage administratif de la région de Tillabéri



NB : Les limites des départements sur cette carte ne sont qu'indicatif et n'impliquent en aucune façon une approbation du ministère de l'intérieur

Source : DR/INS/Ti -Base de données TillabériInfo

I.1.3 Caractéristiques de la nature de la région de Tillabéri

1. relief

La région de Tillabéri du point de vue morphologique est presque une pénéplaine. A part quelques rares massifs cristallins et les buttes témoins du Continental Terminal (CT3), le relief est plus marqué par la vallée du fleuve, ses affluents et quelques vallées fossiles (dalloi).

2. Le climat

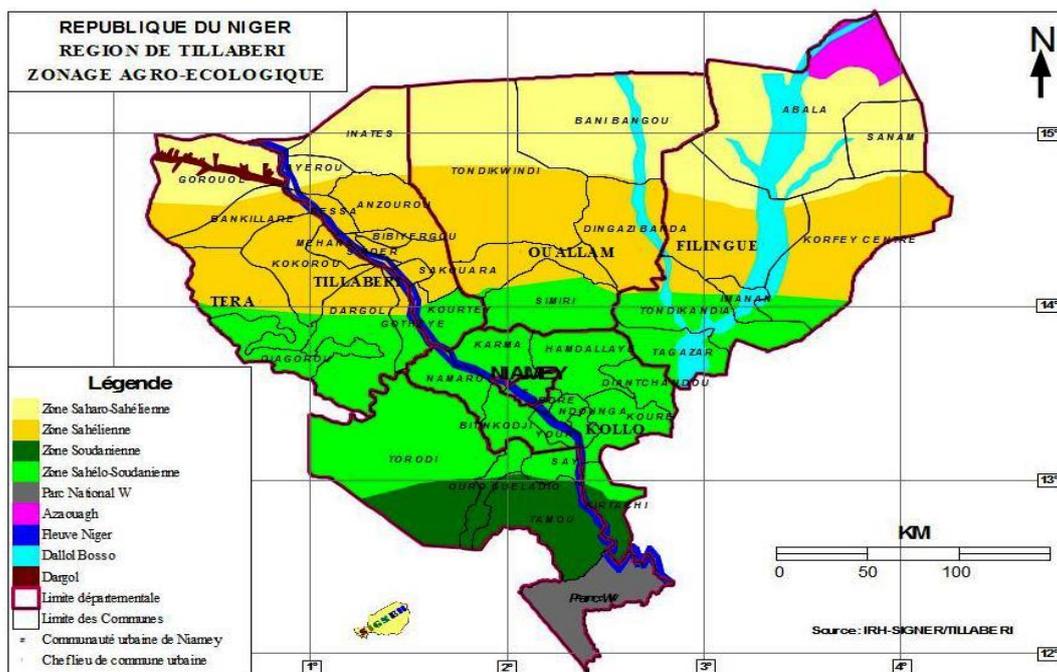
La région de Tillabéri est caractérisée du Nord au Sud par quatre grandes zones climatiques : la zone Saharo-Sahélienne, la zone Sahélienne, la zone Sahélo-Soudanienne et la zone Soudanienne. À l'intérieur des zones climatiques, se trouvent cinq (5) zones agro écologiques ou macro zones : la zone du Fleuve, composée essentiellement du fleuve Niger, sa plaine d'inondation et ses terrasses alluviales ; la zone du Dallol Bosso Nord composée de larges vallées fossiles ; le Gorouol qui est le plus grand affluent du fleuve avec de nombreuses mares permanentes, la vallée de l'Azaouagh et le parc national du W situé dans l'extrême sud de la région (Say).

On distingue deux (2) principales saisons : une saison sèche de novembre à mai et une saison pluvieuse de juin à octobre.

Deux (2) types de vents sont dominants dans la région : l'harmattan, vent chaud et sec de vitesse relativement forte (en moyenne 2,5 m/s à 10m du sol) qui souffle de Novembre à Mai, du Nord-est vers le Sud-ouest et la mousson, vent frais et humide de vitesse modérée (1,5 m/s) qui souffle de juin à septembre du Sud-ouest au Nord-est.

Les températures varient en fonction des saisons : une saison sèche et froide (température 19°C et 27°C) ; une saison sèche et chaude (température 24°C et 45°C) ; une saison pluvieuse (température 28°C et 31°C) et une saison chaude sans pluie (température 16°C et 29°C). Cette situation accélère l'évaporation, forte avec 2076,5 à 3098,7 mm.

Figure 2: Carte de zonage agro-écologique de la région de Tillabéri



3. Hydrologie

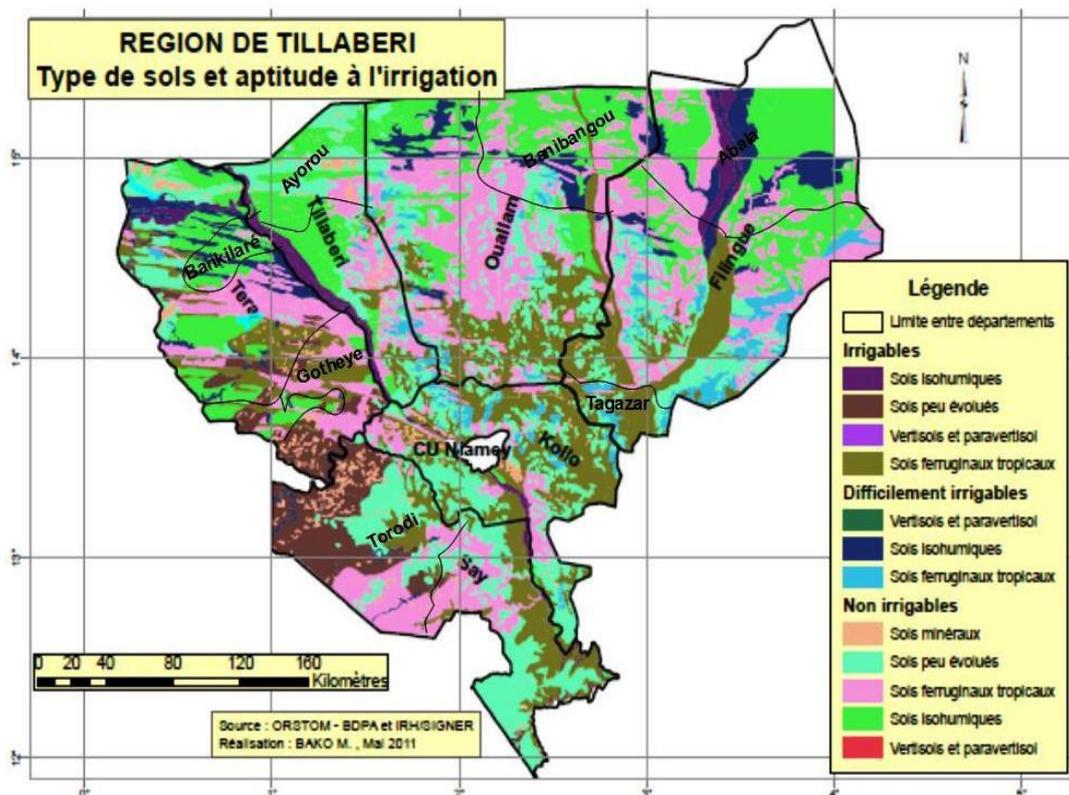
La région de Tillabéri regorge d'importants plans d'eau dont : Le fleuve Niger (long de 450 km dans la région) et ses 7 affluents (Gorououl, Dargol, Sirba, Gouroubi, Diamangou, Tapoa et Mékrou) ; des mares (145 dont 51 permanentes selon la Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable, en 2015); des retenues artificielles sont au nombre de 21. Le potentiel des eaux souterraines de la région de Tillabéri est estimé à plusieurs dizaines de milliards de mètre cubes.

En 2015, Il a été dénombré par la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Tillabéri, 2665 puits cimentés, 2767 pompes à motricité humaine, 1097 adductions d'eau potable et 13 stations de pompage pastoral.

4. Sol

Du nord vers le sud, les sols de la région de Tillabéri sont de texture sableuse, pauvres en matière organique et à faible capacité de rétention et d'échange en cations ; Ils sont ferrugineux tropicaux, peu profonds et très sensibles à l'érosion hydrique et éolienne argileux limoneux, riches en matières organiques avec un fort pouvoir de cations échangeables.

Figure 3: Carte sur les types de sols et aptitude à l'irrigation de la région de Tillabéri



5. Faune et végétation

La végétation se caractérise par une prédominance de brousses tigrées à combrétacées et une savane arborée constituant une relique des formations forestières denses sèches soudaniennes. La zone intermédiaire et la zone agricole renferment l'essentiel des ressources forestières, fauniques et halieutiques avec plus de 1/3 des ressources naturelles nationales. Le Parc

national du W, unique parc du pays situé dans le département de Say; renferme l'essentiel de la diversité biologique animale et végétale du pays. Sa faune ornithologique est composée de plus de 300 espèces.

La région de Tillabéri regorge plus de 70 espèces de mammifères caractéristiques de la faune soudanienne. On dénombre 150 espèces de reptiles et d'amphibiens dans le fleuve et ses affluents, les mares, mais aussi 367 espèces d'oiseaux dont certains sont marins.

Pour la gomme arabique, les bassins de grande production se retrouvent dans la zone de Say (Tamou) et Torodi (Dogona, Niakatiré et Kiki).

D'importantes quantités de poissons sont enregistrées au niveau des points de pesage de Say, Tillabéri, Kollo, Ayérou et Téra.

I.1.4 Situation économique de la région de Tillabéri

1. Agriculture

Deux grands systèmes de cultures sont observés dans la région de Tillabéri : le système de production pluviale et le système de production irrigué.

- ♦ Le système de production pluviale est caractérisé par la dominance du mil et l'association mil- niébé, avec des rendements généralement très bas.
- ♦ Le système de production irriguée concerne principalement le riz cultivé sur les aménagements hydro –agricoles et les cultures maraichères.

On note une variation des rendements et des productions des cultures pluviales d'une année à l'autre. Les systèmes de production sont dominés par les exploitations familiales utilisant peu les techniques modernes de production.

La région de Tillabéri compte trente (31) aménagements hydro agricoles (AHA) dont trente (30) AHA pour la production du riz et un (1) AHA pour la polyculture (Manioc, oignon, laitue, haricot vert, chou, Mais, arboriculture fruitière) à Tillakaina. Ces périmètres sont gérés par les producteurs organisés en coopérative. Le riz est produit sur les AHA en deux campagnes dans l'année : une campagne de saison sèche(SS) et une campagne de saison humide (SH). L'ONAHA assure l'encadrement des producteurs sur les AHA. Elle dispose de 9639 ha d'aménagement hydro agricole. Les superficies mises en valeur varient selon la campagne SS ou SH au niveau des AHA.

2. Élevage

Les trois (3) grands types d'élevage adaptés aux conditions agro écologiques des différentes zones de production pastorale existant dans la région de

Tillabéri sont: l'élevage nomade, l'élevage transhumant, et l'élevage sédentaire.

L'élevage constitue la seconde activité de la population de Tillabéri et est la principale source économique des ruraux. Les principales races élevées dans la région sont :

- ‡ Bovines : race Azawak, race Bororo, race Djelli et les métisses;
- ‡ Ovines : les moutons à poils : Bali –Bali, Oudah, Ara-Ara, et le mouton à laine Koundoume ;
- ‡ Caprines : la chèvre du sahel et la chèvre rousse de Maradi ;
- ‡ Cameline : Azawak, Azarghaf et Yoria ;

A cela il faut ajouter les équins et les asins dont les races sont peu étudiées.

Les principales espèces animales élevées dans la région sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Effectif du cheptel de la région de Tillabéri par département et par espèces en 2015

Unité : tête

Départements	2015						
	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins	Equins	Asins	UBT
Tillabéri	164 557	43 952	45 788	944	331	6 640	149 702
Ayérou	81 050	43 952	68 682	1 417	142	9 960	88 274
Filingué	118 048	98 895	172 037	12 800	4 405	25 035	164 801
Abala	144 609	98 895	176 133	19 364	3 389	26 388	192 888
Balléyara	32 463	55 787	61 442	656	678	16 239	53 008
Kollo	253 840	166 967	176 714	2 182	1 487	26 490	271 538
Ouallam	298 777	264 220	301 365	6 196	453	37 127	349 071
Banibangou	84 270	57 999	129 156	7 573	2 565	19 992	115 624
Say	270 604	161 781	227 969	650	242	12 020	281 848
Torodi	221 403	161 781	151 980	794	364	12 020	231 354
Téra	589 164	299 995	323 965	25 223	3 876	76 673	632 361
Gothèye	241 461	115 383	124 602	8 828	1 254	27 881	253 189
Bankilaré	135 218	46 153	49 841	7 987	570	34 852	148 557
Total	2 635 463	1 615 759	2 009 674	94 615	19 756	331 316	2 932 214

Source : Direction Régionale de l'Elevage

La région de Tillabéri compte 6 706 583 têtes d'animaux toutes espèces confondues en 2015. Malgré le déficit fourrager chronique enregistré dans la région depuis 2010, Tillabéri est la région qui héberge le plus important cheptel bovin du Niger en 2015.

3. Forêt, faune et productions halieutiques

La région de Tillabéri dispose d'importantes ressources forestières, fauniques, halieutiques et apicoles qui procurent d'importantes ressources financières non seulement aux populations, mais aussi aux caisses de l'Etat.

Ainsi les recettes piscicoles et cynégétiques (permis et pêche et de chasse) sont de l'ordre de 10 320 000 f cfa en 2016. En plus de la valeur économique la production brute du poisson en 2016 est de 1 337 tonnes pour une valeur marchande de 2 005 144 950 f cfa au profit des communautés de pêcheurs. Aussi la production apicole en 2016 est de 7 386 litres pour une valeur marchande de 22 158 000 f cfa au profit des apiculteurs de Makalondi et Tamou selon le rapport annuel de 2016 de la Direction Régionale de l'Environnement de Tillabéri.

Tableau 2 : Produits forestiers ligneux (Quantité de bois exploité en stère) de 2009 à 2015

Type de produits	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Bois de chauffe/ Bois d'œuvre(T)	243 904	243 920	273 863	318 692	517 922	356 994	514 637

Source : DRE/DD

4. Mines et carrières

La Région de Tillabéri regorge d'énormes potentialités minières principalement dans le Liptako Gourma. On note la présence de l'or, du charbon, de cuivre, du phosphate, de platine, de chrome, de zinc, de manganèse, de cobalt, de nickel, de lithium, de titane, de fer et d'importants gisements de matériaux de constructions notamment l'argile, le sable, le gravier, le kaolin et les grès.

Les études approfondies de ces indices de minéralisation ont permis de mettre en évidence deux gisements d'or à Samira et à Libiri (département de Gothèye). D'importants sites d'orpaillages sont également en activités dans le Liptako et produisent en moyenne une tonne d'or par an. Des indices de charbon ont été identifiés dans les formations sédimentaires du continental terminal dans les départements de Ouallam et Filingué. Aussi, un gisement de phosphate dont les réserves sont estimées à plus d'un milliard de tonne a été découvert dans le parc national du W.

5. Énergie

Les principales sources d'énergie utilisées dans la région de Tillabéri demeurent la biomasse, les hydrocarbures, les énergies renouvelables et l'électricité.

La biomasse : il s'agit essentiellement des résidus agricoles (tiges de céréales mil et sorgho, balles de riz ou résidus issus du décorticage) et des déchets animaux qui sont très importants mais non estimés et non valorisés au niveau de la région.

Le pétrole, trois (3) permis de recherches pétrolières avec deux déjà octroyés. Il s'agit de Tounfalis et Dallol. Tillabéri dispose également d'un dépôt des hydrocarbures à Sorey dans la commune rurale de Liboré, département de Kollo.

Les énergies renouvelables : Elles concernent l'énergie solaire et l'énergie éolienne.

- l'énergie solaire est cette source d'énergie qui se développe de plus en plus dans la région.
- l'énergie éolienne obtenue à travers le vent et est utilisée dans le pompage de l'eau (boisson, irrigation et l'abreuvement des animaux) et l'éclairage. Elle semble aujourd'hui à l'abandon.

6. Industrie

La région de Tillabéri est faiblement industrialisée, toute fois il faut signaler l'existence de quatre (4) unités industrielles à savoir :

- RINI installé à Tillabéri et à Kollo
- Dallol installé à Tabla (département de Balléyara)
- Telwa installé à Kouré (département de Kollo).

7. Culture

Tillabéri est l'une des Régions du Niger ayant un patrimoine culturel très riche et varié. Cette richesse culturelle réside d'une part dans la diversité ethnolinguistique, et d'autre part dans sa situation géographique, faisant d'elle un carrefour des civilisations, car elle était le creuset de l'histoire des grands empires africains, notamment, l'empire du songhay.

Le patrimoine culturel est caractérisé par des sites archéologiques et historiques, des monuments, le parc national W ainsi qu'une gamme varié de rituels et manifestations socioculturelles.

La Région est aussi dotée d'infrastructures de production et de diffusion artistique et culturelle dont : douze(12) Maison de la Culture et onze (11) Bibliothèques de Lecture Publique.

Elle dispose de plusieurs formations artistiques et culturelles à savoir : des associations culturelles, des troupes artistiques des orchestres, des groupes de danses traditionnelles et chorégraphiques.

8 Artisanat

L'artisanat est pratiqué dans presque toutes les localités de la région. Mais, peu de statistiques sont disponibles dans ce secteur du fait de son caractère informel.

Dans la région de Tillabéri, l'artisanat est une occupation secondaire parfois fondamentale pour les populations mais marquée par son caractère informel. Elle concerne le plus souvent les agriculteurs, les éleveurs, bref toutes les couches professionnelles. Le trait dominant de l'artisanat dans la région est son caractère utilitaire et la spécificité des productions par zones : vannerie (Kandadji), cordonnerie (Balléyara), poterie (Boubon), mais sans aucune possibilité d'évaluation économique.

La majorité de la clientèle des produits artisanaux demeure locale.

9. Commerce

Tillabéri est une région à vocation agropastorale dont l'économie est essentiellement basée sur le secteur rural fortement dépendant des aléas climatiques. Il se pratique de manière informelle et concerne les biens et services. On dénombre environ 225 marchés hebdomadaires parmi lesquels d'importants marchés à bétail.

10. Transport

Les moyens de transport utilisés dans la région sont les animaux domestiques (âne, Chameau, cheval), le vélo, les motocyclettes, véhicule, la pirogue et le BAC Farié. Ces moyens assurent le transport des personnes et leurs biens et facilitent les échanges commerciaux avec les villages, les villes, et les pays frontaliers avec la région.

En milieu rural, ce sont de plus en plus les charrettes qui sont utilisées pour le transport des marchandises, des récoltes, des malades. On remarque l'apparition d'un nouveau mode de transport à savoir les taxi-moto communément appelés KABOU-KABOU

11. Communication

Les différents opérateurs de téléphones mobiles présents dans la région de Tillabéri sont : La SONITEL, Sahel - COM, MOOV, Orange et Airtel.

Le téléphone fixe : Le téléphone fixe est représenté au niveau de la région comme partout au Niger par la SONITEL.

La région est couverte en grande partie par la radio et la télévision publique. On dénombre aussi 24 radios communautaires.

12. Hôtellerie et tourisme

Le parc touristique de la région de Tillabéri se compose des infrastructures d'hébergement et de loisirs et des sites touristiques naturels ou culturels.

La région de Tillabéri est la 2^{ème} zone touristique du Niger après Agadez. On distingue les sites et réserves naturels (le parc National de W, les hippopotames d'Ayérou, les troupeaux des girafes de Kouré), les sites historiques, archéologiques, artistiques et culturels (la grotte de Boura dans le département de Téra, le tombeau de Alpha Mamane Djobbo à Say, le tombeau de Mali Béro dans le département et la mare mystérieuse de Tinga dans le département de Ouallam, la grotte de Korgom Zarma dans le département de Filingué et la case mystérieuse de Simiri).

13. Secteur financier et assurances

Les institutions financières sont faiblement représentées dans la région. En effet il a été recensé : Deux (2) maisons d'assurances, sept (7) banques, six (6) institutions de la micro finance et trois (3) institutions de transfert.

I.2. Aspects méthodologiques

Cette section se structure en deux points : la définition des concepts et la démarche d'analyse.

I.2.1. Définition des concepts

- **Nuptialité**

Selon le dictionnaire démographique multilingue de Louis Henry (1981), «l'étude de la nuptialité comprend essentiellement celles des phénomènes quantitatifs résultant directement de l'existence, au sein des populations, des mariages ou unions légitimes, c'est-à-dire d'unions entre individus de sexes différents, instaurées dans des formes prévues par la loi ou la coutume, et conférant aux individus en cause des droits et obligations particulières». Selon cette définition, l'étude de la nuptialité regroupe donc celle des premiers mariages (mariage des célibataires), celle des ruptures de mariage (par divorce ou par veuvage) et celle de la polygamie. C'est la variable « état matrimonial » ou « situation matrimoniale » qui détermine la situation d'un individu par rapport au mariage, qui est le plus souvent utilisée pour appréhender la nuptialité.

- **État matrimonial**

La variable état matrimonial se réfère à la situation d'un homme ou d'une femme par rapport au mariage. Les modalités qu'on attribue généralement à cette variable sont : célibataire, marié (e), divorcé (e) et veuf (ou veuve). Il arrive cependant dans les études au sein des sociétés où la polygamie est présente, de s'intéresser au nombre d'épouses des hommes mariés ou bien au nombre de coépouses des femmes vivant en régime polygamique. Dans les milieux où des unions non légalisées sont tolérées, on s'intéresse aux individus qui vivent en concubinage ou union libre ou encore union consensuelle. Les modalités de la variable état matrimonial peuvent donc être élargies en fonction des objectifs visés par l'étude.

- **Célibataire**

La définition de célibataire retenue lors du dénombrement général de la population du 4ème RGPH-2012 est toute personne qui ne s'est jamais mariée.

- **Mariage**

Le mariage est l'union de deux personnes de sexes opposés selon la loi, la religion ou la coutume d'un groupe social ou d'un pays. Il existe ainsi plusieurs types de mariages : mariage civil (célébré par l'autorité civile), coutumier (célébré selon les règles coutumières) et religieux (célébré par un représentant de la religion, un imam chez les musulmans ou un prêtre chez les chrétiens catholiques par exemple). Le plus souvent, pour être complet, le mariage doit revêtir à la fois ces trois formes. Parallèlement à ces trois formes de mariage, d'autres formes de mariage telle que les unions libres ou consensuelles sans intervention d'aucune autorité civile, religieuse ou coutumière (communément appelées concubinages) existent. Ces genres d'unions sont considérés comme illégaux dans plusieurs pays musulmans dont le Niger. Dans certaines sociétés, on pratique le lévirat qui consiste à marier la veuve d'un défunt à un membre préférentiel de sa famille.

- **Divorce**

Le divorce est la dissolution du mariage par rupture d'union entre époux survivants. L'homme peut ainsi divorcer d'avec son épouse ou la femme d'avec son époux. La modalité « divorcé » cause des problèmes dans les pays où la polygamie est autorisée. En effet, un homme qui a plusieurs femmes, peut divorcer d'avec une ou plusieurs de ses femmes, tout en restant marié aux autres. Ce qui n'est pas possible pour la femme, qui devient automatiquement divorcée dès que le contrat de l'union conjugale avec son époux est rompu.

- **Veuvage**

Le veuvage est la dissolution du mariage par décès du conjoint. Un homme dont l'épouse est décédée est veuf et une femme dont l'époux est décédé est veuve. Tout comme dans le cas du divorce, le veuvage des hommes est très mal saisi car si un homme qui a plusieurs femmes, arrive à perdre une, il ne devient pas automatiquement veuf. Ce qui n'est pas possible pour la femme qui devient automatiquement veuve après le décès de son époux.

- **Taux de fécondité**

Il indique le nombre de naissances vivantes survenues au cours des 12 derniers mois pour 1000 femmes âgées de 15 à 49 ans. Il est obtenu pour un groupe d'âge donné des femmes en rapportant le nombre de naissances survenues au cours des 12 derniers mois issues de ces femmes au nombre de femmes de ce groupe d'âges.

- **Taux global de fécondité générale chez les femmes (TGFGF)**

C'est le nombre de naissances vivantes pour 1000 femmes. Il est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif des femmes.

- **Taux spécifique par âge chez les femmes (TFA(x))**

Il indique le nombre de naissances vivantes chez les femmes par âge pour 1000 femmes. Il est obtenu par âge donné des femmes, en rapportant les naissances vivantes des douze derniers mois issues des femmes d'un âge (x) à l'effectif du même âge.

- **Parité moyenne des femmes par âge (PMA)**

Elle indique le nombre moyen d'enfants nés vivants par âge des femmes. Elle est obtenue en faisant le rapport du nombre d'enfants nés vivants issues des femmes d'un âge donné par l'effectif de la population des femmes du même âge.

- **Taux brut de mortalité**

Le taux brut de mortalité est le nombre de décès pour 1000 habitants, au cours d'une année donnée.

- **Migration**

Au sens du RGP/H-2012, la migration est saisie au niveau départemental et concerne toute personne qui a fait un déplacement d'un département à un autre ou entre le Niger et un autre pays, en ayant fait, ou ayant l'intention de faire au moins six mois dans son lieu de destination.

- **Migrant**

Dans le cas spécifique du recensement, il s'agit de tout individu qui aura changé de résidence à un moment ou à un autre. Autrement dit tout individu qui a effectué une migration au sens du RGP/H 2012.

- **Non-migrant**

C'est un individu qui n'a pas effectué de changement de résidence, son lieu de résidence lors du recensement est égal à son lieu de naissance est aussi égal à son lieu de résidence antérieure, toute chose égale par ailleurs.

- **Migration durée de vie**

Les migrants durés de vie interrégionale sont des individus qui ne résident pas dans leurs régions de naissance. À travers eux, on appréhende les mouvements de population d'une région du Niger à une autre.

- **Ménage ordinaire**

Un ménage ordinaire est un ménage constitué de personnes apparentées ou non, qui vivent habituellement ensemble, partagent le repas préparé sur le même feu, gèrent en commun tout ou une partie de leurs ressources et reconnaissent l'autorité d'une seule personne qui est le chef de ménage.

- **Ménage collectif**

Un ménage est collectif lorsque la gestion des biens n'est pas commune et les membres ne reconnaissent pas l'autorité d'une personne comme chef de ménage.

- **Les Sans Abris**

Les **sans-abris** sont des individus qui ne disposent pas d'une habitation.

- **Résidents présents**

Ce sont les personnes qui résident habituellement dans le ménage et qui étaient présentes lors de la nuit de référence (nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans le ménage) ; également, les personnes présentes lors de la nuit de référence, qui se sont installées dans le ménage depuis moins de 6 mois avec l'intention d'y rester plus de 6 mois.

- **Résidents absents**

Ce sont les personnes qui résident habituellement dans le ménage et qui étaient absentes lors de la nuit de référence, et ceci depuis moins de 6 mois.

- **Visiteurs**

Ce sont les personnes qui ne résident pas habituellement dans le ménage mais qui y étaient présentes lors de la nuit de référence, et ceci depuis moins de 6 mois.

- **Situation de résidence**

La situation de résidence permet de distinguer les membres effectifs d'un ménage et les personnes qui n'en font pas partie. Lors de l'analyse des données, cette caractéristique permet de déterminer la population de droit composée des résidents présents et absents et celle de fait constituée par les résidents présents et les visiteurs.

- **Rapport de masculinité**

C'est le rapport (en pourcentage) de l'effectif de la population masculine à celui de la population féminine. Il exprime ainsi le nombre d'hommes pour 100 femmes.

- **Éducation**

Selon le dictionnaire Larousse, éducation signifie : action de développer les facultés physiques, intellectuelles et morales. Ce concept a évolué et on assimilait l'éducation à la scolarisation. On distingue trois formes d'éducation, qui sont : l'éducation formelle, informelle et non formelle.

- **Éducation formelle**

C'est l'enseignement structuré des connaissances à travers un système national des écoles préscolaires, primaires, secondaires, supérieures et professionnelles. Ainsi deux sous concepts se dégagent à savoir la fréquentation scolaire et le niveau d'instruction.

- **Éducation non formelle**

Il s'agit de l'enseignement et de la formation hors du système scolaire formel et visant à promouvoir des connaissances mais sans conduire à des qualifications formelles ou à des diplômes.

- **Alphabétisation**

Lors du RGPH-2012, est reconnue comme alphabétisée toute personne âgée de 5 ans ou plus sachant lire, écrire et comprendre une langue quelconque (arabe, français, haoussa, etc.). Toute personne qui a suivi un enseignement coranique et qui sait lire et écrire en arabe est aussi considérée comme alphabétisée. Ce concept a évolué vers celui d'«alphabétisme ou d'analphabétisme fonctionnel» qui se définit comme la situation d'une personne «qui du point de vue fonctionnel, ne peut se livrer à toutes les activités qui requièrent l'alphabétisme aux fins d'un fonctionnement efficace

de son groupe ou de sa communauté et aussi pour lui permettre de continuer d'utiliser la lecture, l'écriture et le calcul pour son propre développement et celui de la communauté». (UNESCO, 1978). L'alphabétisation ou alphabétisme est donc la capacité pour une personne de lire et d'écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne.

- **Taux d'alphabétisme**

C'est le pourcentage de la population de 5 ans et plus qui sait lire, écrire et comprendre une langue quelconque. Pour désigner l'alphabétisme, on utilise couramment le terme « alphabétisation ».

- **Taux d'analphabétisme**

C'est le pourcentage de la population de 5 ans et plus qui ne sait ni lire, ni écrire dans une langue quelconque.

- **Scolarisation**

C'est le « processus qui consiste à doter des enfants et des jeunes de connaissances dans le cadre du système d'enseignement formel » (Kobiané, 2006). C'est donc la fréquentation d'un établissement scolaire par un enfant d'âge scolaire. Il comprend ainsi la fréquentation scolaire qui est le fait d'être ou non dans une structure d'enseignement pendant la période du recensement et l'accès à l'enseignement qui différencie les personnes scolarisées de celles qui ne le sont plus ou qui ne l'ont jamais été.

- **Population scolarisable ou en âge d'être scolarisée**

Elle regroupe l'ensemble des jeunes en âge officiel d'aller à l'école. Elle est utilisée comme dénominateur pour le calcul des taux de scolarisation. Les groupes d'âges des populations scolarisables correspondant aux cycles de l'enseignement au Niger sont :

- 3-5 ans pour le préscolaire ;
- 7-12 ans pour l'enseignement primaire ;
- 13-16 ans pour le premier cycle de l'enseignement secondaire ;
- 17-19 pour le second cycle de l'enseignement secondaire ;
- 20-24 ans pour le supérieur (LOSEN, 1998).

- **Taux brut de scolarisation (TBS)**

C'est le rapport de l'effectif de la population scolaire d'un cycle d'enseignement donné, quel que soit leur âge, à l'effectif de la population scolarisable de ce cycle. Il peut donc être supérieur à 100.

- **Fréquentation scolaire**

«La fréquentation scolaire est la fréquentation d'un établissement agréé, public ou privé, pour y faire des études structurées, à un niveau quelconque d'enseignement à la date du recensement, ou, si le recensement a lieu pendant les vacances scolaires de fin d'année, durant la dernière année scolaire» (Nations Unies, 1998).

- **Taux de fréquentation**

Le taux de fréquentation se définit comme le rapport entre le nombre d'adolescents d'une catégorie¹ donnée qui fréquentent un établissement scolaire (c'est à dire ayant répondu qu'ils sont élève ou étudiant au moment du recensement) et le nombre total de la population de la catégorie. Il est exprimé en pourcentage.

- **Niveau d'instruction**

C'est le plus haut degré d'enseignement atteint ou le plus grand diplôme obtenu par une personne. À la différence de l'alphabétisation, l'instruction renvoie au système formel et est échelonnée en degré. C'est ainsi que l'on distingue les niveaux d'instruction : préscolaire, primaire, secondaire (1er et second cycle) et supérieur.

- **Population active**

C'est l'ensemble des personnes des deux sexes qui fournissent la main d'œuvre pour la production des biens et des services pendant une période de référence donnée (en général 6 mois). La population active comprend la population active occupée, les chômeurs et ceux qui sont à la recherche du premier emploi.

- **Population active occupée**

C'est l'ensemble des personnes des deux sexes en âge de travailler qui ont travaillé au moins deux mois pendant la période de référence 6 mois.

¹Elle peut être par exemple l'âge, le sexe, le milieu de résidence, le département, etc.

- **Chômeur**

Est chômeur, toute personne qui n'a pas travaillé pendant la semaine de référence ou qui a travaillé moins de trois jours durant cette semaine, mais qui recherche un emploi.

- **Chercheur du premier emploi (CPE)**

Ce sont les personnes qui sont à la recherche de leur premier emploi.

- **Taux de chômage**

C'est le rapport entre la population au chômage (chercheurs du premier emploi et les autres chômeurs) et la population active (actifs occupés, chercheurs du premier emploi et les autres chômeurs).

- **Taux d'activité**

Il représente le rapport entre la population active de 15-64 ans sur la population totale de 15-64 ans

$$\text{Taux d'activité} = \frac{\text{Population active de 15-64 ans} * 100}{\text{Population totale}}$$

$$\text{Taux de salarisation} = \frac{\text{Population active salariée} * 100}{\text{Population active de 15-64 ans}}$$

- **Situation dans l'emploi**

Elle permet de voir la situation dans l'occupation de la population de 15-64 ans qui ont déclaré qu'ils sont occupés. Le rappel des définitions des types de situation dans lesquelles se retrouvent cette population est nécessaire. L'apprenti apprend un métier dans une entreprise et il n'est pas rémunéré. Il peut percevoir un montant qui lui servira de frais de transport mais non considéré comme un salaire car, il n'est pas embauché (cas de ceux qui sont en service civique). Un indépendant est celui qui exploite sa propre entreprise et qui exerce pour son propre compte et n'emploie aucun salarié. L'aide familial travail pour l'entreprise familiale sans être rémunéré. Le travailleur à la tâche c'est quelqu'un qui exerce une activité et il est payé à la tâche.

1.2.2. Démarche d'analyse

Dans cette étude, le 4ème RGPH-2012 est la principale source de données utilisée pour l'analyse des niveaux et des tendances des phénomènes socio-économiques et démographiques de la population (Structure, Éducation, Nuptialité, Fécondité, etc.). Toutefois, des données issues d'autres sources sont utilisées à des fins de comparaison et des tendances. L'étude porte

essentiellement sur les ménages ordinaires. La démarche d'analyse est de type descriptif et consiste dans un premier temps de présenter le niveau et la tendance des indicateurs des phénomènes. Dans un second temps, une analyse différentielle est mise en évidence au moyen des tableaux croisés.

Aussi, les analyses s'effectuent aux niveaux régional et départemental tout en mettant un accent sur la distinction entre le milieu urbain et rural. Un intérêt particulier est également porté à l'analyse par sexe afin de découvrir les réalités différentielles selon le genre.

CHAPITRE II. EFFECTIFS ET STRUCTURES DE LA POPULATION

Ce chapitre traite des effectifs globaux, ainsi que les structures de la population de la région de Tillabéri. Il est subdivisé en trois principales sections. La première traite des effectifs et de la répartition spatiale de la population, la deuxième décrit la population par âge et par sexe et la troisième présente les évolutions de la population par sexe.

II.1 Effectifs et répartition spatiale de la population

II.1.1 Effectif de la population par milieu de résidence selon le sexe

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2012, la population de la région de Tillabéri est estimée à 2 272 482 habitants, dont 1 346 295 hommes soit (49,5%). Les femmes représentent 1 376 187 soit (50,5%). L'ensemble de cette population est reparti au niveau des 13 départements de la région de Tillabéri.

Le tableau ci-dessous indique la répartition de la population par milieu de résidence et par sexe, ainsi il se dégage que la quasi-totalité de la population de la région de Tillabéri réside en milieu rural soit 94% contre seulement 6% en milieu urbain. En milieu urbain, il y a autant de femmes que des hommes avec des proportions de 51% contre 49%, et cette tendance reste identique en milieu rural aussi.

Tableau 3: Répartition de la population par milieu de résidence selon le sexe

Milieu de résidence	Sexe				Ensemble	
	Masculin		Féminin			
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Urbain	84 055	6%	88 037	6%	172 092	6%
Rural	1262240	94%	1288150	94%	2550390	94%
Total	1346295	100%	1376187	100%	2722482	100%

Sur l'ensemble de la population de la région de Tillabéri, le Département de Kollo est le plus peuplé avec une population de 465 399 habitants soit 17%, ensuite suivent respectivement les Départements de Téra 336 207 habitants (12,3%), Ouallam 327 224 (12,1%). Par contre les Départements de Ayerou 57 030 habitants (2,1%) et Banibangou 66 949 (2,5%) sont les moins peuplés de la région. Les tendances sont identiques pour la répartition par sexe.

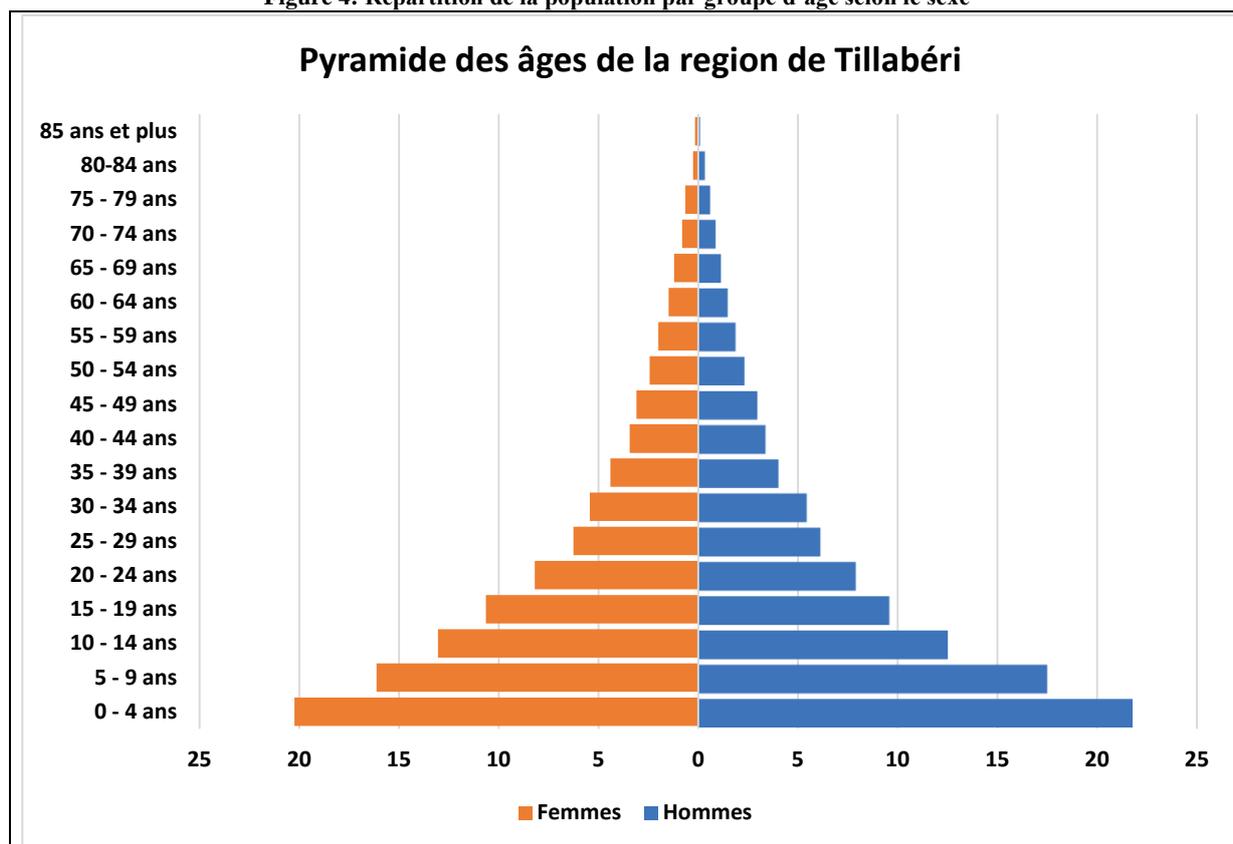
Tableau 4: Effectif de la population par départements selon le sexe

Départements	Sexe				Total	Poids (en %) par rapport à la Région		
	Masculin		Féminin			Masculin	Féminin	Ensemble
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)				
ABALA	69757	48,3	74530	51,7	144287	5,2	5,4	5,3
AYEROU	28058	49,2	28972	50,8	57030	2,1	2,1	2,1
BALLEYARA	51122	47,7	56012	52,3	107134	3,8	4,1	3,9
BANIBANGO	33011	49,3	33938	50,7	66949	2,5	2,5	2,5
BANKILARE	42909	50,5	41984	49,5	84893	3,2	3,1	3,1
FILINGUE	151240	49,3	155486	50,7	306726	11,2	11,3	11,3
GOTHEYE	117650	48,8	123393	51,2	241043	8,7	9,0	8,9
KOLLO	230916	49,6	234483	50,4	465399	17,2	17,0	17,1
OUALLAM	160511	49,1	166713	50,9	327224	11,9	12,1	12,0
SAY	89422	50,9	86203	49,1	175625	6,6	6,3	6,5
TERA	167664	49,9	168543	50,1	336207	12,5	12,2	12,3
TILLABERI	110784	48,7	116568	51,3	227352	8,2	8,5	8,4
TORODI	93251	51,1	89362	48,9	182613	6,9	6,5	6,7
REGION DE TILLABERI	1346295	49,5	1376187	50,5	2722482	100	100	100

II.1.2 Répartition de la population par âge selon le sexe

L'analyse du tableau ci-dessous montre une prédominance des jeunes de moins de 20 ans (61%) dans la population, en effet la classe d'âge de 0 à 4 ans représente 21% suivent respectivement les classes d'âge de 5 à 9 ans (16,8%), 10 à 14 ans (12,8%). Par contre, la population âgée ne représente que moins de 4%, avec les classes d'âge 85 et plus (0,1%), 80 à 84 (0,3%) et 75 à 79 (0,6%). Dans les différentes classes d'âge, il n'y a pas une prédominance d'un sexe à un autre.

Figure 4: Répartition de la population par groupe d'âge selon le sexe



II.1.3 Répartition de la population par département et groupe d'âges selon le sexe

La structure par grands groupes d'âges par département, met en exergue l'effectif des sous populations potentiellement inactives (0-14 ans et 65 et plus) et potentiellement actives (15-64 ans). Les moins de 15 ans représentent 51% de la population totale des départements. Cette tranche de la population constitue une charge pour les pouvoirs publics car elle nécessite des investissements dans les services sociaux de base comme la santé, l'éducation, la formation professionnelle. Les personnes potentiellement actives représentent 46% de la population totale des départements contre 3% pour les personnes âgées (65 et plus).

Le tableau montre des disparités selon le sexe, ainsi la proportion des garçons est plus élevée (52%) que celle des filles (50%) chez les moins de 15 ans. Cette tendance s'inverse chez les personnes potentiellement actives où chez les garçons, la proportion est de 45% contre 47% pour les filles. Chez les personnes âgées de 65 ans et plus, les proportions sont égales 3%.

En comparant par département, chez les moins de 15 ans le département d'Abala a le plus fort taux avec 56,5% pour les masculins et 53,6% pour les féminins par contre le département de Gothèye a le plus faible taux avec 49,8% pour les garçons et 47,8% pour les filles. Pour les personnes

potentiellement actives le département d'Abala a le plus faible taux avec 41% pour les masculins et 44% pour les féminins, cependant le département de Bankilaré a le taux le plus élevé avec 47% chez les masculin et le département de Tillabéri le taux le plus élevé chez les féminins pour 48,9%. Pour les personnes âgées, la tendance est la même pour la majorité des départements 3% (masculins et féminins).

II.2 Evolution des effectifs de la population

La population de la région de Tillabéri est passée de 1 328 283 habitants en 1988 à 1 889 515 en 2001, soit une augmentation de 561 232 habitants en 13 ans. De 2001 à 2012, elle a augmenté de 832 967 habitants en 11 ans pour atteindre en 2012, 2 722 482 habitants. Les taux d'accroissement moyen annuel (TAMA) révèle une augmentation continue de la population de Tillabéri depuis 1977. On note cependant une décélération entre 1977 et 1988 notamment dans les groupes d'âge « 0-14 ans » et « 65 ans et plus ». Ces mêmes groupes d'âge « 0-14 ans » et « 65 ans et plus » ont enregistré une accélération dans l'accroissement de la population entre 2001 et 2012.

Tableau 5: Evolution des effectifs de la population par sexe entre 1988 et 2012

Groupe d'âges	Effectifs						Taux d'accroissement moyen annuel (TAMA)				
	1977	1988	2001		2012		1977 à 1988	1988 à 2001	2001-2012		
			Mas.	Fém.	Mas.	Fém.			Mas.	Fém.	Ens.
0-14	409622	646874	460819	446697	696131	680345	4,2	2,6	3,8	3,9	3,9
15-64	492290	637576	449785	477843	607711	652804	2,4	2,9	2,7	2,9	2,8
65 et +	26937	43833	25351	29020	42453	43038	4,5	1,7	4,8	3,6	4,2
Ensemble	928849	1328283	935955	953560	1346295	1376187	3,3	2,8	3,3	3,4	3,3

CHAPITRE III. CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Ce chapitre traite des caractéristiques sociodémographiques des résidents de la région de Tillabéri notamment la nuptialité, la fécondité, les migrations, la survie des parents et la situation d'handicap.

III.1 Caractéristiques sociodémographiques des ménages

La connaissance des caractéristiques démographiques, socioculturelles et économiques des membres du ménage, en particulier du chef de ménage contribue fortement à la mise en œuvre des politiques et programmes de développement.

Pour certains auteurs (AKOTO & HILL, 1988), le niveau d'instruction du chef de ménage est un indicateur d'approximation pour le calcul du niveau de vie du ménage. C'est pourquoi, les déterminants des conditions dans lesquelles vivent les membres du ménage dépendent fortement des caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage. Ce dernier joue un rôle de premier plan au sein du ménage.

Au 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2012) il a été dénombré 325 784 ménages ordinaires, 865 ménages collectifs et 473 sans-abris.

III.1.1 Age et Sexe du CM

Les ménages de la région de Tillabéri sont dirigés à 90,4% par des hommes. La proportion de femmes chefs de ménages est de 18,8% en milieu urbain contre seulement 8,8% en milieu rural.

16975 chefs de ménages ont moins de 25 ans soit 5% de l'ensemble des chefs de ménages. 93% des chefs de ménages de moins de 25 ans résident en milieu rural. Tandis que 12% des chefs de ménage ont plus de 64 ans.

Tableau 6 : Répartition des chefs de ménage par groupe d'âge selon le genre et le milieu de résidence

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
15 - 19 ans	1,81	1,97	1,84	1,14	3,82	1,37	1,18	3,55	1,41
20 - 24 ans	2,96	4,13	3,18	3,54	7,06	3,85	3,50	6,63	3,80
25 - 29 ans	7,92	6,92	7,74	8,94	9,83	9,02	8,87	9,40	8,92
30 - 34 ans	14,04	6,40	12,62	13,27	7,94	12,80	13,33	7,71	12,79
35 - 39 ans	13,16	8,93	12,37	12,88	9,19	12,55	12,90	9,15	12,54
40 - 44 ans	13,98	10,13	13,27	12,45	8,81	12,13	12,55	9,01	12,21
45 - 49 ans	12,87	13,08	12,91	11,88	10,93	11,79	11,94	11,25	11,88
50 - 54 ans	10,76	11,57	10,91	9,68	10,69	9,77	9,75	10,82	9,85
55 - 59 ans	6,94	11,18	7,73	8,13	9,06	8,21	8,05	9,38	8,18
60 - 64 ans	5,73	7,60	6,08	6,21	7,65	6,34	6,18	7,65	6,32
65 - 69 ans	4,02	7,14	4,60	4,85	6,23	4,97	4,79	6,36	4,94
70 - 74 ans	2,86	4,76	3,21	3,41	4,01	3,47	3,38	4,12	3,45
75 - 79 ans	1,72	3,95	2,13	2,30	2,91	2,35	2,26	3,06	2,34
80-84 ans	0,97	1,55	1,08	1,04	1,14	1,05	1,04	1,20	1,05
85 ans et plus	0,26	0,70	0,35	0,29	0,72	0,32	0,28	0,72	0,33
Total	100								

III.1.2 Taille et Typologie des ménages

Au RGPH de 2012 comme à celui 2001, la région de Tillabéri vient en tête des régions avec une taille moyenne des ménages de 8,3 personnes. En effet, 47% des ménages ont une taille supérieure à 7 personnes, 31% ont une taille de 5 à 7 personnes et environ 20% ont une taille entre 2 et 4 personnes. Les ménages constitués d'une seule personne représente moins de 2% de l'ensemble des ménages de la région de Tillabéri.

Les ménages dirigés par des hommes sont majoritairement pléthoriques² (50%) tandis que ceux dirigés par des femmes abritent majoritairement 2 à 4 membres (43,4%).

² 8 membres ou plus

Tableau 7 : Répartition des chefs de ménage par la taille du ménage selon le genre et le milieu de résidence

Tmen2	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
1pers	3,7	7,2	4,4	1,1	7,7	1,7	1,3	7,6	1,9
2-4 pers	24,3	42,7	27,7	16,9	43,5	19,3	17,4	43,4	19,9
5-7 pers	32,5	32,5	32,5	31,0	31,6	31,1	31,1	31,7	31,2
8 pers et plus	39,4	17,6	35,3	50,9	17,3	48,0	50,2	17,3	47,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Le RGPH 2012 a distingué deux types de ménages : le ménage ordinaire et le ménage collectif. Le ménage ordinaire a également été catégorisé sur la base des liens entre les personnes vivant dans ces ménages. La typologie suivante fut retenue :

- Le ménage non familial de type 1 dans lequel vivent, ensemble, des personnes qui n'ont aucun lien de parenté ;
- Le ménage unipersonnel constitué d'une seule personne ;
- Le ménage nucléaire simple dans lequel on retrouve un couple avec ou sans enfant ;
- Le ménage nucléaire polygame dans lequel on retrouve le mari avec deux ou plusieurs épouses ayant ou pas d'enfants ;
- Le ménage monoparental simple composé uniquement du chef de ménage et de ses enfants ;
- Le ménage nucléaire élargi composé d'un couple avec ou sans enfants et d'autres personnes ayant des liens de parenté avec ledit couple ;
- Le ménage monoparental élargi comprenant le chef de ménage, ses enfants et d'autres personnes ayant ou pas de lien de parenté avec le chef de ménage ;
- Le ménage polygame élargi composé du chef de ménage et de ses épouses avec ou sans enfants et d'autres personnes ayant des liens de parenté ou non avec le chef de ménage ;
- Le ménage non familial de type 2 comprenant le chef de ménage sans la présence de l'épouse/époux et des enfants mais vivant avec des personnes ayant un lien de parenté avec ce chef de ménage.

A travers cette catégorisation, il ressort que trois types de ménages prédominent dans la région de Tillabéri. Il s'agit des ménages de type :

- nucléaire élargi à 38,7%. Ce sont des ménage d'un couple avec ou sans enfants et d'autres personnes ayant des liens de parenté avec ledit couple ;
- nucléaire simple à 27,2%. Ce sont des ménages dans lequel on retrouve un couple avec ou sans enfant ;
- polygamie élargie à 14%. Ce sont des ménages composé du chef de ménage et de ses épouses avec ou sans enfants et d'autres personnes ayant des liens de parenté ou non avec le chef de ménage.

Les ménages dirigés par des chefs de ménage femmes sont en majorité monoparental (69%).

Tableau 8: Répartition des chefs de ménage par la typologie selon le genre et le milieu de résidence

Typologie de ménage	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc	Fém	Ens	Masc	Fém	Ens	Masc	Fém	Ens
Non Familiaux	0,8	0,9	0,8	0,2	0,6	0,2	0,2	0,7	0,3
Ménage Unipersonnel	3,7	7,2	4,4	1,1	7,8	1,7	1,3	7,7	1,9
Nucléaire simple	33,9	0,5	27,7	29,6	1,1	27,1	29,9	1,0	27,2
Nucléaire Polygame	4,8	0,0	3,9	5,9	0,0	5,4	5,8	0,0	5,3
Monoparental Simple	0,8	27,4	5,8	0,7	31,9	3,4	0,7	31,2	3,6
Nucléaire Elargie	39,9	1,1	32,6	42,8	1,6	39,2	42,6	1,6	38,7
Monoparental Etendue ou Composite	2,4	41,3	9,6	2,5	37,5	5,6	2,5	38,0	5,9
Polygame élargie	11,8	0,1	9,6	15,7	0,2	14,4	15,5	0,2	14,0
Ménage Elargie	2,0	21,4	5,6	1,4	19,2	2,9	1,4	19,5	3,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

III.1.3 État matrimonial et Niveau d'instruction du chef de ménage

Le niveau d'instruction du chef de ménage et sa situation matrimoniale constituent des facteurs socioculturels des ménages ordinaires. Le tableau ci-dessous donne la répartition de ces ménages par situation matrimoniale selon le genre et le milieu de résidence.

La population de chef de ménage de la région de Tillabéri est en majorité constitué de monogame (70%). Les chefs de ménages polygames représentent 22% de l'ensemble des chefs de ménage de la région de Tillabéri. Les chefs de ménages polygames à 2 épouses représentent 86% de l'ensemble des chefs de ménages polygames.

Les chefs de ménages veuves représentent 82% de l'ensemble des chefs de ménages veufs et 34,5% de l'ensemble des chefs de ménages de sexe féminin.

Tableau 9 : Répartition des chefs de ménage par situation matrimoniale selon le genre et le milieu de résidence

Situation matrimoniale du chef de ménage	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc	Fém	Ens	Masc	Fém	Ens	Masc	Fém	Ens
Célibataire (Jamais marié(e))	4,0	4,2	4,0	1,8	3,5	2,0	2,0	3,6	2,1
Marié monogame	70,3	19,7	60,9	74,4	38,5	71,2	74,1	35,7	70,4
Marié polygame à 2 épouses	18,9	15,2	18,3	19,7	13,7	19,1	19,6	13,9	19,1
Marié polygame à 3 épouses	3,7	5,9	4,1	2,4	2,7	2,4	2,5	3,2	2,5
Marié polygame à 4 épouses et plus	0,9	1,9	1,1	0,4	0,7	0,4	0,5	0,8	0,5
Veuf (ve)	1,1	38,8	8,1	0,8	33,8	3,7	0,8	34,5	4,0
Divorcé(e)	1,1	14,2	3,5	0,5	7,1	1,1	0,5	8,1	1,3
Autres à préciser	0,1	0,2	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

La population des chefs de ménages de la région de Tillabéri est composée en majorité d'individus sans aucun niveau d'instruction. En effet 62,5% des chefs de ménages n'ont aucun niveau d'instruction, 12,7% ont fait l'école coranique, 8,5 % ont un niveau d'éducation primaire et 6,3% ont une éducation non formelle.

La proportion de chefs de ménages sans aucun niveau d'instruction est plus importante en milieu rural (64,5%) qu'en milieu rural (40,8%).

Tableau 10 : Répartition des chefs de ménage par niveau d'instruction selon le genre et le milieu de résidence

Niveau d'instruction du chef de ménage	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc	Fém	Ens	Masc	Fém	Ens	Masc	Fém	Ens
Aucun Niveau	37,0	57,3	40,8	63,0	77,1	64,3	61,2	74,2	62,5
Pré-scolaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Primaire	16,3	16,0	16,3	7,9	7,6	7,8	8,4	8,8	8,5
Secondaire 1	8,8	5,8	8,2	2,4	1,7	2,3	2,8	2,3	2,8
Secondaire 2	3,3	1,3	2,9	0,5	0,8	0,5	0,7	0,9	0,7
Ecole Prof. Second. 1	2,2	2,7	2,3	0,4	1,4	0,5	0,5	1,6	0,6
Ecole Prof. Second. 2	2,7	3,7	2,9	0,4	1,3	0,5	0,5	1,6	0,6
Ecole Prof. Sup.	2,9	1,4	2,7	0,3	0,6	0,3	0,4	0,7	0,5
Ens. Supérieur	5,7	1,8	5,0	0,5	0,9	0,6	0,9	1,0	0,9
Ecole Coranique	10,8	6,8	10,0	13,6	5,5	12,9	13,4	5,7	12,7
Cours d'adulte	2,3	2,1	2,3	4,1	2,4	4,0	4,0	2,4	3,9
Education Non Formelle	7,9	1,3	6,7	6,9	0,6	6,3	6,9	0,7	6,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

III.1.4 Situation d'activité du chef de ménage

Quel que soit le milieu de résidence ou le genre, la proportion de chefs de ménages occupés est la moins importante. En milieu rural, les proportions de femmes chefs de ménages occupés et de femmes chefs de ménages au foyer sont quasiment identiques.

En milieu urbain comme en milieu rural, les proportions de chefs de ménages occupés sont supérieures à 80% chez les hommes.

Tableau 11 : Répartition des chefs de ménage par situation d'activité selon le genre et le milieu de résidence

Situation d'activité du Chef de ménage	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc	Fém	Ens	Masc	Fém	Ens	Masc	Fém	Ens
Occupé	89,0	44,2	80,7	93,1	45,0	88,9	92,8	44,9	88,3
Au chômage	0,9	0,1	0,8	0,4	0,0	0,3	0,4	0,1	0,4
Femme au foyer	0,0	45,4	8,4	0,0	44,8	4,0	0,0	44,9	4,3
Elève/Étudiant	1,0	1,7	1,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,4	0,2
A la recherche du premier emploi	0,4	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Retraité	3,2	1,0	2,8	0,3	0,2	0,3	0,5	0,3	0,5
Rentier	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres inactifs	5,3	7,4	5,7	5,9	9,7	6,2	5,8	9,3	6,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

III.2 Nuptialité

La nuptialité s'intéresse à la situation d'un individu par rapport au mariage c'est-à-dire l'analyse de la fréquence des états relatifs aux unions (mariages, concubinage etc....) et aux ruptures d'union (divorce, veuvage).

III.2.1 Etat matrimoniale de la population par âge selon le sexe

L'état matrimonial concerne la situation individuelle du moment par rapport au mariage. Elle permet de cerner si, à une date donnée, un individu est célibataire, marié, veuf, divorcé, etc. Elle permet aussi l'analyse de chaque sous-population définie par son état matrimonial (par exemple la sous-population des mariés) suivant certaines caractéristiques. La définition de célibataire retenue lors du dénombrement général de la population du 4ème RGPH-2012 est toute personne qui ne s'est jamais mariée.

III.2.2 Proportion de la population en union par âge selon le milieu de résidence et le sexe

La proportion de la population de la région de Tillabéri en union est obtenue en rapportant l'ensemble des individus en union sur la population de Tillabéri âgée de plus de 10. Les proportions des femmes en union sont très élevées entre les âges 10 et 34 ans. A partir de 34 ans la proportion des hommes en union demeure supérieure à celles des femmes jusqu'à 85 ans et plus. Ce dernier résultat traduit tout simplement le fait que les filles entrent en union plus tôt que les garçons et qu'elle en sorte aussi plus tôt à cause de la ménopause.

Tableau 12: Répartition de la population en union par groupe d'âge selon le milieu de résidence et le sexe (%)

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
10 - 14 ans	1%	6%	4%	2%	11%	7%	2%	11%	7%
15 - 19 ans	7%	40%	24%	13%	66%	41%	13%	64%	40%
20 - 24 ans	13%	47%	30%	44%	80%	63%	41%	77%	60%
25 - 29 ans	52%	78%	65%	77%	87%	82%	75%	86%	81%
30 - 34 ans	77%	84%	81%	88%	91%	90%	88%	91%	89%
35 - 39 ans	86%	85%	86%	92%	91%	92%	92%	91%	91%
40 - 44 ans	91%	82%	86%	93%	88%	90%	93%	87%	90%
45 - 49 ans	93%	76%	84%	95%	84%	89%	94%	83%	89%
50 - 54 ans	93%	64%	79%	94%	75%	84%	94%	74%	84%
55 - 59 ans	93%	57%	73%	95%	70%	82%	95%	69%	82%
60 - 64 ans	92%	44%	67%	94%	57%	75%	94%	56%	75%
65 - 69 ans	93%	35%	61%	94%	46%	70%	94%	46%	69%
70 - 74 ans	91%	23%	54%	92%	33%	64%	92%	32%	63%
75 - 79 ans	90%	21%	49%	91%	28%	59%	90%	28%	58%
80-84 ans	83%	11%	48%	86%	24%	59%	86%	23%	59%
85 ans et plus	78%	17%	38%	82%	21%	45%	82%	21%	45%
Total	28%	34%	31%	32%	40%	36%	32%	40%	36%

III.2.3 Proportion de la population en union par département selon le sexe

L'analyse de la répartition de la population en union par département révèle une certaine homogénéité dans la répartition de ladite population entre les différents départements. En effet ABALA est le département qui enregistre la plus faible proportion avec 33% soit un écart de moins de 3 points de pourcentage par rapport à la proportion régionale. Aussi, Bankilaré est le département qui abrite le maximum d'individu en union avec 38,5% soit un écart de moins de 3 points de pourcentage également par rapport à la proportion régionale.

Quel que soit le département, la proportion de femmes en union est supérieure à celle des hommes.

Tableau 13: Proportion de la population (en %) en union par département selon le sexe

Départements	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
ABALA	29,9	36,4	33,3
AYEROU	31,6	37,4	34,5
BALLEYARA	32,1	39,7	36,1
BANIBANGOU	30,4	39,0	34,7
BANKILARE	35,4	41,6	38,5
FILINGUE	31,7	38,5	35,1
GOTHEYE	33,9	41,2	37,7
KOLLO	31,9	39,6	35,8
OUALLAM	31,4	41,1	36,4
SAY	30,7	39,4	35,0
TERA	32,7	41,2	36,9
TILLABERI	31,3	38,1	34,8
TORODI	32,5	39,6	36,0

III.2.4 Proportion de la population en union par niveau d'instruction selon le sexe

L'analyse du niveau d'instruction de la population de Tillabéri en union révèle que cette population est en majorité (72%) constitué d'individus sans aucun niveau quel que soit le milieu de résidence (74% en milieu rural contre 47% en milieu urbain). En outre, cette même proportion diminue progressivement lorsque le niveau d'éducation augmente. Ces résultats confirment l'effet inhibiteur et/ou retardataire de l'instruction sur la nuptialité. Le fait de fréquenter l'école est un facteur inhibiteur de l'entrée en union pour les filles comme les garçons.

Tableau 14: Proportion de la population (en %) en union par niveau d'instruction selon le sexe

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Aucun Niveau	38%	53%	47%	64%	82%	74%	63%	80%	72%
Ecole Coranique	11%	6%	8%	13%	4%	8%	13%	4%	8%
Cours d'adulte	2%	2%	2%	3%	2%	3%	3%	2%	3%
Primaire	17%	20%	19%	8%	8%	8%	9%	9%	9%
Secondaire 1	9%	10%	9%	3%	3%	3%	3%	3%	3%
Secondaire 2 et plus	14%	8%	11%	1%	1%	1%	2%	1%	2%
Education Non Formelle	8%	1%	4%	6%	1%	3%	6%	1%	3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

III.3 Fécondité

Analysée sous l'angle des théories de la transition démographique, la fécondité des femmes nigériennes s'apparente à une fécondité naturelle. La

précocité du mariage, la fréquence des remariages, la baisse sensible de la durée de l'allaitement maternel, le raccourcissement de la durée de l'abstinence post-partum rendent l'exposition au risque de procréer quasi-permanente alors que les moyens de contrôle de la fécondité sont rarement utilisés. Les niveaux et les variations de la fécondité résultent ainsi des comportements reproducteurs qui puisent l'essentiel de leur explication dans les besoins d'agrandissement des familles illustrés par le désir des couples d'avoir un nombre élevé d'enfants à la fin de la vie génésique.

Le Niger est un pays où la fécondité demeure élevée. D'après le RGPH/2001, D'après les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé à Indicateur Multiple (EDSN/MICS 2012), la fécondité des femmes nigériennes reste élevée car chaque femme donne naissance, en moyenne, à 7,5 enfants durant sa vie féconde.

Le présent paragraphe portant sur la fécondité des femmes de Tillabéri fait ressortir l'ampleur de la fécondité chez les adolescentes de la région et dégage l'influence de certaines caractéristiques démographiques, socioéconomiques et culturelles (âge, niveau d'instruction, milieu de résidence, etc..) sur l'évolution de la fécondité des adolescentes de Tillabéri.

III.3.1 Taux de fécondité des femmes par âges

Les taux de fécondité par âge sont calculés en rapportant les naissances issues des femmes de chaque groupe d'âges à l'effectif des femmes du groupe d'âges correspondant.

Les taux de fécondité par âges de Tillabéri suivent le schéma classique observé, en général, dans les pays à forte fécondité, c'est à dire une fécondité précoce élevée (128 ‰ à 15-19 ans), qui augmente très rapidement pour atteindre son maximum à 35-39 ans (295 ‰) et qui décroît par la suite.

Généralement les taux de fécondité élevés sont enregistrés en milieu rural. Cependant à Tillabéri, on note une très légère différence entre le milieu urbain et le milieu rural.

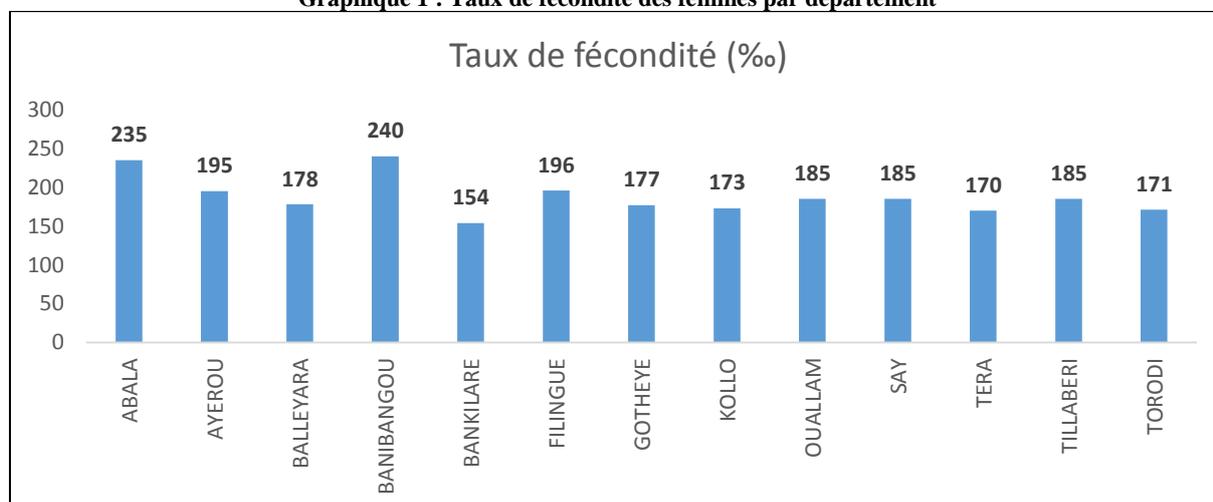
Tableau 15: Taux de fécondité des femmes par groupe d'âge selon le milieu de résidence

Groupe d'âge	Effectif des femmes en âge de procréer	Naissances vivantes totales au cours des 12 derniers mois	Taux de fécondité
12 - 14 ans	101917	1776	17
15 - 19 ans	145974	18695	128
20 - 24 ans	112178	26145	233
25 - 29 ans	85741	25282	295
30 - 34 ans	74358	21041	283
35 - 39 ans	59039	14128	239
40 - 44 ans	40430	7666	190
45 - 49 ans	34450	5071	147
Total	654087	119804	183

III.3.2 Taux de fécondité des femmes par département

L'analyse du taux de fécondité des femmes de Tillabéri par département fait ressortir une prédominance des départements de Banibangou (240‰) et d'Abala (235‰). Tous les autres départements enregistrent des taux en deçà de 200 naissances pour 1000 femmes.

Graphique 1 : Taux de fécondité des femmes par département



III.3.3 Taux de fécondité des femmes par niveau d'instruction

Le taux de fécondité des femmes est mis en relation avec le niveau d'instruction de ces dernières afin de mettre en exergue une éventuelle corrélation entre fécondité et niveau d'instruction. Le tableau ci-dessous révèle une corrélation négative entre la fécondité et le niveau d'instruction. En effet, le taux de fécondité décroît progressivement de 200 naissances pour 1000 femmes à 98 naissances pour 1000 femmes respectivement lorsque le niveau d'instruction passe de « aucun niveau » au niveau « secondaire 2 ». Ce résultat s'explique par le fait que plus la femme a un niveau d'éducation élevé plus elle a une meilleure connaissance de sa sexualité, plus elle est disposée à pratiquer la contraception et plus elle évite les grossesses non désirées.

Tableau 16: Taux de fécondité des femmes par niveau d'instruction

niveau d'instruction	Effectif de femme (1)	Naissances vivantes totales au cours des 12 derniers mois (2)	Taux de fécondité (%0)
			(2)/(1)
Aucun Niveau	456102	91320	200
Ecole Coranique	23840	5502	231
Cours d'adulte	12483	2567	206
Préscolaire	269	44	164
Primaire	99713	12760	128
Secondaire 1	34439	4038	117
Secondaire 2	3913	385	98
Ecole Prof. Second. 1	1935	316	163
Ecole Prof. Second. 2	1888	352	186
Ecole Prof. Sup.	1389	258	186
Ens. Supérieur	2678	499	186
Education Non Formelle	4811	874	182
ND	10627	889	84
Total	654087	119804	183

III.3.4 Parité moyenne des femmes

La parité moyenne des femmes de Tillabéri est le nombre moyen d'enfants nés vivants par âge des femmes. Elle est obtenue en faisant le rapport du nombre d'enfants nés vivants issus d'un âge donné sur l'effectif de la population de femmes du même âge. Le tableau ci-dessous présente la parité moyenne des femmes de Tillabéri par département. Ainsi quel que soit le département de Tillabéri, le nombre moyen d'enfants nés vivants par femme est supérieur à deux (2). Les départements d'Abala et de Banibangou

enregistrent les parités moyenne les plus élevées avec trois (3) enfants nés vivants par femme chacun.

Tableau 17: Parité moyenne des femmes par départements

Départements	Parité moyenne
ABALA	3,029
AYEROU	2,818
BALLEYARA	2,711
BANIBANGOU	3,205
BANKILARE	2,451
FILINGUE	2,932
GOTHEYE	2,811
KOLLO	2,674
OUALLAM	2,966
SAY	2,774
TERA	2,714
TILLABERI	2,847
TORODI	2,774

La parité moyenne croisée avec le niveau d'instruction des femmes confirme la corrélation négative entre fécondité et niveau d'instruction observé avec les taux de fécondité. En effet la parité moyenne décroît progressivement de quatre (4) enfants par femmes à moins d'un (1) enfant par femmes respectivement lorsque le niveau d'instruction passe de « cours d'adulte » au niveau « secondaire 2 ».

Tableau 18: Parité moyenne des femmes par niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Parité moyenne
Aucun Niveau	3,311
Cours d'adulte	4,366
Ecole Coranique	3,3
Préscolaire	2,019
Primaire	1,642
Secondaire 1	1,037
Secondaire 2	0,766
Ecole Prof. Second. 1	1,498
Ecole Prof. Second. 2	1,644
Ecole Prof. Sup.	1,948
Ens. Supérieur	2,076
Education Non Formelle	2,529
ND	0,922
Total	2,878

III.4 Migration

La notion de migration englobe tous les types de mouvements de population impliquant un changement du lieu de résidence habituelle, quelles que soient leur cause, leur composition, leur durée, incluant ainsi notamment les mouvements des travailleurs, des réfugiés, des personnes déplacées ou déracinées.

Le migrant durée de vie est un individu en migration interne ayant été recensé dans un lieu différent de son lieu de naissance. Dans le 4^{eme}RGPH, la migration est saisie au niveau départemental et concerne toute personne qui a fait un déplacement d'un département à un autre ou entre le Niger et l'extérieur en ayant fait, ou ayant l'intention de faire au moins six mois dans son lieu de destination.

La répartition de migrant durée de vie de Tillabéri selon le milieu de résidence et le sexe fait ressortir une prédominance du milieu urbain. En effet les milieux urbains de Tillabéri abritent en moyenne 8,1% de migrant durée de vie contre 1,7% seulement pour les zones rurales. Ce résultat s'explique par le fait qu'en majeure partie la migration durée de vie est occasionnée par les activités professionnelles et la recherche d'un meilleur cadre de vie. Or toutes ces commodités se retrouvent en milieu urbain.

Les fortes proportions de migrants durée de vie sont enregistrées dans le groupe d'âge 15-34 ans et 70 ans et plus. On note également une légère prédominance des femmes dans ces groupes d'âge essentiellement en milieu urbain.

Tableau 19: Proportion des migrants (en %) durée de vie par groupe d'âge selon le milieu de résidence et le sexe

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
0 - 4 ans	5,0%	4,9%	4,9%	1,1%	1,0%	1,1%	1,3%	1,3%	1,3%
5 - 9 ans	6,2%	6,2%	6,2%	0,9%	0,9%	0,9%	1,2%	1,2%	1,2%
10 - 14 ans	7,5%	8,2%	7,8%	1,5%	1,4%	1,4%	1,8%	1,8%	1,8%
15 - 19 ans	8,5%	8,4%	8,5%	2,0%	1,7%	1,8%	2,4%	2,1%	2,2%
20 - 24 ans	10,0%	11,2%	10,6%	2,3%	2,2%	2,3%	3,0%	3,0%	3,0%
25 - 29 ans	10,1%	11,3%	10,8%	2,3%	2,9%	2,6%	2,8%	3,4%	3,1%
30 - 34 ans	10,1%	10,8%	10,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,9%	3,0%	3,0%
35 - 39 ans	9,6%	9,2%	9,4%	2,4%	2,2%	2,3%	2,9%	2,7%	2,8%
40 - 44 ans	10,3%	8,9%	9,6%	2,6%	2,3%	2,5%	3,2%	2,8%	3,0%
45 - 49 ans	9,6%	8,2%	8,8%	2,5%	2,1%	2,3%	3,0%	2,6%	2,8%
50 - 54 ans	10,2%	10,2%	10,2%	2,6%	2,2%	2,4%	3,1%	2,8%	2,9%
55 - 59 ans	9,0%	7,0%	7,9%	2,3%	2,1%	2,2%	2,7%	2,5%	2,6%
60 - 64 ans	8,4%	8,3%	8,3%	2,5%	2,2%	2,4%	2,8%	2,6%	2,7%
65 - 69 ans	8,8%	7,2%	7,9%	2,4%	1,9%	2,1%	2,7%	2,3%	2,5%

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
70 - 74 ans	11,2%	8,4%	9,7%	2,5%	2,0%	2,3%	3,0%	2,4%	2,7%
75 - 79 ans	10,5%	6,1%	7,8%	2,2%	1,7%	2,0%	2,6%	2,0%	2,3%
80-84 ans	14,2%	7,6%	11,0%	2,8%	1,8%	2,4%	3,5%	2,2%	2,9%
85 ans et plus	11,0%	8,7%	9,5%	2,3%	1,7%	1,9%	2,8%	2,1%	2,4%
Total	8,0%	8,1%	8,1%	1,7%	1,6%	1,7%	2,1%	2,1%	2,1%

La répartition des proportions de migrants durée de vie de Tillabéri par département et milieu de résidence fait une prédominance du milieu urbain du département d'Ayerou (12,9%) du département de Tillabéri, chef-lieu de la région (12,5%), du département de Kollo (11,4%), du département de Torodi (10,5%) et du département de Gothèye (10,2%)

Tableau 20: Proportion des migrants (en %) durée de vie par département selon le milieu de résidence et le sexe

Départements	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
ABALA	4,3	4,2	4,2	1,3	1,9	1,6	1,5	2,0	1,8
AYEROU	12,0	13,6	12,9	3,9	4,4	4,2	5,5	6,3	5,9
BALLEYARA	6,8	7,0	6,9	0,8	1,1	1,0	1,7	2,0	1,8
BANIBANGOU	3,9	3,6	3,7	2,5	2,2	2,3	2,6	2,4	2,5
BANKILARE	2,6	3,2	2,9	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4	0,4
FILINGUE	5,8	5,2	5,5	0,9	1,0	0,9	1,1	1,1	1,1
GOTHEYE	10,6	9,9	10,2	2,1	1,6	1,9	2,4	1,9	2,1
KOLLO	10,6	12,2	11,4	2,0	2,3	2,1	2,3	2,6	2,4
OUALLAM	4,8	4,8	4,8	0,8	0,7	0,8	1,0	0,9	0,9
SAY	9,3	9,5	9,4	2,1	2,0	2,1	2,7	2,6	2,6
TERA	5,4	4,5	5,0	1,6	1,3	1,5	2,0	1,6	1,8
TILLABERI	12,1	12,8	12,5	1,8	1,7	1,8	2,9	2,8	2,9
TORODI	10,4	10,6	10,5	3,5	2,8	3,2	4,0	3,3	3,6

III.5 Caractéristiques sociales de la population de Tillabéri

La région de Tillabéri abrite 2.722.482 individus répartis dans 327 122 ménages en 2012. Dans ce paragraphe on s'intéresse à la répartition de la population de Tillabéri suivant les types de ménages. On s'intéresse également à la structure et la composition des ménages (lien de parenté, survie des parents) et aux personnes vivant avec un handicap.

Dans la région de Tillabéri, trois types de ménages ont été rencontrés par les agents recenseurs : les ménages dits ordinaires, les ménages collectifs et les sans-abri. Est dit ménage « ordinaire », tout ménage constitué de personnes

apparentées ou non, qui vivent habituellement dans un même logement, partagent le repas préparé sur le même feu, gèrent en commun tout ou une partie de leurs ressources et reconnaissent l'autorité d'une même personne appelée chef de ménage. Le ménage est dit collectif lorsque la gestion des ressources n'est pas commune et les membres dudit ménage ne reconnaissent pas l'autorité d'une personne comme chef de ménage (pas de chef de ménage). Il est composé d'individus vivant ensemble pour des raisons sociales, économiques ou administratives et n'ayant en général aucun lien de parenté entre eux. Il s'agit le plus souvent de personnes se trouvant dans les prisons, les hôtels, les casernes/camps militaires, les cantines scolaires, les internats scolaires, les chantiers, les communautés religieuses, les hôpitaux, les orphelinats, les réfugiés venant de l'extérieur, les déplacés internes, etc

Les sans-abris sont des individus qui ne disposent pas d'un abri entrant dans la catégorie des locaux à usage d'habitation. Ils transportent avec eux le peu qu'ils possèdent, passent les nuits dans les rues, dans les entrées d'immeubles, dans les gares, dans n'importe quel autre endroit plus ou moins au hasard.

III.5.1 Répartition de la population par type de ménages selon le sexe et le milieu de résidence

Globalement 99, 4% de la population de Tillabéri vivent dans des ménages ordinaires. Quel que soit le milieu de résidence, on dénombre plus d'hommes dans les ménages. On dénombre 67 sans-abris en milieu urbain (dont 50 hommes) contre 425 sans-abris en milieu rural (dont 224 hommes).

Tableau 21: Répartition de la population résidente par type de ménages selon le milieu de résidence et le sexe

Type de ménage	Urbain				Rural				Ensemble					
	Masculin		Féminin		Masculin		Féminin		Masculin		Féminin		Ensemble	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Ordinaire	82646	98,3	87780	99,7	1254164	99,4	1280929	99,4	1336810	99,3	1368709	99,5	2705519	99,4
Collectif	1359	1,6	240	0,3	7852	0,6	7020	0,5	9211	0,7	7260	0,5	16471	0,6
Sans abri	50	0,1	17	0,0	224	0,0	201	0,0	274	0,0	218	0,0	492	0,0
Total	84055	100	88037	100	1262240	100	1288150	100	1346295	100	1376187	100	2722482	100

III.5.2 Répartition de la population par lien de parenté avec le chef de ménage selon le sexe et le milieu de résidence

Dans l'ensemble des chefs de ménages, on dénombre 10% de sexe féminin. Dans la population des gens qui vivent dans des ménages où ils n'ont aucun lien de parenté avec le chef de ménage, on dénombre 57% de femme contre 43% d'hommes

Tableau 22: Proportion de la population (en %) par lien de parenté avec le chef de ménage selon le sexe et le milieu de résidence

Lien de parenté	Urbain		Rural		Total		
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Total
Chef de Ménage	81%	19%	91%	9%	90%	10%	100%
Epoux/Epouses	0%	100%	0%	100%	0%	100%	100%
Fils/Fille	53%	47%	58%	42%	57%	43%	100%
Père/Mère	32%	68%	35%	65%	34%	66%	100%
Petit fils/Petite fille	49%	51%	50%	50%	50%	50%	100%
Frère/Sœur	60%	40%	70%	30%	70%	30%	100%
Neveux/Nièce	52%	48%	55%	45%	55%	45%	100%
Autres Parents	35%	65%	19%	81%	20%	80%	100%
Sans lien de parenté	56%	44%	42%	58%	43%	57%	100%
Total	48%	52%	49%	51%	49%	51%	100%

III.5.3 Répartition de la population par âge et sexe selon la survie des parents

La survie des parents permet d'appréhender l'environnement social des enfants. Les parents géniteurs étant les premiers responsables de la création des conditions de l'équilibre psychoaffectif de l'enfant, l'étude de leur survie permet de mieux comprendre les exigences de la protection et le développement de l'enfant au Niger. L'étude des orphelins de mère âgés de 0 à 4 ans donne une idée sur l'ampleur de la mortalité maternelle.

Sur les 1 692 246 enfants âgés de 0 à 21 ans dénombrés à Tillabéri en 2012, **148 644** sont orphelins (8,8%) dont 12 881 ont moins de 5 ans (0,8%). Chez les garçons, 70 054 ont été enregistrés en milieu urbain contre 78 590 en milieu rural soit 4,1 et 4,6% respectivement.

Tableau 23: Proportion de la population (en %) par groupe d'âge selon la survie des parents

Groupe d'âge	Orphelin père	Orphelin mère	Orphelin père mère	Parents en vie	Statut non connu	Total
Masculin						
0 - 4 ans	1,3%	0,9%	0,2%	96,9%	0,8%	100%
5 - 9 ans	3,7%	2,2%	0,3%	93,4%	0,4%	100%
10 - 14 ans	6,8%	3,8%	0,8%	88,1%	0,5%	100%
15 - 19 ans	11,3%	5,5%	2,2%	80,0%	1,0%	100%
20 - 21 ans	13,2%	6,1%	2,2%	78,2%	0,4%	100%
Total	4,9%	2,7%	0,7%	91,1%	0,6%	100%
Féminin						
0 - 4 ans	1,3%	0,8%	0,1%	97,3%	0,5%	100%
5 - 9 ans	3,5%	2,2%	0,3%	93,5%	0,4%	100%
10 - 14 ans	7,5%	4,0%	1,1%	86,8%	0,5%	100%
15 - 19 ans	12,6%	5,7%	2,4%	78,8%	0,5%	100%
20 - 21 ans	14,7%	6,3%	3,4%	75,2%	0,4%	100%
Total	5,5%	2,8%	0,9%	90,2%	0,5%	100%
Ensemble						
0 - 4 ans	1,3%	0,8%	0,2%	97,1%	0,7%	100%
5 - 9 ans	3,6%	2,2%	0,3%	93,4%	0,4%	100%
10 - 14 ans	7,2%	3,9%	1,0%	87,4%	0,5%	100%
15 - 19 ans	12,0%	5,6%	2,3%	79,4%	0,7%	100%
20 - 21 ans	13,9%	6,2%	2,8%	76,7%	0,4%	100%
Total	5,2%	2,7%	0,8%	90,6%	0,6%	100%

III.6 Situation d'handicap

L'OMS attribue à la notion de handicap 3 concepts : La déficience, l'incapacité, le handicap.

La déficience est définie comme l'atteinte, la lésion, la perte ou le dérèglement d'une substance ou altération physique anatomique, psychologique ou mentale. L'incapacité est le retentissement de la déficience dans la vie quotidienne, une diminution ou perte de l'aptitude à s'acquitter d'une activité dans les conditions jugées normales en fonction de l'individu, mais également de l'accessibilité de l'environnement. Le handicap, se définit comme le désavantage social dont souffre le sujet par la suite de la déficience et qui l'empêche de s'acquitter de ses rôles sociaux, en terme de dépendance physique, de mobilité réduite, de scolarité assistée ou impossible, ou enfin, de dépendance économique ou d'intégration sociale, partielle ou limitée.

Partant de ces définitions, on peut considérer comme handicapée, toute personne incapable de réaliser les activités jugées normales à son âge et dans son environnement socioéconomique.

Globalement on dénombre 5% de personne vivant avec un handicap dans la région de Tillabéri en 2012. Il n'existe pratiquement pas de disparités entre milieu de résidence et entre genre en termes de proportion de personne vivant avec un handicap dans la région de Tillabéri. En effet en milieu rural comme urbain on enregistre une proportion de 5% de personne vivant avec un handicap. De même quel que soit le genre on enregistre la même proportion de personne vivant avec un handicap (5%).

Tableau 24: Répartition de la population résidente issue des ménages ordinaires par statut d'handicap selon le milieu de résidence et le sexe

Statut d'handicap		Urbain			Rural			Total		
		Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total
Handicapé	Eff	3976	4110	8086	57781	56842	114623	61757	60952	122709
	%	5%	5%	5%	5%	4%	5%	5%	4%	5%
Non handicapé	Eff	78670	83670	162340	1196383	1224087	2420470	1275053	1307757	2582810
	%	95%	95%	95%	95%	96%	95%	95%	96%	95%
Total	Eff	82646	87780	170426	1254164	1280929	2535093	1336810	1368709	2705519
	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

La répartition de la proportion de personne vivant avec un handicap par département révèle une prédominance des départements de Téra (6,7%), de Say (6,3%), d'Abala (6,1%), de Gotheye (6,1%) en termes de proportion de personne avec un handicap.

Tableau 25: répartition de la population (%) en situation d'handicap par département selon le milieu de résidence et le sexe

Départements	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
ABALA	2,7	2,2	2,4	5,2	7,6	6,4	5,0	7,2	6,1
AYEROU	2,5	1,8	2,2	1,8	1,7	1,7	1,9	1,7	1,8
BALLEYARA	3,5	3,5	3,5	1,9	1,8	1,8	2,1	2,1	2,1
BANIBANGOU	2,9	1,9	2,4	2,7	2,4	2,6	2,7	2,4	2,5
BANKILARE	1,7	1,7	1,7	1,3	1,1	1,2	1,4	1,2	1,3
FILINGUE	4,1	3,0	3,5	3,8	4,1	4,0	3,9	4,1	4,0
GOTHEYE	11,6	12,9	12,3	5,1	6,6	5,9	5,3	6,8	6,1
KOLLO	1,5	1,3	1,4	3,5	3,8	3,6	3,4	3,7	3,6
OUALLAM	2,2	2,3	2,2	5,1	3,5	4,3	5,0	3,4	4,2
SAY	7,6	6,5	7,1	6,9	5,6	6,3	6,9	5,7	6,3
TERA	8,3	7,8	8,0	7,3	5,8	6,5	7,4	6,0	6,7
TILLABERI	2,4	2,2	2,3	3,9	4,1	4,0	3,7	3,9	3,8
TORODI	7,6	11,9	9,8	3,2	2,7	3,0	3,5	3,3	3,4
REGION DE TILLABERI	4,8	4,7	4,7	4,6	4,4	4,5	4,6	4,5	4,5

CHAPITRE IV : ALPHABÉTISATION ET EDUCATION

L'instruction est le couloir de transmission des valeurs modernes. Les sociétés les plus éduquées affichent les meilleurs indicateurs et jouissent des niveaux de développement les plus élevés. En règle générale, un individu plus éduqué a accès à de meilleurs emplois, et gagne des revenus plus élevés que celui qui est moins bien formé. En somme, l'instruction imprime la personnalité de l'individu, ses idées et ses comportements. Elle facilite l'ouverture et les relations dans le pays et aussi avec le monde extérieur. L'éducation rend les individus plus productifs, allongent leur espérance de vie, et facilitent la vie en groupe. Elles ont ainsi un impact considérable sur la croissance économique et le bien-être individuel et collectif.

Ce chapitre traite de l'alphabétisation et la scolarisation des populations de la région de Tillabéri.

IV.1 Alphabétisation

L'alphabétisation concerne l'éducation des personnes âgées de 15 à 49 ans ne sachant ni lire ni écrire. Savoir «lire, écrire et comprendre» offre à l'individu des perspectives, des avantages au détriment de ceux qui ne savent ni lire, ni écrire. L'alphabétisation favorise le développement des activités économiques, politiques, culturelles tant au niveau macro, que micro. Elle améliore les conditions de vie des personnes. C'est pourquoi, elle est perçue comme un investissement dans le capital humain.

IV.1.1 Taux d'alphabétisation de la population par âge selon le milieu de résidence et le sexe

Globalement 23,8% de la population de la région de Tillabéri est alphabétisée autrement dit moins de 3 individus sur 10 savent lire, écrire et comprendre dans l'ensemble de la région de Tillabéri.

En milieu urbain le taux d'alphabétisation est 48,9% contre 22% en milieu rural. En milieu urbain 45% des alphabétisés sont de sexe féminin tandis qu'en milieu rural, elle représente 18% des alphabétisés.

IV.1.2 Taux d'alphabétisation de la population par département selon le sexe

L'analyse du niveau d'alphabétisation des populations de Tillabéri par département met à nu une disparité en défaveur des femmes dans tous les départements. L'analyse par département met à nu également le retard prononcé du département de Bankilaré en matière d'alphabétisation. En effet ce département présente un écart de (-14) points de pourcentage par rapport au taux régional.

L'indice de disparité fait le rapport du taux d'alphabétisation des femmes sur celui des hommes. Plus la valeur de l'indice est proche de 1 moins les disparités sont grandes. Ainsi les régions d'Abala, Balleyara, Banibangou, Bankilaré et Filingué enregistrent les plus grandes disparités en défaveur des femmes en matière de taux d'alphabétisation.

Tableau 26: Taux d'alphabétisation de la population par département selon le sexe

départements	Taux d'alphabétisation			Indice de disparité (3)=(2)/(1)
	Masculin (1)	Féminin (2)	Ensemble	
ABALA	28,1	15,7	21,7	0,6
AYEROU	24,6	17,7	21,1	0,7
BALLEYARA	24,4	15,4	19,7	0,6
BANIBANGOU	21,1	12,5	16,7	0,6
BANKILARE	11,7	6,9	9,3	0,6
FILINGUE	31,4	19,5	25,3	0,6
GOTHEYE	26,5	18,4	22,4	0,7
KOLLO	30,7	22,6	26,6	0,7
OUALLAM	24,6	18,7	21,5	0,8
SAY	26,7	20,6	23,7	0,8
TERA	28,0	21,9	24,9	0,8
TILLABERI	36,2	29,4	32,7	0,8
TORODI	24,2	15,8	20,1	0,7
REGION DE TILLABERI	27,8	19,9	23,8	0,7

IV.2 Niveau d'instruction

L'instruction favorise l'épanouissement, renforce la maîtrise et l'autonomie des choix individuels, elle modifie favorablement l'éducation des enfants et contribue à l'amélioration des revenus.

Au plan macro-économique, il est établi que plus le taux de scolarisation est élevé, plus la croissance du pays est en hausse.

Le Niger, à l'instar de tous les pays africains, a souscrit aux engagements en faveur de l'éducation dont la déclaration de Jomtien sur l'éducation pour tous (EPT) en 1990.

Cette section analyse le niveau d'instruction de la population de la région de Tillabéri sous l'angle des disparités entre genre, entre milieu de résidence et entre départements.

IV.2.1 Niveau d'instruction de la population par sexe selon le milieu de résidence

La répartition de la population de Tillabéri par niveau d'instruction fait ressortir le faible niveau d'instruction de cette dernière. En effet environ 75% de la population de la région n'a pas un niveau d'instruction primaire et seulement 25% a un niveau d'instruction primaire ou plus.

Le milieu rural enregistre les plus fortes proportions d'individu n'ayant aucun niveau d'instruction. Quel que soit le milieu de résidence, la proportion de femmes n'ayant aucun niveau d'instruction est supérieure à celui des hommes.

Tableau 27: Répartition de la population de Tillabéri par niveau d'instruction selon le genre et le milieu de résidence

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Aucun Niveau	32%	42%	37%	62%	74%	68%	60%	72%	66%
Ecole Coranique	5%	3%	4%	7%	2%	5%	7%	2%	5%
Cours d'adulte	1%	1%	1%	2%	1%	2%	2%	1%	1%
Primaire	37%	36%	37%	21%	18%	20%	22%	19%	21%
Secondaire 1	12%	11%	12%	3%	2%	3%	4%	3%	3%
Secondaire 2 et plus	9%	6%	7%	1%	1%	1%	2%	1%	1%
Education Non Formelle	4%	1%	2%	3%	0%	2%	3%	0%	2%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

IV.2.2 Niveau d'instruction de la population par département selon le sexe

La répartition de la population par département selon leur niveau d'instruction met à nue les retards criards des départements des Bankilaré, Banibangou, et Torodi. En effet ces départements enregistrent respectivement 87%,72% et 70% de population n'ayant aucun niveau d'instruction. Le retard de ces trois départements s'observe aussi à travers leurs faibles proportions d'individu ayant un niveau primaire. Bankilaré et Torodi enregistrent respectivement 7%, et 14% d'individus ayant un niveau d'instruction primaire pour une moyenne régionale de 19%.

Il existe des disparités en matière de niveau d'instruction par départements. De même, un grand fossé sépare les zones urbaines de celles rurales toujours en matière de niveau d'instruction. Ces disparités sont causées dans la plupart du temps par le déséquilibre dans l'offre de services éducatifs. Les taux de scolarisation dans les zones urbaines, notamment des villes, sont largement supérieurs à ceux des zones rurales. Face à cette iniquité dans l'offre de services, l'Etat et la collectivité de Tillabéri, doivent accroître

substantiellement de services éducatifs des zones rurales et les départements sous dotés pour une amélioration globale des conditions de vies des populations de Tillabéri.

IV.3 Fréquentation scolaire

«La fréquentation scolaire est la fréquentation d'un établissement agréé, public ou privé, pour y faire des études structurées, à un niveau quelconque d'enseignement à la date du recensement, ou, si le recensement a lieu pendant les vacances scolaires de fin d'année, durant la dernière année scolaire» (Nations Unies, 1998).

Le taux de fréquentation se définit comme le rapport entre le nombre d'individus d'une catégorie³ donnée qui fréquentent un établissement scolaire (c'est à dire ayant répondu qu'ils sont élèves ou étudiants au moment du recensement) et le nombre total d'individus de la catégorie. Il est exprimé en pourcentage.

IV.3.1 Taux de fréquentation scolaire de la population par âge et sexe selon le milieu de résidence

Dans l'ensemble de la région de Tillabéri, on dénombre 67,5% de la population qui fréquente.

Il n'existe quasiment pas de disparité entre les genres en matières de fréquentation. En effet la proportion de la population féminine qui fréquente est de 67,9% contre 67,0% pour les hommes soit une légère différence de 0,9 point de pourcentage.

De même l'écart de fréquentation scolaire entre les milieux de résidences n'est pas très prononcé. En effet le milieu urbain de la région de Tillabéri enregistre 71% fréquentation scolaire contre 67% pour le milieu rural soit un écart de 3 points de pourcentage en faveur du milieu urbain.

Aussi, on constate une corrélation positive entre l'âge la fréquentation scolaire. En effet, le taux de fréquentation augmente en passant du groupe d'âge 7-12 ans au groupe d'âge 20-24 ans.

Tableau 28: répartition du taux de fréquentation par genre et milieu de résidence

Statut de fréquentation	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
FREQUENTE	71,0	70,4	70,7	66,7	67,7	67,2	67,0	67,9	67,5
NE FREQUENTE PAS	29,0	29,6	29,3	33,3	32,3	32,8	33,0	32,1	32,5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

³Elle peut être par exemple l'âge, le sexe, le milieu de résidence, le département, etc.

IV.3.1 Taux de fréquentation scolaire de la population par département selon le sexe

Dans l'ensemble les taux de fréquentation de la région de Tillabéri sont appréciables quel que soit le département. En effet l'analyse de la fréquentation par département révèle une certaine homogénéité des départements dans leur proportion de fréquentation scolaire. Ainsi, les proportions de fréquentation sont regroupées dans l'intervalle 66-70% excepté le département de Banibangou qui enregistre une proportion légèrement inférieure de 63%.

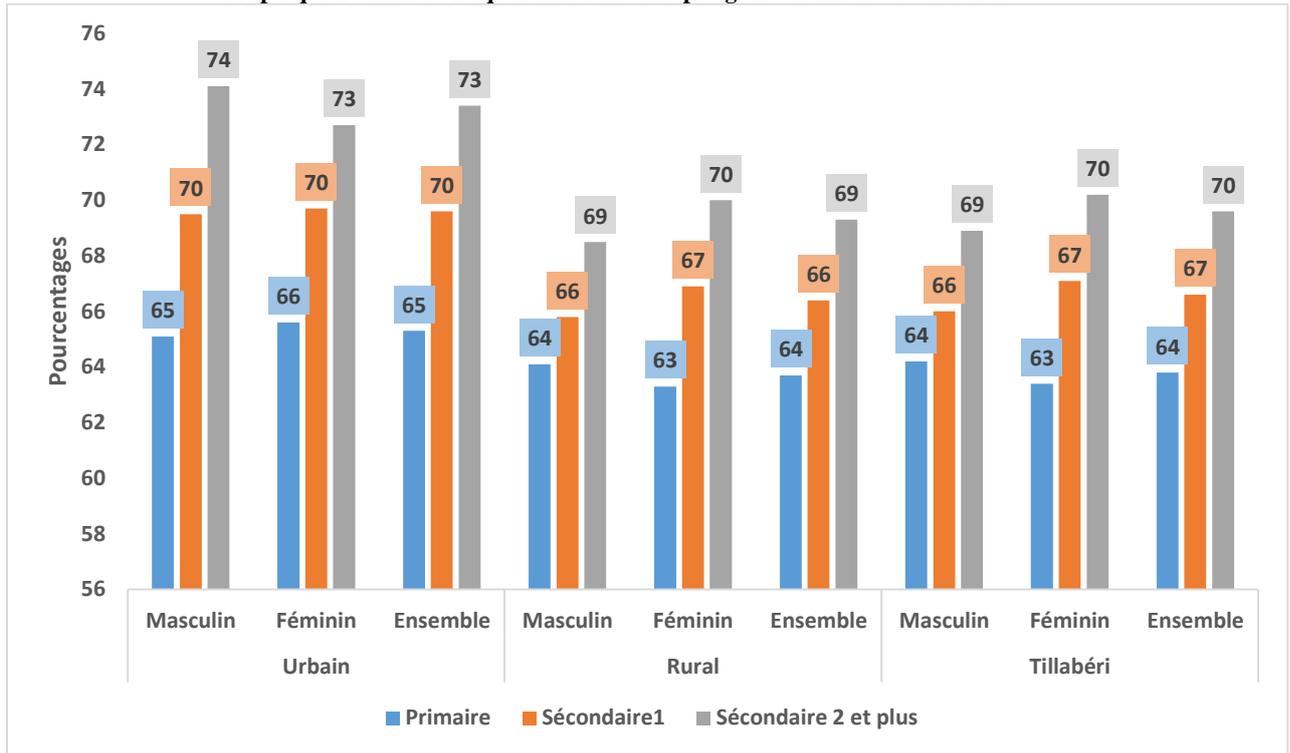
Tableau 29 : répartition du taux de fréquentation par département selon le genre et le milieu de résidence

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
ABALA	74,6	71,3	72,7	66,2	66,9	66,6	66,9	67,3	67,1
AYEROU	74,2	69,0	71,3	65,3	64,0	64,6	67,4	65,2	66,2
BALLEYARA	65,2	69,1	67,5	66,4	66,3	66,3	66,2	66,8	66,5
BANIBANGOU	64,3	72,5	68,6	61,2	63,7	62,6	61,5	64,5	63,2
BANKILARE	76,0	68,9	72,3	67,2	67,5	67,4	67,7	67,6	67,7
FILINGUE	76,0	68,9	72,3	67,2	67,5	67,4	67,7	67,6	67,7
GOTHEYE	66,3	69,5	67,9	66,7	67,7	67,3	66,7	67,8	67,3
KOLLO	72,0	69,4	70,7	67,6	68,7	68,2	67,8	68,7	68,3
OUALLAM	69,3	72,6	71,0	68,0	67,8	67,9	68,1	68,0	68,0
SAY	70,8	67,4	69,1	67,7	68,7	68,2	68,0	68,6	68,3
TERA	71,0	71,9	71,5	65,7	66,7	66,2	66,2	67,1	66,7
TILLABERI	74,0	71,2	72,6	68,9	70,4	69,7	69,5	70,5	70,0
TORODI	67,4	73,0	70,4	65,6	68,3	67,0	65,8	68,7	67,3
TILLABERI (Région)	71,0	70,4	70,7	66,7	67,7	67,2	67,0	67,9	67,5

IV.3.2 Taux de fréquentation scolaire de la population par cycle d'étude (primaire, secondaire 1er cycle, secondaire 2nd cycle) selon le sexe

Le calcul du taux de fréquentation scolaire par niveau d'étude révèle une corrélation positive entre fréquentation scolaire et niveau d'étude. En effet, le taux de fréquentation est passé de 63,8% au primaire à 66,6% au secondaire 1 et 69,6% au secondaire 2. Ce résultat est contre intuitif car généralement le taux de fréquentation baisse lorsque le niveau d'étude augmente du fait des abandons scolaires, des diplômés qui rejoignent le marché du travail etc....

Graphique 2 : taux de fréquentation scolaire par genre et milieu de résidence



CHAPITRE V : ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA POPULATION

L'activité économique est la base de la création de la richesse nationale ou régionale. Elle génère la valeur ajoutée par la production des biens et services. L'analyse de l'activité économique permet de cerner les différents paramètres de l'emploi.

Le chapitre sur l'activité économique s'articule autour de 5 parties qui sont la situation d'activité de la population, les branches et secteur d'activités, les activités principales et la situation dans l'emploi, le chômage et le travail des enfants.

V.1 Situation d'activités de la population

Cette partie met en évidence l'activité habituelle qui est mesurée, en captant les occupés, les chômeurs (ceux ayant déjà travaillé), les chercheurs du 1^{er} emploi, les élèves et étudiants, les retraités et rentiers, les femmes au foyer, et les autres inactifs. La population totale se décompose selon l'activité économique en population active et non active.

V.1.1 Taux d'activité de la population selon le milieu de résidence et le sexe

Le taux d'activité se définit comme le rapport entre la population active (occupée et chômeurs) sur la population en âge de travailler. Le taux d'activité indique dans une région donnée le niveau général de participation au monde du travail de la population en âge de travailler.

Le tableau ci-dessous indique que le taux d'activité global de la population de la région de Tillabéri est de 41,5%. Les hommes (61,6%) sont plus actifs que les femmes (22,1%). Cette situation peut s'expliquer par la situation socio-culturelle ou islamique au Niger, selon laquelle les femmes ne doivent pas travailler.

La population active rurale est plus importante, elle est de 42,2% contre 30,5% pour le milieu urbain.

Tableau 30: Taux d'activité de la population selon le milieu de résidence et le sexe

Sexe	MILIEU DE RESIDENCE		
	Urbain	Rural	Total
Masculin	47,4	62,6	61,6
Féminin	14,9	22,7	22,1
Total	30,5	42,2	41,5

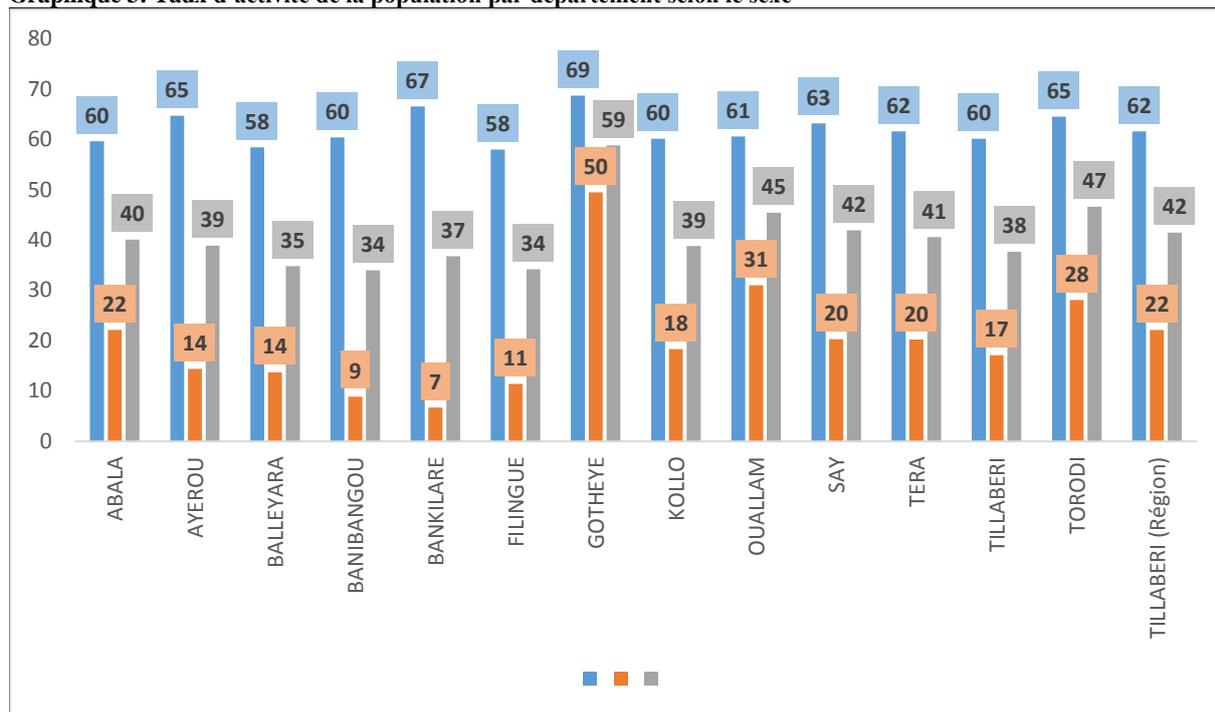
V.1.2 Taux d'activité par département selon le sexe

La répartition par département et par milieu de résidence, de la population active totale, montre une prédominance du département de Gothèye (58,8%), dépassant largement le niveau régional qui est de 41,5%. Surtout chez les hommes où ce département présente le plus fort taux d'activité (68,7%). En deuxième position viennent respectivement les départements de Torodi (46,6%) et de Ouallam (45,4%). Au niveau régional, les départements de Banibangou et Filingué ont les taux d'activité les plus faibles avec respectivement 34,0% et 34,2%. Le département de Bankilaré a le plus faible taux d'activité chez les femmes avec 6,7%.

En milieu urbain, le taux d'activité de la région est de 30,5%, dont pour les hommes 47,4% et les femmes 14,9%. Ainsi, le constat qui se dégage en milieu urbain, est que les départements d'Ayarou, de Banibangou et de Gothèye ont les taux d'activité pour les hommes les plus élevés avec respectivement 53,7% et 51,9% pour les deux derniers départements. Les taux d'activités pour les femmes les plus élevés s'observent dans les départements de Gothèye (23,2%) et Tillabéri (18,8%). Les plus faibles taux d'activités se trouvent dans les départements de Filingué et Kollo pour les hommes avec respectivement (44,3%) et (44,7%), tous inférieurs aux taux régional (47,4%). Chez les femmes en milieu urbain, les taux d'activités les plus faibles sont dans les départements de Bankilaré (6%) et Banibangou (8%).

En milieu rural, l'analyse montre les mêmes caractéristiques que le niveau régional, avec la prédominance du département de Gothèye quel que soit le sexe, puis suivent les départements d'Ayarou et Torodi pour les hommes avec des taux d'activité (67,5%) et (65,7%) et pour les femmes, les taux d'activités les plus élevés sont dans les départements de Ouallam et Torodi avec respectivement (31,6% et 29,4%). Comme en milieu urbain, les taux d'activités les plus faibles en milieu rural sont dans les départements de Bankilaré (6,8%) et Banibangou (9%).

Graphique 3: Taux d'activité de la population par département selon le sexe



V.1.3 Taux d'occupation par groupe d'âges selon le sexe

L'âge est une variable importante dans l'exercice d'une activité économique, ainsi plus l'âge augmente plus le taux d'occupation a tendance à augmenter jusqu'à un point maximum correspondant à la tranche d'âges 45-49 ans, avec 62,81% de la population occupée avant de baisser à 56,72% pour la tranche d'âge 60-64 ans. Dans la tranche d'âges 15-19 ans, le taux d'activité est relativement important surtout chez les hommes avec 74,0%, ceci peut être lié aux abandons scolaires au secondaire. Le taux d'occupation est maximal chez les hommes dans la tranche d'âge 40-44 soit 94% et chez les femmes dans la tranche d'âge 45-49 soit 33,8%, ainsi que dans la population régionale. Le taux d'occupation est élevé dans la tranche d'âge 65-79 ans voir même supérieur au taux régional (32,3%), du fait que les populations après la retraite peuvent exercer des activités lucratives comme le commerce, l'artisanat ou l'agriculture.

Tableau 31: Taux d'occupation de la population par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
5 - 9 ans	13,02	5,79	9,51
10 - 14 ans	38,69	14,94	26,44
15 - 19 ans	74,03	25,31	48,09
20 - 24 ans	72,31	26,24	48,60
25 - 29 ans	90,43	32,09	60,62
30 - 34 ans	92,96	30,34	61,31
35 - 39 ans	93,75	31,65	60,95
40 - 44 ans	94,03	32,61	62,80
45 - 49 ans	93,90	33,83	62,81
50 - 54 ans	92,21	33,49	61,98
55 - 59 ans	91,48	32,87	61,03
60 - 64 ans	85,61	28,57	56,72
65 - 69 ans	81,15	25,14	52,10
70 - 74 ans	64,92	16,97	41,64
75 - 79 ans	55,36	13,69	34,10
80-84 ans	37,73	10,17	25,84
85 ans et plus	31,75	7,65	16,95
Total	47,46	17,43	32,28

V.1.4 Taux d'occupation selon le niveau d'instruction et le sexe

L'analyse du tableau ci-dessous montre que les individus avec aucun niveau d'instruction, ont le taux d'occupation le plus élevé soit 68% dont 64% pour les hommes et 79% pour les femmes. Les individus du niveau d'enseignement école coranique et le primaire viennent en 2^{ème} position avec 10% du niveau global. Chez les individus de sexe masculin, le niveau d'instruction coranique a un taux d'occupation de 12% contre 11% pour le primaire, mais pour les individus de sexe féminin, la 2^{ème} place revient aux individus du niveau d'instruction primaire pour 9% contre 4% les individus du niveau d'instruction coranique. Au niveau global, les plus faibles taux d'occupation se retrouvent pour les individus du niveau d'instruction secondaire 2 et plus ainsi qu'aux cours d'adulte, 2%. Suivant le sexe, on trouve le taux d'occupation le plus faible pour les hommes, chez les individus du niveau d'instruction secondaire 2 et plus (2%) et chez les femmes les individus du niveau d'instruction éducation non formelle (1%).

Tableau 32: Taux d'occupation de la population selon le niveau d'instruction et le sexe

Niveau d'instruction	Total		
	Masculin	Féminin	Total
Aucun Niveau	64%	79%	68%
Ecole Coranique	12%	4%	10%
Cours d'adulte	2%	2%	2%
Primaire	11%	9%	10%
Secondaire 1	4%	3%	4%
Secondaire 2 et plus	2%	3%	2%
Education Non Formelle	5%	1%	4%
Total	100%	100%	100%

V.2 Branche et secteur d'activités

L'analyse du tableau ci-dessous, montre que la branche relative à l'agriculture, chasse et activités annexes regroupe à elle seule, 89,5% des actifs occupés de la région de Tillabéri, même à ce niveau, les hommes sont plus représentés 91,4% contre 84,3% pour les femmes.

Après l'agriculture, viennent le commerce de détail, et réparation d'articles domestiques (3,8%), l'éducation (1,5%), l'Administration Publique et le transport terrestre (0,5%). Une présence féminine plus marquée est observé dans les branches commerce de détail, et réparation d'articles domestiques (7,3%) et l'éducation (2,3%).

Pour le milieu urbain, comme au niveau général, c'est« l'agriculture, chasse et activités annexes » qui vient en première position des actifs occupés avec un taux de 49,2% pour les hommes, mais c'est au niveau de la branche commerce de détail, et réparation d'articles domestiques, que les femmes viennent en 1^{ère} position (34,9%). Dans le domaine de l'éducation les femmes sont très représentées (20,6%) des actifs occupés, ce qui explique un nombre important des femmes dans le petit commerce et l'éducation. Après l'agriculture, les actifs hommes sont aussi dans les branches transport terrestre et l'éducation.

Pour le milieu rural, la branche agriculture, chasse et activités annexes est incontestablement la branchedominante avec respectivement 93,8% pour les hommes et 87,8% pour les femmes. La 2^{ème} branche qui suit est celle du commerce de détail, et réparation d'articles domestiques avec 1,5% pour les hommes et 5,9% pour les femmes. Les taux des autres branches restantes sont insignifiants.

V.2.1 Branche d'activités

La répartition de la population active occupée selon l'activité montre que les personnes exerçant dans l'agriculture sont les plus nombreux (87,6%) du niveau global de la région, avec (89,2%) pour les hommes et (83,6%) pour les femmes. Les femmes sont également plus présentes dans les activités comme les indépendants du commerce (5,4%) et elles exercent aussi en tant qu'artisans et ouvriers de l'industrie (3,8%).

En milieu urbain, les individus exerçant dans l'agriculture sont les plus représentatifs 40,8% de l'ensemble avec des taux de 49% pour hommes et 16,9% pour femmes. Les indépendants du commerce viennent en 2^{ème} position 15,7% du global et des taux respectifs de 11% pour les hommes et 29,5% pour les femmes, suivent les activités liées aux artisans et ouvriers 10,2% et les employés hors commerce 10%. Les femmes sont aussi présentes parmi les cadres moyens de la fonction publique avec un taux de 19,8%.

En milieu rural, l'agriculture est exercée de loin par rapport aux autres activités soit 89,9% du global avec les taux respectifs des hommes (91,2%) et (86,6%) des femmes. L'activité des indépendants du commerce arrive en 2^{ème} position soit 2,2% du global, 1,4% pour les hommes et 4,3% pour les femmes. Ces femmes exercent les activités artisans et ouvrier de l'industrie à hauteur de 2% du niveau global pour des taux de 1,8% pour les hommes et 3,6% pour les femmes.

V.2.2 Secteur d'activités

La répartition de la population active occupée par secteur d'activité montre que les actifs sont plus nombreux dans le primaire (91%) suivi du tertiaire (7%), ce qui montre que l'économie de la région est dominée par le primaire. Le secteur secondaire participe peu à l'activité économique de la région avec 2% des actifs occupés. Les hommes participent 93% dans le primaire, 5% dans le tertiaire et 2% dans le secondaire. Quant aux femmes, elles participent à 86% dans le primaire, 11% dans le tertiaire et 3% dans le secondaire.

En milieu urbain, même si le primaire domine à 51% pour les hommes, le tertiaire prend le dessus à hauteur de 71% chez les femmes, le secondaire ne participe qu'à 7% chez les hommes et 10% chez les femmes.

En milieu rural, le primaire est dominant quel que soit le sexe 95% pour les hommes et 89% pour les femmes. Le tertiaire arrive en 2^{ème} place avec 3% pour les hommes et 8% pour les femmes, le secondaire participe peu aux activités économiques rurales 2% pour les hommes et 3% pour les femmes.

V.3 Activité principale et situation dans l'emploi

V.3.1 Activité principale

V.3.1.1 Situation dans l'occupation principale selon milieu de résidence et le sexe

Le tableau ci-dessous montre que les indépendants représentent à eux seuls la moitié de la population active occupée de la région de Tillabéri(49,8%). Quant aux aides familiaux, ils représentent 42,8%. Les autres actifs déclarés salariés du public, tailleurs à la tâche, salariés du privé, apprenti, salarié du parapublic, membre de la coopérative et autres, ne représentent que 7,3% (1,5%, 0,6%, 0,5%, 0,2%, 0,1%, 0,1% 3,8% respectivement). Par ailleurs dans le cas global, les femmes sont plus importantes pour les actifs aides familiaux, alors que les hommes dominent dans les actifs indépendants.

En milieu urbain, les indépendants sont partagés presque à part égale par les deux sexes de la population active occupée 51,1% pour les hommes et 50,9% pour les femmes, par ailleurs les femmes sont plus importantes parmi les salariés du public que les hommes 20,5% contre 11,9%. Dans les aides familiaux, les hommes sont plus représentés que les femmes 18,9% contre 12,6%.

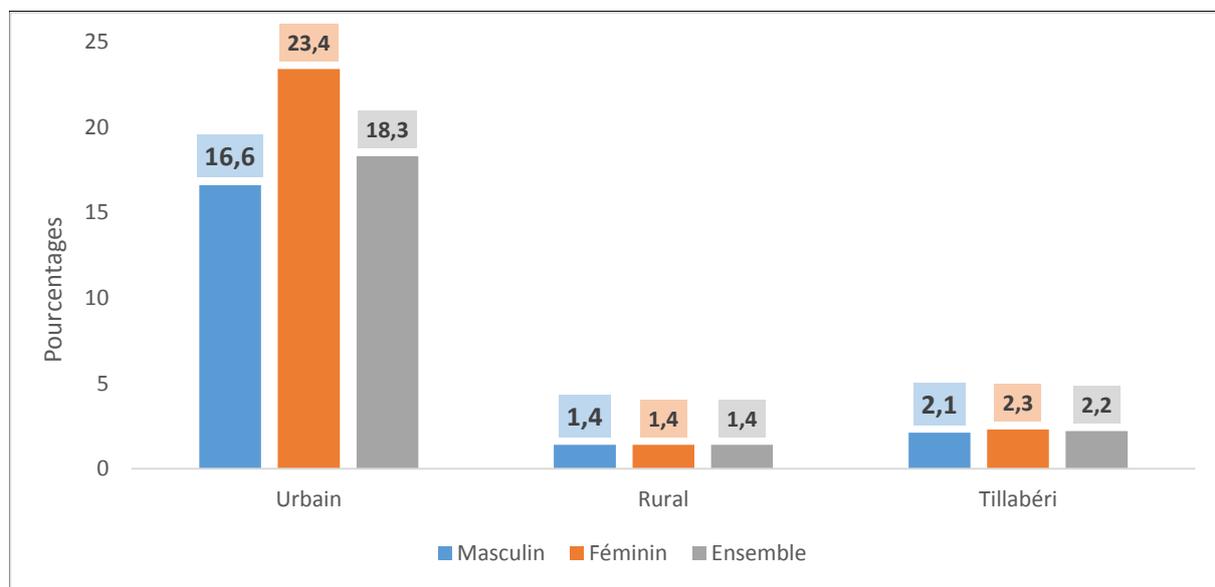
En milieu rural, comme dans le cas global de la région, les indépendants sont les plus représentés dans la population active rurale avec 50,6% pour les hommes et 47,6% pour les femmes. Viennent ensuite les aides familiaux pour 42,8% des hommes et 47,4% des femmes, ces femmes se retrouvent dans les tâches ménagères. Les autres emplois sont moins représentatifs en milieu rural, ainsi les salariés ne représentent que 1,4% alors qu'ils étaient 18,3% en milieu urbain.

Les actifs salariés sont plus nombreux en milieu urbain qu'en milieu rural, ce qui montre que la salarisation est plus un phénomène urbain que rural.

Tableau 33: Répartition de la population résidente active occupée par situation dans l'emploi selon le milieu de résidence et le sexe

Situation dans l'emploi	Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Employeur	0,9%	0,7%	0,8%	0,4%	0,2%	0,4%
Salarié du public	11,9%	20,5%	14,1%	0,8%	1,1%	0,9%
Salarié parapublic	0,8%	0,5%	0,8%	0,1%	0,1%	0,1%
Salarié du privé	3,5%	2,1%	3,2%	0,5%	0,1%	0,4%
Service civique (ASCN)	0,1%	0,2%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Indépendant	51,1%	50,9%	51,1%	50,6%	47,6%	49,8%
Aide familial	18,9%	12,6%	17,3%	42,8%	47,4%	44,1%
Travailleur à la tâche	2,8%	1,3%	2,4%	0,5%	0,3%	0,5%

Situation dans l'emploi	Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Apprenti/Stagiaire	2,6%	2,0%	2,4%	0,2%	0,1%	0,1%
Membre coopérative	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
autres	7,3%	8,9%	7,7%	3,9%	2,9%	3,6%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%



V.4Chômage

L'analyse de l'activité économique est complétée par une analyse du chômage. La section sur le chômage comprend 3 parties essentielles qui sont : le taux de chômage, primo demandeurs d'emploi et les chômeurs ayant déjà travaillé.

V.4.1 Taux de chômage

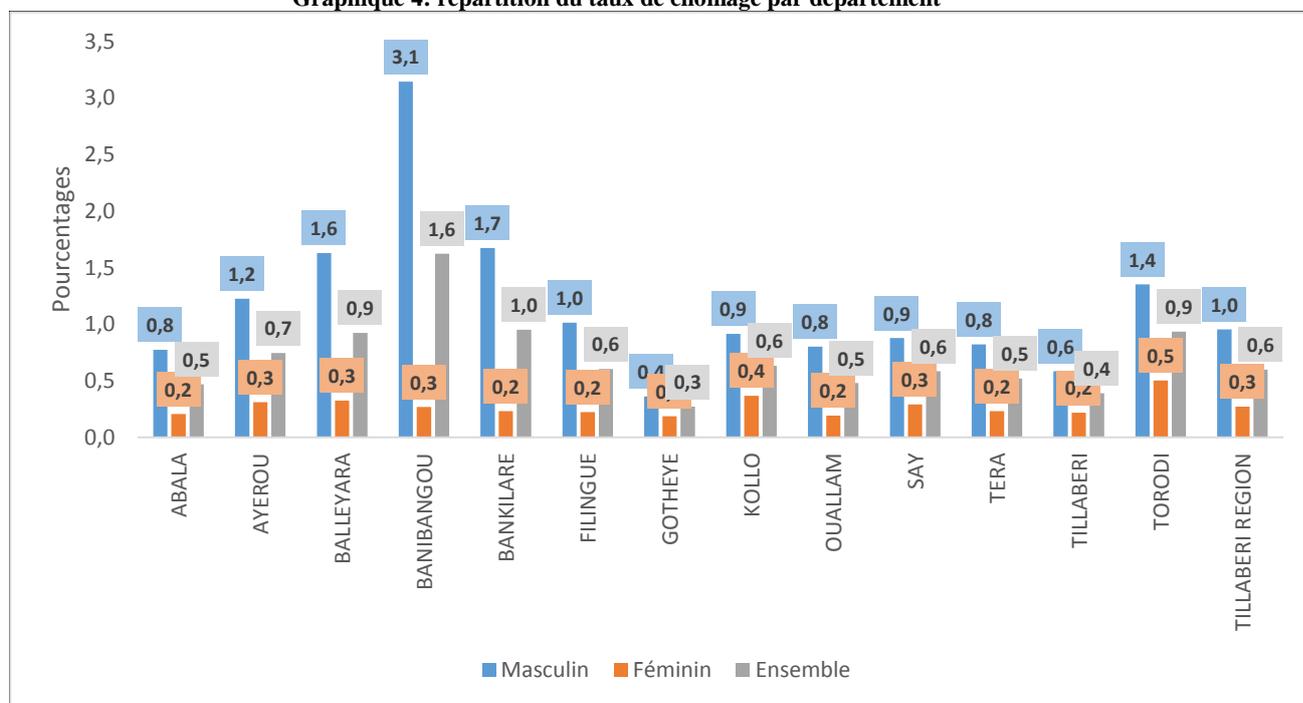
C'est le nombre total de chômeurs dans la région rapporté à la population active correspondante. Dans la région de Tillabéri, le taux de chômage calculé selon les données du RGPH/2012 est de 0,6% dont 1,7% en milieu urbain et 0,5% en milieu rural. Le taux global cache des disparités entre les sexes. En effet, les hommes 1% et les femmes 0,3%, les hommes sont plus touchés par le chômage que les femmes. Le chômage touche aussi plus le milieu urbain que le milieu rural du fait que les populations sont occupées par l'agriculture et l'élevage.

Tableau 34: Taux de chômage par milieu de résidence selon le sexe

Sexe	MILIEU DE RESIDENCE		
	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	2,8	0,8	1,0
Féminin	0,7	0,2	0,3
Total	1,7	0,5	0,6

Le tableau ci-dessous montre le taux de chômage par groupe d'âge et selon le sexe, le taux de chômage qui touche les jeunes 15-19 ans est lié à l'inexpérience sur le monde du travail. Au niveau global, quel que soit le sexe, ce sont les tranches d'âge inférieures qui sont touchées par le phénomène du chômage, mais les écarts de chômage semblent se réduire au fur et à mesure qu'on avance dans l'âge.

Graphique 4: répartition du taux de chômage par département



En milieu urbain, c'est toujours les tranches d'âges inférieures qui subissent le chômage surtout du côté des hommes, les taux très faibles pour les personnes âgées. Pour les femmes, la tendance est à la baisse à partir de la 2^{ème} tranche d'âge 20- 24 ans.

En milieu rural, même observation qu'en milieu urbain, les tranches d'âges inférieures subissent plus le chômage que les autres, surtout du côté des hommes, pour les femmes le taux semble être stationnaire.

Tableau 35: Taux de chômage par groupe d'âge selon le sexe

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
15 - 19 ans	4,5%	1,5%	2,9%	1,2%	0,5%	0,8%	1,5%	0,5%	1,0%
20 - 24 ans	2,2%	0,6%	1,4%	0,9%	0,2%	0,5%	1,0%	0,2%	0,6%
25 - 29 ans	3,9%	0,7%	2,2%	0,9%	0,2%	0,5%	1,0%	0,2%	0,6%
30 - 34 ans	2,6%	0,5%	1,5%	0,7%	0,2%	0,4%	0,9%	0,2%	0,5%
35 - 39 ans	2,3%	0,3%	1,2%	0,6%	0,1%	0,4%	0,7%	0,1%	0,4%
40 - 44 ans	1,6%	0,5%	1,1%	0,6%	0,2%	0,4%	0,7%	0,2%	0,4%
45 - 49 ans	1,8%	0,5%	1,1%	0,6%	0,2%	0,4%	0,7%	0,2%	0,4%
50 - 54 ans	1,9%	0,3%	1,1%	0,5%	0,2%	0,4%	0,6%	0,2%	0,4%
55 - 59 ans	2,0%	0,1%	0,9%	0,4%	0,2%	0,3%	0,5%	0,2%	0,4%
60 - 64 ans	1,1%	0,5%	0,8%	0,6%	0,3%	0,4%	0,6%	0,3%	0,4%
Total	2,8%	0,7%	1,7%	0,8%	0,2%	0,5%	1,0%	0,3%	0,6%

Le taux de chômage les plus faibles concernent, d'une part les individus qui n'ont aucun niveau (0,5%), école coranique (0,5%). Au contraire les plus forts taux se retrouvent parmi les personnes ayant fréquentées le système formel, secondaire 1 (1,1%), secondaire 2 et plus (1%) et primaire (0,7%).

En milieu urbain si on considère le sexe, le taux de chômage des individus sans niveau est plus élevé chez les hommes (3,5%) que chez les femmes (0,5%), ceci peut être lié à, l'exode des jeunes ruraux. On observe aussi dans le milieu urbain une augmentation du taux de chômage des femmes (0,7%) supérieur au taux de chômage des femmes du niveau régional (0,3%). Les individus issus du primaire ont un taux de chômage très élevé (3,8%).

En milieu rural, le taux de chômage le plus fort vient des individus du secondaire (1%) pour les hommes et (0,4%) pour les femmes, dans tous les niveaux d'instruction les hommes sont plus touchés par le chômage en milieu rural que les femmes.

Tableau 36: Taux de chômage par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Sans niveau	3,5%	0,5%	1,6%	0,9%	0,2%	0,5%	0,9%	0,2%	0,5%
Ecole Coranique	1,4%	0,2%	0,9%	0,5%	0,1%	0,4%	0,6%	0,1%	0,5%
Non Formelle	2,0%	0,6%	1,5%	1,0%	0,3%	0,8%	1,0%	0,3%	0,8%
Primaire	3,8%	0,8%	2,2%	0,7%	0,2%	0,5%	1,1%	0,3%	0,7%
Secondaire 1	2,8%	1,0%	1,9%	1,1%	0,4%	0,8%	1,5%	0,5%	1,1%
Secondaire 2 et plus	1,4%	1,2%	1,3%	1,0%	0,6%	0,8%	1,1%	0,8%	1,0%
ND	0,6%	0,2%	0,3%	0,3%	0,0%	0,2%	0,3%	0,0%	0,2%
Total	2,8%	0,7%	1,7%	0,8%	0,2%	0,5%	1,0%	0,3%	0,6%

V.4.2 Primo demandeurs d'emploi

Le tableau ci-dessous traite des individus à la recherche de leur premier emploi, ainsi le tableau montre que dans la région de Tillabéri, ils sont 2 530 personnes. L'analyse selon le sexe montre que pour la même tranche d'âge 15- 34 ans les hommes représentent (85,5%) contre (78,1%) pour les femmes. Dans les autres tranches d'âges les taux sont insignifiants quel que soit le sexe.

Les hommes chercheurs du premier emploi sont au nombre de 1 784 alors que les femmes ne sont que 746 soit plus de 2 fois l'effectifs des femmes.

Tableau 37: Répartition des primo demandeurs d'emploi par groupe d'âges selon le sexe

Groupe d'âges	Masculin		Féminin		Total	
	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%
15 - 19 ans	668	37,4%	316	42,4%	984	38,9%
20 - 24 ans	396	22,2%	122	16,4%	518	20,5%
25 - 29 ans	299	16,8%	85	11,4%	384	15,2%
30 - 34 ans	163	9,1%	59	7,9%	222	8,8%
35 - 39 ans	88	4,9%	37	5,0%	125	4,9%
40 - 44 ans	66	3,7%	34	4,6%	100	4,0%
45 - 49 ans	52	2,9%	33	4,4%	85	3,4%
50 - 54 ans	35	2,0%	23	3,1%	58	2,3%
55 - 59 ans	8	0,4%	23	3,1%	31	1,2%
60 - 64 ans	9	0,5%	14	1,9%	23	0,9%
Total	1784	100%	746	100%	2530	100%

Les individus sans niveau sont majoritaires dans les chercheurs du premier emploi (54,9%) et quel que soit le sexe, masculin (50,3%) et féminin (66,2%). Arrivent respectivement le primaire (13,9%), secondaire 1 (13,7%), le secondaire 2 (7,1%) et l'école coranique (6,2%) pour les hommes, et pour les femmes on trouve le secondaire 1 (12,5%), le secondaire 2 (10,1%) et le primaire (7,1%). D'autres niveaux ont des taux peu élevés comme l'école coranique et l'éducation informelle pour les hommes (6,2%) et (5,1%), dans ces catégories les taux des femmes sont négligeables (1,4%) et (1,2%).

Tableau 38: Répartition des chercheurs du premier emploi par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe

Groupe d'âges	Masculin		Féminin		Total	
	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%
Aucun Niveau	892	50,3%	487	66,2%	1379	54,9%
Ecole Coranique	110	6,2%	10	1,4%	120	4,8%
Cours d'adulte	64	3,6%	12	1,6%	76	3,0%
Primaire	247	13,9%	52	7,1%	299	11,9%
Secondaire 1	244	13,7%	92	12,5%	336	13,4%
Secondaire 2 et plus	127	7,2%	74	10,1%	201	8,0%
Education Non Formelle	91	5,1%	9	1,2%	100	4,0%
Total	1775	100%	736	100%	2511	100%

V.4.3 Chômeurs ayant déjà travaillé

Les chômeurs ayant déjà travaillé appartiennent à la catégorie des chômeurs, qui auparavant avaient un travail mais l'ont perdu par la suite et étaient à la recherche d'un nouveau.

L'analyse du tableau ci-dessous fait ressortir que quel que soit le groupe d'âge les chômeurs ayant déjà travaillé de sexe masculin sont de loin les plus nombreux 4 013 contre seulement 1 022 pour le sexe féminin. Le groupe d'âge 15-19 ans qui présente des effectifs importants des chômeurs 1 190 de sexe masculin et 460 de sexe féminin soit 32% de l'ensemble régional ensuite Suivent les groupes d'âges 20-24 ans, 25-29 ans et 30-34 ans avec respectivement (16,5%), (13,9%) et (11,5%) pour les hommes et (13,1%), (7,8%), (7%) pour les femmes. Les groupes d'âges 55- 59 ans et 60- 64 ans enregistrent des effectifs faibles (3,1%) de l'ensemble, ceci montre que ces personnes âgées retrouvent de l'emploi à cause de leurs expériences professionnelles.

Tableau 39: Répartition des chômeurs déjà ayant travaillé par groupe d'âge selon le milieu de résidence et le sexe

Groupe d'âge	Masculin		Féminin		Ensemble	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
15 - 19 ans	1190	29,7%	460	45,0%	1650	32,8%
20 - 24 ans	662	16,5%	134	13,1%	796	15,8%
25 - 29 ans	559	13,9%	80	8,0%	639	12,7%
30 - 34 ans	460	11,5%	72	7,0%	532	10,6%
35 - 39 ans	287	7,2%	52	5,1%	339	6,7%
40 - 44 ans	242	6,0%	56	5,4%	298	5,9%
45 - 49 ans	210	5,2%	47	4,6%	257	5,1%
50 - 54 ans	165	4,1%	47	4,6%	212	4,2%
55 - 59 ans	126	3,1%	29	2,8%	155	3,1%
60 - 64 ans	112	2,8%	45	4,4%	157	3,1%
Total	4013	100%	1022	100%	5035	100%

L'analyse du tableau ci-dessous, relative à la répartition des chômeurs ayant déjà travaillé par niveau d'instruction et selon le sexe, fait remarquer que quel que soit le sexe les individus n'ayant aucun niveau ont les taux les plus élevés (60%) dont (58%) pour le sexe masculin et (69%) pour le sexe féminin. Après suivent respectivement le primaire pour 14% du niveau global quel que soit le sexe (14%), le secondaire 1 (9%) du niveau global avec le sexe masculin (9%) et (7%) pour le féminin. Les autres niveaux sont insignifiants. Pour les individus qui n'ont aucun niveau les femmes sont plus importantes que les hommes et le milieu rural est plus élevé que le milieu urbain.

En milieu urbain, comme dans le cas global, ici aussi les individus qui n'ont aucun niveau viennent largement en tête avec (40%), (42%) pour le sexe masculin et (33%) pour le sexe féminin. Suivent ensuite le niveau primaire (30%) avec respectivement (29%) pour le sexe masculin et (33%) pour le féminin, le secondaire arrive en 3^{ème} position avec (17%) pour (16%) sexe masculin et (20%) pour le sexe féminin. Les autres niveaux ne représentent que 12%.

En milieu rural aussi les individus qui n'ont aucun niveau sont les plus nombreux (64%) avec le sexe masculin (62%) et (75%) pour le sexe féminin. Les niveaux primaire et secondaire viennent en 2^{ème} et 3^{ème} position avec respectivement (11%) et (7%) du niveau rural.

Tableau 40: Répartition des chômeurs ayant déjà travaillé par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Aucun Niveau	42%	33%	40%	62%	75%	64%	58%	69%	60%
Ecole Coranique	4%	2%	3%	9%	2%	7%	8%	2%	7%
Cours d'adulte	1%	1%	1%	5%	3%	4%	4%	3%	4%
Primaire	29%	33%	30%	11%	11%	11%	14%	14%	14%
Secondaire 1	16%	20%	17%	7%	5%	7%	9%	7%	9%
Secondaire 2 et plus	4%	8%	4%	2%	2%	2%	2%	2%	2%
Education Non Formelle	4%	2%	4%	5%	2%	4%	5%	2%	4%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

V.5 Travail des enfants

De même la Convention Relative aux Droits des Enfants (CDE) demande à chaque pays de prendre des dispositions pour que les enfants ne soient pas exploités et exposés aux risques. La Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant, le protège contre l'exploitation économique et tout travail

compromettant son éducation, sa santé ou son développement. La convention N°138 de l'OIT exige aux Etats la mise en œuvre de politiques visant l'abolition du travail des enfants et la détermination d'un âge minimum pour le travail. Ainsi, pour l'OIT cet âge est de 15 ans avec une dérogation à partir de 14 ans pour les pays en voie de développement. Il fait aussi une dérogation entre 12-13 ans seulement pour les activités légères (dans le cadre de l'éducation, des travaux domestiques ou l'entreprise familiale) qui ne compromettent pas le développement (physique, intellectuel ...) de l'enfant.

La législation nigérienne, condamne le travail des enfants entre 12-13 ans ; les 14-16 ans peuvent travailler mais ils ne doivent pas excéder plus de huit (8) heures par jour ou exposer aux dangers (travail dans les mines, les carrières) et les 14-16 ans peuvent travailler tout en évitant les travaux qui compromettent leur vie ou leur santé

V.5.1 Situation d'activité

Dans l'ensemble des enfants âgés de 5-14 ans de la région de Tillabéri, on dénombre environ 17% qui sont occupés, 38% sont des élèves/étudiants. Le travail des enfants est surtout vécu en milieu rural. En effet, la proportion d'enfants occupés est de 18% en milieu rural contre 4% en milieu urbain.

Quel que soit le milieu de résidence, le travail des enfants est beaucoup plus une affaire de garçons que de fille. En effet, la proportion de garçons occupés en milieu rural est de 25% contre 11% pour les filles. En milieu urbain, cette même proportion est de 6% pour les garçons contre 1,7% pour les filles.

Tableau 41: Répartition de la population résidente des enfants de 5-14 ans des ménages ordinaires par situation d'activité selon le milieu de résidence et le sexe

situation d'activité	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Occupé	6,3	1,7	3,9	24,9	10,5	17,8	23,9	9,9	16,9
Au chômage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Femme au foyer	0,0	8,4	4,3	0,0	13,3	6,6	0,0	13,0	6,5
Elève/Étudiant	69,4	66,4	67,8	38,0	34,7	36,3	39,8	36,6	38,2
A la recherche du premier emploi	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Retraité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rentier	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres inactifs	24,3	23,5	23,9	37,1	41,5	39,3	36,3	40,4	38,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

V.5.2. Activités principales des enfants

L'analyse du tableau ci-dessous, montre que 89% des jeunes travaillent dans l'agriculture et quel que soit le sexe dont masculin (90%) et féminin (88%). L'élevage occupe la 2^{ème} place pour (7%). Les activités employés du commerce, indépendants du commerce, employés hors commerce et les artisans hors commerce viennent en 3^{ème} position avec seulement (1%).

En milieu urbain, ici aussi (62%) des jeunes sont dans l'agriculture dont (70%) pour le sexe masculin et (36%) pour le féminin. Les indépendant du commerce viennent en 2^{ème} place pour (10%) et selon le sexe le masculin est à (7%) et le féminin à (18%), suivent respectivement les artisans de l'industrie (10%), l'élevage (6%), les ouvriers de service (4%) et les employés du commerce (3%) du total urbain.

En milieu rural, (90%) des jeunes pratiquent l'agriculture dont (90%) pour les jeunes de sexe masculin et (89%) de sexe féminin. L'élevage qui est la 2^{ème} activité pratiquée par les jeunes en milieu rural avec (7%) du total pour (8%) du sexe masculin et (4%) pour le sexe féminin. Les activités artisans de l'industrie, employés du commerce, et les indépendants du commerce ne représentent que (3%) de l'ensemble du rural. Quel que soit le milieu de résidence les individus de sexe masculin sont plus nombreux à travailler plus que les individus de sexe féminin.

V.5.3. Travail des enfants selon l'âge

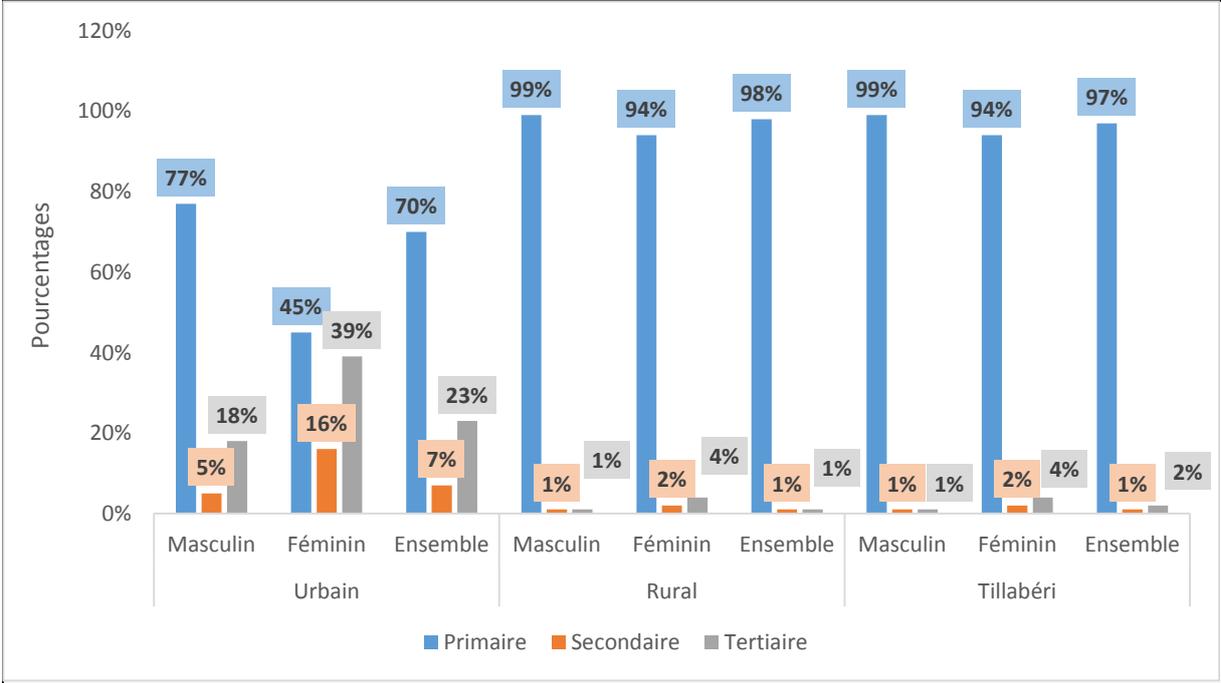
Tout comme l'activité économique régionale dans les chapitres précédents, le travail des enfants est essentiellement agricole. Le travail des enfants concerne les activités liées au secteur primaire (97%), ces enfants sont plus localisés en milieu rural (98%) que dans le milieu urbain (70%). Le secteur tertiaire occupe les enfants à seulement (2%) et le secondaire (1%). Parmi ces jeunes les individus de sexe masculin sont plus nombreux (99%) que les féminins (94%) du niveau global.

En milieu urbain, les jeunes travaillent plus dans le primaire (70%) dont (77%) sont des garçons et seulement (45%) des filles. Le secteur tertiaire emploie (23%) des jeunes urbains avec un taux plus élevé du sexe féminin (39%) et (18%) pour le sexe masculin. Le secteur secondaire vient en 3^{ème} position avec un taux de (7%) dont (16%) pour les femmes et seulement (5%) pour les jeunes garçons.

En milieu rural, ici aussi les jeunes travaillent essentiellement dans le secteur primaire (98%) dont (99%) pour les jeunes garçons et (94%) pour les jeunes filles. Pour les individus de sexe masculin, les secteurs secondaire et tertiaire ne

représentent que (1%) alors que chez les individus de sexe féminin le secteur tertiaire vient en 2^{ème} position (4%) contre (2%) pour le secondaire

Graphique 5: Répartition de la population résidente des enfants de 5-14 ans des ménages ordinaires par secteur d'activité selon le milieu de résidence et le sexe



CHAPITRE VI. HABITAT ET CADRE DE VIE

Un logement se caractérise par plusieurs éléments, à savoir les pièces utilisées, la nature des murs et celle du toit. C'est en effet à partir de ces éléments qu'on peut dire que le logement est décent ou non. Le logement est gage de sécurité résidentielle. Lorsqu'un logement est décent, il procure un mieux-être aux occupants. Les informations sur l'habitat permettent de catégoriser la population en fonction de son cadre de vie.

VI.1 Logement des ménages

L'architecture du logement est souvent liée aux matériaux de base et à la morphologie. Le logement peut être soit une case, une villa, une maison en banco, une tente, une baraque, un immeuble à un ou plusieurs étages ou une cabane etc...

L'habitat moderne est construit avec des matériaux comme le ciment, le fer, par contre l'habitat traditionnel est construit avec des matériaux locaux (argile, sable, tige et banco).

Dans cette partie, nous traiterons des types de logements, du statut d'occupation, des caractéristiques, et du nombre de personnes par pièces occupées.

VI.1.1 Type de logement

Le tableau ci-dessous indique que le parc immobilier de la région de Tillabéri totalise 319 580 logements dont 24 176 en milieu urbain (soit 7,6%) et 295 404 en milieu rural (soit 92,4%). Le tableau met en lumière l'importance des constructions traditionnelles en banco tant en milieu urbain (77,8% des habitations du milieu urbain) qu'en milieu rural (57,3% des habitations du milieu rural) et cela se justifie par la disponibilité des matériaux. La 2^{ème} catégorie de type de logement est la case et quel que soit le milieu de résidence, urbain (10,4%) et rural (39,2%). En milieu urbain la villa occupe la 3^{ème} position avec 7,2%, suivis de maison en matériaux définitifs avec 3,3%. Les immeubles traduisent un niveau de vie très élevé des ménages (0,1%). Les tentes et les baraques sont utilisées comme habitations en milieu rural pour moins de 2%.

Tableau 42: répartition des ménages par type de logement selon le genre et le milieu de résidence

	Urbain		Rural		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Case	2523	10,4%	115838	39,2%	118361	37,0%
Maison en banco (construction traditionnelle)	18803	77,8%	169336	57,3%	188139	58,9%
Villa	1749	7,2%	1983	0,7%	3732	1,2%
Immeuble	18	0,1%	44	0,0%	62	0,0%
Tente	35	0,1%	4306	1,5%	4341	1,4%
Baraque/Cabane/Hangar	51	0,2%	2912	1,0%	2963	0,9%
Maison en matériaux définitifs de type célibatérium	804	3,3%	508	0,2%	1312	0,4%
Autre à préciser	193	0,8%	477	0,2%	670	0,2%
Total	24176	100%	295404	100%	319580	100%

Le tableau ci-dessous, permet de caractériser le type de logement par département, il ressort que dans 8 sur les 13 départements de la région de Tillabéri, plus de 55% sont de logements de type maison en banco (Abala, Ayérou, Banibangou, Gothèye, Kollo, Ouallam, Téra, Tillabéri département). Par contre, dans 5 départements la case est le type de logement dominant avec plus de de 50% (Balleyara, Bankilaré, Filingue, Say et Torodi). A Tillabéri département, Balleyara, Filingue, Say et Torodi, les maisons de type villa dépassent 1%, par contre les logements de type immeubles sont inexistant dans toute la région. Pour les maisons de type tente, c'est à Ayerou (11%) et Banibangou (8%) qu'elles occupent la 3^{ème} place. Les baraques et les maisons en matériaux définitifs sont très insignifiants voir rares.

Tableau 43: répartition des ménages par département selon le type de logement

	Case	Maison en banco (construction traditionnelle)	Villa	Immeuble	Tente	Baraque/Cabane /Hangar	Maison en matériaux définitifs de type célibatérium	Autres	ND	Total
ABALA	21,5	69,2	0,4	0,0	4,0	1,3	0,1	0,1	3,4	100
AYEROU	28,7	55,9	0,5	0,0	10,9	1,9	0,2	0,2	1,7	100
BALLEYARA	66,2	29,1	1,7	0,0	0,1	0,2	0,7	0,2	1,7	100
BANIBANGOU	15,9	70,7	0,5	0,0	8,2	1,1	0,1	0,1	3,5	100
BANKILARE	65,5	29,7	0,4	0,0	0,2	1,7	0,0	0,1	2,4	100
FILINGUE	51,0	43,3	1,3	0,0	1,9	0,9	0,2	0,2	1,3	100
GOTHEYE	29,3	66,6	0,7	0,0	0,3	0,2	0,3	0,4	2,1	100
KOLLO	35,7	59,2	1,5	0,0	0,6	0,6	0,8	0,1	1,5	100
OUALLAM	26,1	69,0	0,8	0,0	1,5	0,5	0,1	0,2	1,9	100
SAY	67,4	28,1	1,7	0,0	0,4	0,5	0,4	0,1	1,4	100
TERA	24,7	70,9	0,8	0,0	0,4	0,5	0,3	0,3	2,2	100
TILLABERI (département)	11,9	83,4	2,1	0,0	0,3	0,5	0,8	0,1	0,8	100
TORODI	55,1	33,8	1,2	0,0	0,6	4,5	0,6	0,5	3,6	100
TILLABERI (Région)	36,3	57,7	1,1	0,0	1,3	0,9	0,4	0,2	1,9	100

Le type d'habitation dans la région de Tillabéri peut être regroupé en 3 catégories :

- Les logements de type construction traditionnelle précaire
- Les logements de type construction traditionnelle
- Les logements de type construction moderne

Selon le tableau ci-dessous, aussi bien qu'en milieu urbain que rural, les logements de type construction traditionnelle (maisons en banco), représentent respectivement 76,5% et 56,3% du parc de logement existant. Cependant, ni l'âge ni l'état de ces constructions n'a été relevés, donc une partie de ces logements peuvent se retrouver dans le type de construction précaire. Ces logements précaires (cases, tentes, baraques, hangars, cabanes, paille/peau et natte) sont plus importants en milieu rural (41,6%) contre 17,4% en milieu urbain.

Les logements de type moderne (villas, immeubles), représentent respectivement 6,1% du parc de logement en milieu urbain et 2% en milieu rural.

Tableau 44: Répartition des ménages par type de construction

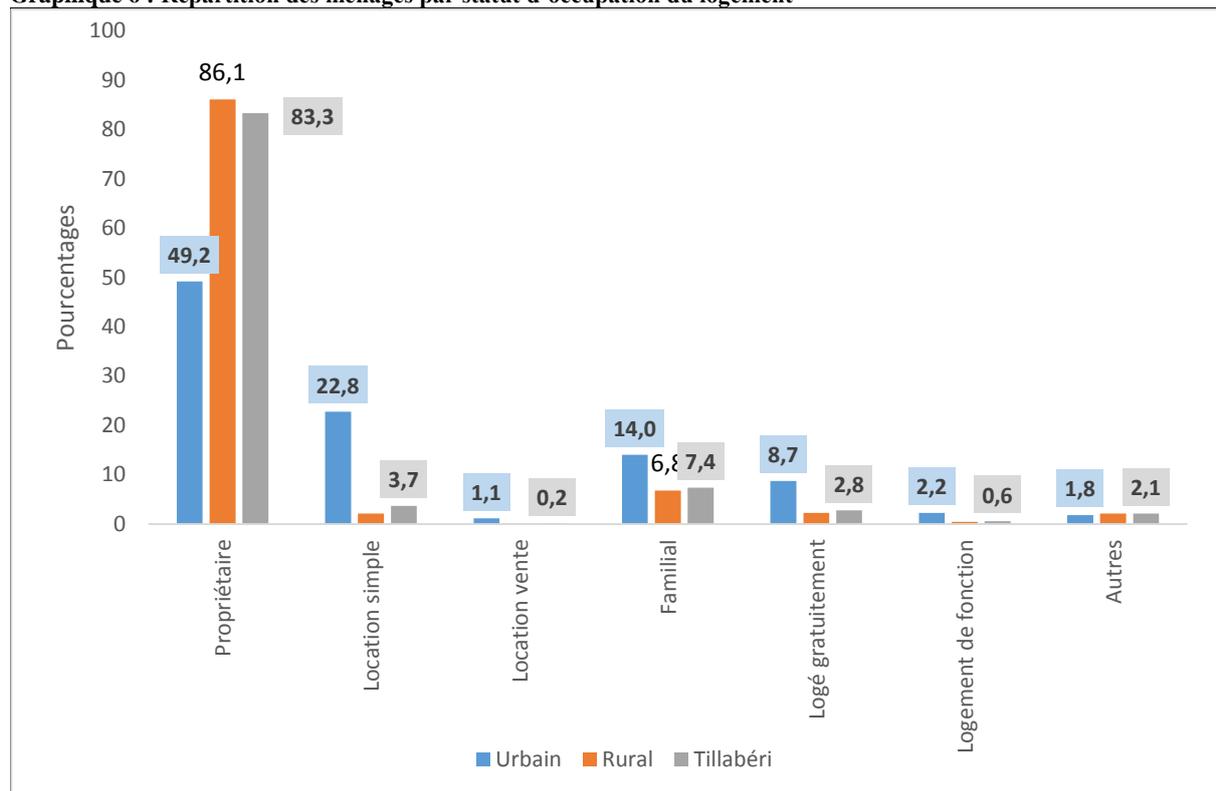
	Urbain		Rural		Total	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Construction Traditionnelle Précaire	4287	17,4	125355	41,6	129642	39,8
Construction Traditionnelle	18830	76,5	169692	56,3	188522	57,9
Construction Moderne	1508	6,1	6112	2,0	7620	2,3
Total	24625	100	301159	100	325784	100

VI.1.2 Statut d'occupation du logement principal

La majeure partie des habitants de la région de Tillabéri sont propriétaires de leurs maisons d'habitation. En effet, 83% sont propriétaires, 7,4% sont logés dans des maisons familiales et 2,8% sont logés gratuitement. Ainsi, environ 93% des ménages de la région de Tillabéri ne paye pas de frais de loyer. A ces 93%, il faut ajouter 0,6% qui ont des logements de fonction.

Il a été également dénombré 3,7% de ménage en location simple et 0,2% de ménage en location-vente.

Graphique 6 : Répartition des ménages par statut d'occupation du logement



VI.1.3 Les caractéristiques du logement principal

L'étude des caractéristiques du toit du logement permet de mieux apprécier la situation et l'état du logement. Ainsi en milieu rural 87,9% des logements de type construction traditionnelle ont leur toit en paille, tige et bois, 7% en béton, 2,2% en tôle et 2,3% en tuiles. En milieu urbain 50,1% des logements ont leur toit en paille ou tige, 23,2% en tôle, 14% en béton et 8,9% en tuiles.

Tableau 45: Répartition des ménages par caractéristiques du toit du logement selon le milieu de résidence

Caractéristiques du toit du type dominant du logement	Milieu de résidence				Ensemble	% ensemble
	Urbain	% Urbain	Rural	% Rural		
Paille/tige/bois	7378	30,0	145538	48,3	152916	47,0
Tôle	4898	19,9	11789	3,9	16687	5,1
Banco	11731	47,6	131753	43,8	143484	44,1
Béton	51	0,2	114	0,0	165	0,1
Tuiles	20	0,1	6	0,0	26	0,0
Peau/natte	78	0,3	5751	1,9	5829	1,7
Autre à préciser	468	1,9	6096	2,1	6564	2,0
Total	24624	100	301047	100	325671	100

La répartition des ménages par caractéristiques du plancher du logement selon le milieu de résidence révèle que 91% des ménages ont du sable ou de l'argile comme principal matériau du plancher.

En outre on a recensé 6,8% des ménages ayant le ciment comme principal matériau du plancher.

Ces chiffres cachent cependant des disparités par milieu de résidence. En effet seulement 60,5% des ménages ont le sable ou l'argile comme principal matériau du plancher en milieu urbain contre 93,5% en milieu rural. Aussi, 36,3% des ménages ont le ciment comme principal matériau du plancher contre seulement 4,4% en milieu rural.

Tableau 46: Répartition des ménages par caractéristiques du plancher du logement selon le milieu de résidence

Principal matériau du plancher	MILIEU DE RESIDENCE				Ensemble	% Ensemble
	Urbain	% Urbain	Rural	% Rural		
Sable/Argile	14891	60,5	281397	93,5	296288	91,0
Ciment	8928	36,3	13155	4,4	22083	6,8
Carreau	331	1,3	204	0,1	535	0,2
Autre à préciser	474	1,9	6230	2,1	6704	2,1
Total	24624	100	300986	100	325610	100

VI.1.4 Nombre de personnes par pièces occupées

Le nombre de personnes par pièces occupées est l'un des principaux indicateurs permettant de saisir l'exiguïté du logement. Dans près de 61% des ménages ordinaires de la région de Tillabéri, les résidents sont à moins de 3 personnes par pièce, dans 28,5% des ménages les membres vivent entre 4 et 7 personnes par pièce. Pour 4,4% des ménages, les membres vivent entre 8 et 11 personnes par pièce. Et dans moins de 1% des ménages les membres vivent à plus de 12 personnes par pièce.

Tableau 47: Répartition des ménages par statut d'occupation du logement selon le nombre de pièces

Statut d'occupation du logement du ménage	Nombre de personne par pièce					Total
	' 1-3	' 4-7	' 8-11	12 personnes et plus	ND	
Propriétaire	60,3	31,0	4,7	0,7	3,3	100
Location simple	63,1	28,5	4,4	0,7	3,3	100
Location-vente	68,9	18,0	3,8	1,9	7,4	100
Familial	68,1	18,3	3,4	0,8	9,4	100
Logé gratuitement	61,0	30,3	2,9	2,3	3,5	100
Autres	65,1	26,3	4,1	0,7	3,8	100
ND	15,1	7,7	1,4	0,2	75,6	100
Total	61,3	28,5	4,4	0,7	5,0	100

Le tableau ci-dessous indique le nombre de personnes qui occupent les pièces selon le milieu de résidence. Dans l'ensemble de la région de Tillabéri,

30,3% des membres du ménage vivent dans des logements de 2 pièces et 25% des membres du ménage vivent dans des logements d'une seule pièce. 12,7% aussi vivent dans des logements de 3 pièces et 12,1% dans des logements de 4 pièces. 5% des membres du ménage vivent dans les logements de 6 ou 8 à 10 pièces. Les tendances de l'ensemble de la région sont presque identiques aux tendances du milieu rural

En milieu urbain 33,5% des membres du ménage vivent dans des logements de 2 pièces, 15% vivent dans des logements de 3 et 4 pièces. 14,8% des membres du ménage vivent dans des logements d'une seule pièce. 6% des membres du ménage vivent dans les logements de 5 et 6 pièces. 4,5% des membres du ménage vivent dans les logements de 8 à 10 pièces, seul 1% des membres du ménage vivent dans les logements de 11 à 15 pièces.

Ainsi en milieu urbain 30% des membres du ménage vivent dans les logements de pièces, et ils sont 26% à vivre dans les logements d'une seule pièce. 12% des membres du ménage vivent dans les logements de 3 et 4 pièces. 5% aussi des membres du ménage vivent dans des logements de 6 et 8 à 10 à pièces. Toute fois les membres des ménages qui vivent dans des logements de plus de 16 pièces sont négligeables soit 0,4%.

Tableau 48 : Répartition des ménages par nombre de pièces effectivement occupées par usage d'habitation selon le milieu de résidence.

Nombre de pièces	Urbain	%	Rural	%	Ensemble	%
une pièce	78041	26,6	3641	15,1	81682	25,7
deux pièces	90253	30,8	8236	34,2	98489	31,0
trois pièces	37377	12,7	3799	15,8	41176	13,0
quatre pièces	36076	12,3	3726	15,5	39802	12,5
cinq pièces ou plus	51745	17,6	4680	19,4	56425	17,8
Total	293492	100	24082	100	317574	100

VI.2 Cadre de vie des ménages

Le cadre de vie des ménages regroupe le mode d'approvisionnement en eau de boisson, le mode d'évacuation des ordures ménagères, le mode d'évacuation des eaux usées, le type d'aisance, les sources d'énergie utilisée pour la cuisine et l'éclairage. Il a une fonction vitale car étroitement lié à la santé des populations. Donc les données recueillies sur le cadre de vie des ménages permettent aux pouvoirs publics de prendre des décisions à temps.

Un logement convenable doit offrir au ménage entre autre, l'existence de services, matériels, installations et infrastructures (eau potable, installations d'assainissement suffisantes, source d'énergie pour faire la cuisine,

chauffage, éclairage, un lieu de stockage pour la nourriture ou de dispositifs d'évacuation des ordures ménagères). Un logement convenable garantit la sécurité physique des occupants ou offre suffisamment d'espace.

VI.2.1 Mode d'approvisionnement des ménages en eau de boisson

L'eau est la source de vie, dans la région de Tillabéri 33,5% s'approvisionnent en eau issue des puits cimentés, 20,2% des ménages utilisent de l'eau des forages, 16,2% utilisent des eaux des puits traditionnels et 12,2% des eaux de surface.

En milieu urbain cependant, ce sont plus de 40% des ménages qui s'approvisionnent en eau issue des robinets, des fontaines près de 25%.

Pour le milieu rural, les ménages consomment principalement des eaux issues de puits cimentés environ 35,3%, suivis des forages 21,2%, puits traditionnels 17%, eau de surface 12,7%, les fontaines 5,3% et le robinet 3,1%.

Tableau 49: Répartition des ménages suivant le mode d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence

Mode d'approvisionnement en eau	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Source	34	0,1	2626	0,9	2660	0,8
Eau minérale	61	0,2	1325	0,4	1386	0,4
Robinet	10027	40,8	9337	3,1	19364	6,0
Fontaine (eau courante hors concession)	6227	25,3	15837	5,3	22064	6,8
Poste d'eau autonome	77	0,3	632	0,2	709	0,2
Forage	1905	7,7	63779	21,2	65684	20,2
Station de pompage pastorale	7	0,0	295	0,1	302	0,1
Puits cimenté	2895	11,8	106054	35,3	108949	33,5
Puits traditionnel	1295	5,3	51239	17,0	52534	16,2
Eau de surface (rivière, marigot, lac, fleuve, etc.)	1244	5,1	38315	12,7	39559	12,2
Autre à préciser	831	3,4	11218	3,7	12049	3,7
Total	24603	100	300657	100	325260	100

L'analyse du mode d'approvisionnement en eau par département révèle que Tillabéri qui occupe la 1^{ère} place avec 24%, suivent respectivement les départements de Filingué et Téra pour 15% chacun. Cependant les départements de Bankilaré et d'Abala n'utilisent presque pas les robinets avec les taux de (0%) et (0,1%) respectivement.

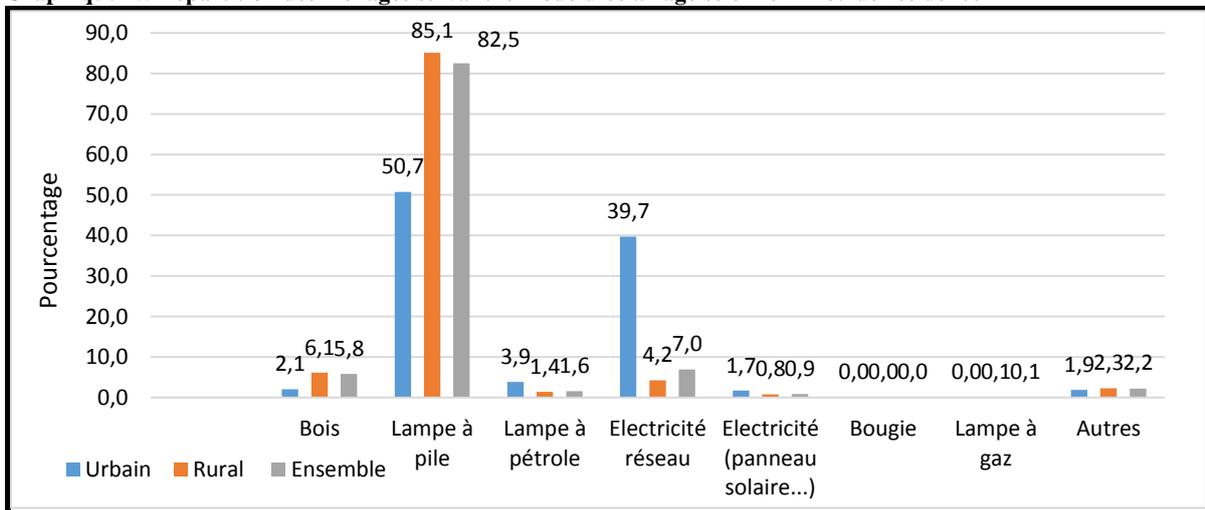
Pour le milieu rural, les ménages consomment principalement des eaux issues de puits cimentés environ 35,3%, suivis des forages 21,2%, puits traditionnels 17%, eau de surface 12,7%, les fontaines 5,3% et le robinet 3,1%. Les

départements de Filingué, Ouallam et Kollo, utilisent plus l'eau des puits cimentés avec respectivement (26%), (22%) et (19%). Les départements de Bankilaré et d'Ayerou n'utilisent que (0,2%) de l'eau des puits cimentés.

VI.2.2 Mode d'éclairage utilisé par les ménages

Avec l'avènement des nouvelles technologies, surtout l'apparition des ampoules électriques de nouvelles perspectives sont offertes aux ménages. De nos jours, dans la région de Tillabéri, les logements sont éclairés par des ampoules utilisant soit les lampes à pile (82,5%) ou l'énergie réseau (7%). Ainsi en milieu urbain, ce sont 50,7% des logements qui sont éclairés par les lampes à pile et près de 40% par l'énergie du réseau électrique. En milieu rural, ce sont 85,1% des ménages qui utilisent les lampes à pile, 6,1% utilisent le bois et 4% l'énergie du réseau.

Graphique 7:: Répartition des ménages suivant le mode d'éclairage selon le milieu de résidence



L'analyse sous l'angle départemental révèle que les départements de Tillabéri, Téra et Say, utilisent plus l'énergie réseau dans leurs foyers pour respectivement (22%), (12%) et (11%), pour l'énergie à lampes à pile ce sont les départements de Téra, Belleyara et Ayérou qui les utilisent de plus avec respectivement (21%), (12%) et (9%) de l'énergie réseau. Par contre les départements de Bankilaré et Banibangou utilisent moins l'énergie réseau pour (1,2%) et (3%), et pour l'énergie lampe à pile (2,5%) et (3,1%).

En milieu rural, ce sont 85,1% des ménages qui utilisent les lampes à pile, 6,1% utilisent le bois et 4% l'énergie du réseau. Les départements de Kollo, Filingué et Téra, utilisent beaucoup plus les lampes à pile avec respectivement (16%), (13%) et (12%). Par contre les départements d'Ayérou et Banibangou utilisent peu l'énergie lampe à pile avec respectivement (2,1%) et (2,2%).

VI.2.2 Mode de cuisson utilise par les ménages

Le mode d'énergie utilisé pour la cuisson des ménages reste capital dans le contexte de la lutte contre la désertification mais surtout la lutte contre le réchauffement climatique. Ainsi plus de 90% des ménages de la région de Tillabéri utilisent principalement le bois pour la cuisine, ils sont près de 89% en milieu urbain et 90% en milieu rural.

Comme énergie alternative utilisée contre la désertification, le charbon de bois et le gaz ne représentent que 4% et 3% en milieu urbain. Par contre en milieu rural le charbon de bois est la 2^{ème} source avec 3,1% et 2% de la tige ou la paille. En milieu rural l'utilisation du gaz est presque insignifiante.

Tableau 50: Répartition des ménages par source d'énergie utilisée pour la cuisson selon le milieu de résidence

Source d'énergie pour la cuisson	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Ne fait pas la cuisine	511	2,1	3513	1,2	4024	1,3
Bois	21454	88,7	268326	91,0	289780	90,8
Charbon de bois	950	3,9	8973	3,0	9923	3,1
Tige/Paille	199	0,8	6575	2,2	6774	2,1
Gaz	739	3,1	2156	0,7	2895	0,9
Pétrole	25	0,1	96	0,0	121	0,0
Charbon minérale	279	1,2	2945	1,0	3224	1,0
Electricité	9	0,0	22	0,0	31	0,0
Bouse de vache	8	0,0	2198	0,7	2206	0,7
Autre à préciser	23	0,1	145	0,0	168	0,1
Total	24197	100	294949	100	319146	100

L'analyse des sources d'énergie utilisée pour cuisson révèle que les départements de Téra, Tillabéri et Say, utilisent plus le bois avec respectivement (17%), (13%) et (8%), mais les départements de Bankilaré et Banibangou n'utilisent respectivement que (2%) et (3%) l'énergie du bois.

En milieu rural si 90% des ménages utilisent l'énergie du bois pour la cuisson, les départements de Kollo, Filingué et Téra utilisent plus l'énergie bois pour la cuisson avec respectivement (18%), (13%) et (12%). Par contre les départements qui utilisent le moins l'énergie du bois sont respectivement Banibangou (2,1%) et Ayérou (2,2%).

VI.3 Assainissement

VI.3.1 Mode d'évacuation des ordures ménagères

Les ordures ménagères ont une influence directe sur la santé des populations. Car les deux ne doivent pas cohabiter. Ainsi, dans la région de Tillabéri, 71,1% des ménages jettent leurs ordures ménagères dans la nature ou la brousse, 22,6% des ménages les jettent dans les tas d'immondices, 2,3% n'ont pas précisé le lieu d'évacuation.

Cependant en milieu urbain les tas d'immondices et la nature/brousse constituent les deux modes d'évacuation des ordures ménagères les plus utilisées avec 41% chacune et 6% ont recours au bac/dépotoir.

Pour le milieu rural, plus de 73% des ménages jettent les ordures ménagères dans la nature/brousse et 21,1% jettent les ordures ménagères dans les tas d'immondices.

Tableau 51: Répartition des ménages suivant le mode d'évacuation des ordures ménagères selon le milieu de résidence

Principal mode d'évacuation des ordures ménagères	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Ramassage privé	618	2,5	3919	1,3	4537	1,4
Tas d'immondices	10065	40,9	63483	21,1	73548	22,6
Bac/dépotoir	1545	6,3	1291	0,4	2836	0,9
Fossé/enfouissement	788	3,2	1666	0,6	2454	0,8
Incinération	1036	4,2	1939	0,6	2975	0,9
Nature/brousse	10068	40,9	221214	73,6	231282	71,1
Autre à préciser	485	2,0	7074	2,4	7559	2,3
Total	24605	100	300586	100	325191	100

L'analyse sous l'angle départemental révèle que les départements de Tillabéri et de Téra utilisent plus les tas d'immondices et la nature pour évacuer les ordures ménagères avec respectivement (17%) et (11%) et (16%) et (15%), par contre les départements qui utilisent le moins les tas d'immondices sont Ouallam et Bankilaré avec respectivement (2,8%) et (2,4%) ceux qui utilisent peu la nature on trouve les départements de bankilaré (1,8%) et Banibangou (3,3%).

Les départements qui utilisent plus la brousse sont Kollo (18%), Filingué (13%) et Ouallam (12%). Et les départements qui utilisent moins la brousse sont Ayérou (1,6%) et Banibangou (2,2%). Pour les départements qui utilisent plus les tas d'immondice sont Téra (16,8%), Tillabéri (16,6%) et kollo (14,5%). Par contre

les départements qui utilisent le moins le tas sont Banibangou et Ballayara pour (2%) chacun.

VI.3.2 Mode d'évacuation des eaux usées

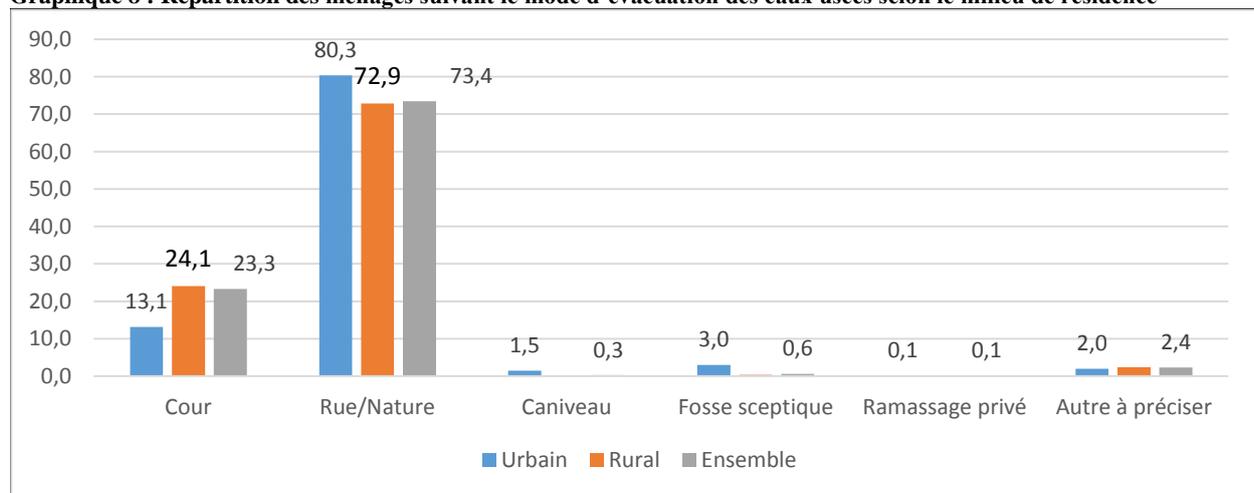
Les eaux usées ont une influence directe sur la santé des populations, car elles alimentent les moustiques qui sont responsables du paludisme, principal cause de mortalité en Afrique et au Niger.

Selon le graphique ci-dessous, dans la région de Tillabéri, les eaux usées issues des ménages sont déversées principalement dans la rue ou dans la nature 73,4%, et 23,3% les versent directement dans la cour de leurs logements.

En milieu urbain ce sont 80,3% des ménages qui se débarrassent de leurs eaux usées dans la rue/nature, 13,1% utilisent leurs cours des logements, les autres modes d'évacuation ne représentent que moins de 7%.

En milieu rural, ce sont 73% qui utilisent la rue/nature pour se débarrasser de leurs eaux usées, alors que 24% préfèrent les déverser directement dans leurs cours des logements.

Graphique 8 : Répartition des ménages suivant le mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence



L'analyse par département montre que les départements qui évacuent le plus les eaux usées dans la nature sont Téra (18%), Tillabéri (13%) et Ballayra (11%), mais les départements qui utilisent le moins la cours du logement sont Bankilaré (2%) et Banibangou (3%). Pour ceux qui utilisent le plus la cours du logement on retrouve Tillabéri (16%) et Téra plus Ayérou (15%) chacun. Par contre les départements qui utilisent le moins la cours du logement sont Ouallam (0,6%) et Banibangou (1,2%).

Les départements qui utilisent plus les cours de logements sont Kollo (18%), Filingué (13%) et Ouallam (12%). Par contre ceux qui utilisent le moins sont Ayérou (2,2%) et Banibangou (2,5%). Pour les départements qui utilisent plus

les cours de logement pour évacuer les eaux ménagères sont Kollo (16%) et Téra (14%), par contre seul le département de Banibangou utilise le moins les cours avec (0,6%).

VI.3.3 Mode d'aisance utilisé par les ménages

Le type d'aisance le plus utilisé par les ménages de la région de Tillabéri est la brousse ou la nature avec 80,9%, suivi des latrines traditionnelle pour 7,3%, WC à l'extérieur du logement 4,8%, latrines modernes 3,1%, WC à l'intérieur du logement 1,4%.

En milieu urbain, ce sont plus de 27% des ménages qui utilisent les latrines traditionnelles, 19,5% utilisent les latrines modernes, mais aussi 33% des ménages utilisent la nature.

Pour le milieu rural, plus de 84% des ménages utilisent la brousse/nature, 5,7% pour les latrines traditionnelles et 4,2% pour les latrines modernes.

Tableau 52: Répartition des ménages par type de lieu d'aisance le plus utilisé selon le milieu de résidence

Type de lieu d'aisance le plus utilisé par le ménage	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
WC à l'intérieur du logement	923	3,8	3666	1,3	4589	1,4
WC à l'extérieur du logement	3058	12,6	12640	4,2	15698	4,8
Latrine moderne	4740	19,5	4865	1,6	9605	3,1
Latrine traditionnelle	6759	27,8	17011	5,7	23770	7,3
Toilette publique	49	0,1	383	0,1	432	0,1
Brousse/Nature	8059	33,1	254980	84,8	263039	80,9
Autre à préciser	748	3,1	7061	2,3	7809	2,4
Total	24336	100	300606	100	324942	100

Les départements qui utilisent plus la brousse sont Téra (21%), Abala (13%), par contre ceux qui utilisent le moins la brousse sont Bankilaré (1%) et Banibangou (2%). Pour les départements dont les ménages utilisent le plus les latrines modernes sont Tillabéri (16%), Ayérou (14%) et ceux dont les ménages utilisent peu les latrines modernes sont Banibangou (0,1%) et Bankilaré (2%).

Pour le milieu rural, plus de 84% des ménages utilisent la brousse/nature, 5,7% pour les latrines traditionnelles et 4,2% pour les latrines modernes. Ainsi les départements dont les ménages utilisent plus la brousse sont Kollo (17%) et Filingué (13%), mais ceux dont les ménages utilisent peu la brousse sont Ayérou (2%) et Banibangou (2%) aussi. Mais les départements dont les ménages utilisent beaucoup plus les latrines modernes sont Tillabéri (27%) et Kollo (20%), par contre ceux dont les ménages utilisent peu les latrines modernes sont Banibangou (0,6%) et bankilaré (0,8%).

CONCLUSION GENERALE

La présente étude sur la monographie de la région de Tillabéri a pour objectif principal de fournir de données fiables sur la population de la région du fleuve peuplé de 2 272 482 habitants en 2012. La Région de Tillabéri a un taux intercensitaire 2001-2012, qui est de 3,2%.

Elle a consisté en une analyse transversale des différents phénomènes socio-économiques et démographiques. Il s'agit en l'occurrence des effectifs globaux et des structures, des caractéristiques sociodémographiques.

Les données du quatrième recensement général de la population et de l'habitat réalisé en 2012 au Niger ont constitué la principale source d'information pour l'étude. Ceci permet pour la première fois au pays de mettre à la disposition du public une analyse des données du RGPH au niveau régional afin de répondre aux besoins de plus en plus pressent des décideurs/partenaires pour non seulement la programmation mais aussi et surtout le suivi des programmes et projets mis en œuvre sur la population.

Certes, une telle étude est la première du genre effectuée au Niger, c'est ainsi qu'elle ouvre des perspectives non seulement pour sa pérennité mais aussi à d'autres groupes spécifiques de la population.

La région de Tillabéri a des défis à relever notamment l'éducation, l'accès aux soins de santé, l'habitat et le cadre de vie, Elle a une population relativement jeune ou celle de moins de vingt ans occupe plus de 60%.

BIBLIOGRAPHIE

- Attama, Sabine, MichkaSeroussi, Alichina Idrissa Kourguéni, HarounaKoché et Bernard Barrèm.** 1998. Enquête Démographique et de Santé, Niger 1998. Calverton, Maryland, U.S.A. : Care International Niger et Macro International Inc. 391p.
- ANSD**(2008), résultats définitifs du troisième recensement général de la population et de l'habitat du Sénégal, rapport national de présentation, 163 p.
- BCRN/INS** (2005). Rapport de l'analyse des résultats définitif du 3ième RGP/H-2001 : Etat et structure de la population, septembre 2005, 164p.
- INSTAT**(2011) Résultats définitifs du 4ème RGPH du Mali, tome 1 : Série démographique, 739 p.
- INSD**(2008), résultats définitifs du recensement général de la population et de l'habitat de 2006 du Burkina Faso, 52 p
- INSD**(2009), Analyse des résultats définitifs, Thème : natalité-fécondité, octobre 2009, 126p
- Institut National de la Statistique** (2014), Rapport sur les principaux résultats globaux définitifs du 4ième RGPH du Niger, Niamey, avril 2014, 351p
- Institut National de la Statistique** (2013), Le Niger en chiffres 2013, Novembre 2013
- Institut National de la Statistique** (2013), Rapport sur les principaux résultats de la troisième Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples (EDSN-MICS, III) du Niger, Macro international Inc., Septembre 2013, 486p.
- Institut National de la Statistique** (INS) et **Macro International Inc.** (2007). Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples du Niger 2006. Calverton, Maryland, USA : INS et Macro International Inc., février 2007, 465p.

ANNEXES

Tableau A1 : Répartition de la population par département et groupe d'âge selon le sexe

	Sexe				
	Masculin	Proportion (en%)	Féminin	Proportion (en %)	Ensemble
ABALA					
0-14 ans	39408	56,5	39945	53,6	79353
15- 64 ans	28701	41,1	32923	44,2	61624
65 ans et +	1648	2,4	1662	2,2	3310
Total	69757	100	74530	100	144287
AYEROU					
0-14 ans	14445	51,5	13961	48,2	28406
15- 64 ans	12811	45,7	14108	48,7	26919
65 ans et +	802	2,9	903	3,1	1705
Total	28058	100	28972	100	57030
BALLEYARA					
0-14 ans	27112	53,0	27962	49,9	55074
15- 64 ans	22320	43,7	26361	47,1	48681
65 ans et +	1690	3,3	1689	3,0	3379
Total	51122	100	56012	100	107134
BANIBANGOU					
0-14 ans	18543	56,2	17784	52,4	36327
15- 64 ans	13638	41,3	15303	45,1	28941
65 ans et +	830	2,5	851	2,5	1681
Total	33011	100	33938	100	66949
BANKILARE					
0-14 ans	21514	50,1	20683	49,3	42197
15- 64 ans	20238	47,2	20299	48,3	40537
65 ans et +	1157	2,7	1002	2,4	2159

	Sexe				
	Masculin	Proportion (en%)	Féminin	Proportion (en %)	Ensemble
Total	42909	100	41984	100	84893
FILLINGUE					
0-14 ans	79355	52,5	78273	50,3	157628
15- 64 ans	66683	44,1	71817	46,2	138500
65 ans et +	5202	3,4	5396	3,5	10598
Total	151240	100	155486	100	306726
GOTHEYE					
0-14 ans	58585	49,8	59012	47,8	117597
15- 64 ans	55100	46,8	60246	48,8	115346
65 ans et +	3965	3,4	4135	3,4	8100
Total	117650	100	123393	100	241043
KOLLO					
0-14 ans	116316	50,4	113754	48,5	230070
15- 64 ans	107149	46,4	113328	48,3	220477
65 ans et +	7451	3,2	7401	3,2	14852
Total	230916	100	234483	100	465399
OUALLAM					
0-14 ans	85386	53,2	82810	49,7	168196
15- 64 ans	69848	43,5	78043	46,8	147891
65 ans et +	5277	3,3	5860	3,5	11137
Total	160511	100	166713	100	327224
SAY					
0-14 ans	46432	51,9	43429	50,4	89861
15- 64 ans	40211	45,0	40396	46,9	80607
65 ans et +	2779	3,1	2378	2,8	5157
Total	89422	100	86203	100	175625
TERA					

	Sexe				
	Masculin	Proportion (en%)	Féminin	Proportion (en %)	Ensemble
0-14 ans	85140	50,8	82139	48,7	167279
15- 64 ans	77158	46,0	81112	48,1	158270
65 ans et +	5366	3,2	5292	3,1	10658
Total	167664	100	168543	100	336207
TILLABERY					
0-14 ans	56327	50,8	55200	47,4	111527
15- 64 ans	50607	45,7	57047	48,9	107654
65 ans et +	3850	3,5	4321	3,7	8171
Total	110784	100	116568	100	227352
TORODI					
0-14 ans	47568	51,0	45393	50,8	92961
15- 64 ans	43247	46,4	41821	46,8	85068
65 ans et +	2436	2,6	2148	2,4	4584
Total	93251	100	89362	100	182613

Tableau A2 : Taux de fécondité des femmes par département

Départements	Effectif des femmes en âge de procréer	Naissances vivantes totales au cours des 12 derniers mois	Taux de fécondité
ABALA	32580	7641	235
AYEROU	13694	2667	195
BALLEYARA	26406	4710	178
BANIBANGOU	14682	3521	240
BANKILARE	20971	3223	154
FILINGUE	71463	14019	196
GOTHEYE	60314	10659	177
KOLLO	114808	19906	173
OUALLAM	76065	14066	185
SAY	41408	7646	185
TERA	82308	13956	170
TILLABERI	56562	10472	185
TORODI	42826	7318	171

Tableau A3 : Répartition de la population par groupe d'âge selon le sexe et le milieu de résidence

groupe d'âge	Urbain			Rural			Ensemble			Proportions (%)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
0 - 4 ans	15467	14960	30427	277053	263647	540700	292520	278607	571127	21,7%	20,2%	21,0%
5 - 9 ans	12555	12552	25107	222553	209540	432093	235108	222092	457200	17,5%	16,1%	16,8%
10 - 14 ans	10565	12092	22657	157938	167554	325492	168503	179646	348149	12,5%	13,1%	12,8%
15 - 19 ans	8711	9316	18027	120076	137319	257395	128787	146635	275422	9,6%	10,7%	10,1%
20 - 24 ans	10392	9950	20342	96006	102882	198888	106398	112832	219230	7,9%	8,2%	8,1%
25 - 29 ans	4934	5519	10453	77555	80656	158211	82489	86175	168664	6,1%	6,3%	6,2%
30 - 34 ans	4610	4972	9582	68598	69840	138438	73208	74812	148020	5,4%	5,4%	5,4%
35 - 39 ans	3473	4091	7564	50723	56586	107309	54196	60677	114873	4,0%	4,4%	4,2%
40 - 44 ans	3227	3290	6517	42469	43993	86462	45696	47283	92979	3,4%	3,4%	3,4%
45 - 49 ans	2821	3018	5839	37009	39725	76734	39830	42743	82573	3,0%	3,1%	3,0%
50 - 54 ans	2328	2266	4594	29296	31298	60594	31624	33564	65188	2,3%	2,4%	2,4%
55 - 59 ans	1471	1810	3281	23963	25695	49658	25434	27505	52939	1,9%	2,0%	1,9%
60 - 64 ans	1243	1316	2559	18806	19262	38068	20049	20578	40627	1,5%	1,5%	1,5%
65 - 69 ans	857	1095	1952	14664	15627	30291	15521	16722	32243	1,2%	1,2%	1,2%
70 - 74 ans	651	774	1425	11281	10482	21763	11932	11256	23188	0,9%	0,8%	0,9%
75 - 79 ans	401	606	1007	8205	8358	16563	8606	8964	17570	0,6%	0,7%	0,6%
80-84 ans	267	249	516	4631	3467	8098	4898	3716	8614	0,4%	0,3%	0,3%
85 ans et plus	82	161	243	1414	2219	3633	1496	2380	3876	0,1%	0,2%	0,1%
Total	84055	88037	172092	1262240	1288150	2550390	1346295	1376187	2722482	100%	100%	100%

Tableau A4 : Taux d'alphabétisation de la population selon le milieu de résidence et le sexe

		Urbain			Rural			Total		
		Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Non alphabétisé	5 - 9 ans	83,4	84,4	83,9	90,4	90,5	90,5	90,0	90,2	90,1
	10 - 14 ans	30,1	34,1	32,2	56,2	64,1	60,3	54,6	62,1	58,5
	15 - 19 ans	33,6	41,9	37,9	66,0	76,0	71,3	63,9	73,9	69,2
	20 - 24 ans	21,2	30,8	26,0	63,9	76,2	70,3	59,8	72,2	66,2
	25 - 29 ans	45,1	53,1	49,4	74,8	83,8	79,3	73,0	81,8	77,5
	30 - 34 ans	44,4	56,7	50,8	73,3	85,8	79,6	71,6	83,8	77,8
	35 - 39 ans	43,8	58,5	51,8	73,3	86,0	80,0	71,4	84,2	78,1
	40 - 44 ans	47,3	60,7	54,1	73,4	88,1	80,9	71,6	86,2	79,0
	45 - 49 ans	47,3	67,9	57,9	76,5	89,3	83,1	74,4	87,8	81,4
	50 - 54 ans	50,7	70,9	60,6	79,2	90,8	85,2	77,1	89,5	83,5
	55 - 59 ans	56,6	76,1	67,4	81,6	92,0	87,0	80,1	91,0	85,8
	60 - 64 ans	65,8	83,0	74,7	85,0	93,6	89,3	83,8	92,9	88,4
	65 - 69 ans	65,8	86,6	77,4	85,4	94,2	89,9	84,3	93,8	89,2
	70 - 74 ans	71,5	91,6	82,4	87,0	95,4	91,0	86,2	95,1	90,5
	75 - 79 ans	76,8	92,5	86,2	87,9	95,2	91,6	87,4	95,0	91,3
	80-84 ans	76,8	92,6	84,4	88,4	95,6	91,5	87,8	95,4	91,1
	85 ans et plus	82,3	94,0	90,0	88,4	94,7	92,2	88,1	94,6	92,1
Total	46,5	55,4	51,1	74,0	81,8	78,0	72,2	80,1	76,2	
alphabétisé	5 - 9 ans	16,6	15,6	16,1	9,6	9,5	9,5	10,0	9,8	9,9
	10 - 14 ans	69,9	65,9	67,8	43,8	35,9	39,7	45,4	37,9	41,5
	15 - 19 ans	66,4	58,1	62,1	34,0	24,0	28,7	36,1	26,1	30,8
	20 - 24 ans	78,8	69,2	74,0	36,1	23,8	29,7	40,2	27,8	33,8
	25 - 29 ans	54,9	46,9	50,6	25,2	16,2	20,7	27,0	18,2	22,5
	30 - 34 ans	55,6	43,3	49,2	26,7	14,2	20,4	28,4	16,2	22,2

		Urbain			Rural			Total		
		Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
	35 - 39 ans	56,2	41,5	48,2	26,7	14,0	20,0	28,6	15,8	21,9
	40 - 44 ans	52,7	39,3	45,9	26,6	11,9	19,1	28,4	13,8	21,0
	45 - 49 ans	52,7	32,1	42,1	23,5	10,7	16,9	25,6	12,2	18,6
	50 - 54 ans	49,3	29,1	39,4	20,8	9,2	14,8	22,9	10,5	16,5
	55 - 59 ans	43,4	23,9	32,6	18,4	8,0	13,0	19,9	9,0	14,2
	60 - 64 ans	34,2	17,0	25,3	15,0	6,4	10,7	16,2	7,1	11,6
	65 - 69 ans	34,2	13,4	22,6	14,6	5,8	10,1	15,7	6,2	10,8
	70 - 74 ans	28,5	8,4	17,6	13,0	4,6	9,0	13,8	4,9	9,5
	75 - 79 ans	23,2	7,5	13,8	12,1	4,8	8,4	12,6	5,0	8,7
	80-84 ans	23,2	7,4	15,6	11,6	4,4	8,5	12,2	4,6	8,9
	85 ans et plus	17,7	6,0	10,0	11,6	5,3	7,8	11,9	5,4	7,9
	Total	53,5	44,6	48,9	26,0	18,2	22,0	27,8	19,9	23,8

Tableau A5 : Répartition de la population (en %) par sexe et département selon leur niveau d'instruction

Départements	Aucun Niveau	Ecole Coranique	Cours d'adulte	Préscolaire	Primaire	Secondaire 1	Secondaire 2	Ecole Prof. Second. 1	Ecole Prof. Second. 2	Ecole Prof. Sup.	Ens. Supérieur	Education Non Formelle	Total
Masculin													
ABALA	49,8	13,0	3,7	0,1	22,6	5,7	0,5	0,3	0,2	0,1	0,2	3,8	100
AYEROU	59,9	7,6	1,8	0,1	19,0	5,3	0,6	0,4	0,6	0,3	0,4	4,1	100
BALLEYARA	58,9	8,9	1,3	0,0	20,1	5,1	0,7	0,2	0,3	0,2	0,5	3,9	100
BANIBANGOU	62,8	7,1	1,0	0,0	20,0	3,9	0,3	0,3	0,4	0,2	0,4	3,7	100
BANKILARE	83,1	2,5	1,0	0,0	8,0	1,8	0,3	0,1	0,1	0,1	0,4	2,6	100
FILINGUE	47,3	12,1	2,6	0,1	24,3	6,2	0,7	0,2	0,2	0,2	0,5	5,5	100
GOTHEYE	56,6	10,4	2,0	0,0	19,9	5,0	0,7	0,2	0,2	0,3	0,4	4,2	100
KOLLO	49,5	11,6	1,6	0,1	22,8	6,5	1,0	0,3	0,2	0,2	0,6	5,6	100
OUALLAM	58,9	9,7	2,5	0,0	18,0	5,6	0,7	0,2	0,2	0,2	0,5	3,4	100
SAY	56,6	10,5	3,0	0,0	17,9	5,8	1,1	0,4	0,3	0,4	0,9	3,3	100
TERA	55,7	10,1	2,5	0,0	19,1	5,0	0,9	0,2	0,2	0,3	0,6	5,3	100
TILLABERI (dpt)	41,0	11,1	1,9	0,1	30,1	7,6	1,7	0,6	0,7	0,5	1,0	3,8	100
TORODI	61,7	8,9	3,3	0,0	14,9	4,2	0,8	0,2	0,2	0,3	0,5	4,9	100
TILLABERI (Région)	54,4	10,3	2,3	0,1	20,7	5,6	0,9	0,3	0,3	0,3	0,6	4,5	100
Féminin													
ABALA	70,7	8,4	1,4	0,1	15,1	2,9	0,2	0,1	0,1	0,0	0,1	0,9	100
AYEROU	73,8	2,7	1,5	0,0	16,4	3,8	0,2	0,2	0,3	0,1	0,1	0,7	100
BALLEYARA	76,4	3,3	1,1	0,0	14,2	3,4	0,3	0,2	0,2	0,1	0,3	0,4	100
BANIBANGOU	80,5	0,9	0,2	0,0	15,0	2,4	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	100
BANKILARE	91,3	0,4	0,9	0,0	5,4	0,9	0,2	0,1	0,1	0,0	0,3	0,5	100
FILINGUE	68,9	6,3	1,9	0,0	17,0	3,8	0,4	0,2	0,2	0,1	0,4	0,9	100
GOTHEYE	74,1	2,9	2,3	0,0	15,6	3,2	0,5	0,2	0,1	0,2	0,4	0,5	100
KOLLO	68,0	3,3	1,6	0,1	19,7	5,0	0,5	0,3	0,2	0,2	0,4	0,9	100

Départements	Aucun Niveau	Ecole Coranique	Cours d'adulte	Préscolaire	Primaire	Secondaire 1	Secondaire 2	Ecole Prof. Second. 1	Ecole Prof. Second. 2	Ecole Prof. Sup.	Ens. Supérieur	Education Non Formelle	Total
OUALLAM	75,4	1,0	2,1	0,0	15,6	4,4	0,4	0,2	0,2	0,2	0,4	0,2	100
SAY	72,1	2,5	2,4	0,0	15,6	5,0	0,8	0,3	0,2	0,3	0,5	0,4	100
TERA	70,6	2,7	2,7	0,0	17,4	4,2	0,5	0,2	0,2	0,3	0,5	0,8	100
TILLABERI (dpt)	57,6	4,2	1,5	0,1	26,5	6,2	0,8	0,7	0,9	0,3	0,5	0,7	100
TORODI	78,2	2,3	2,3	0,0	12,1	2,8	0,5	0,2	0,2	0,2	0,5	0,7	100
TILLABERI (Région)	71,5	3,3	1,9	0,0	17,0	4,1	0,5	0,2	0,2	0,2	0,4	0,6	100

Tableau A6 : Répartition de la population de Tillabéri selon la fréquentation scolaire

Groupe d'âge	Statut	Urbain			Rural			Ensemble		
		Masc	Fém	Ens	Masc	Fém	Ens	Masc	Fém	Ens
7-12 ans	FREQUENTE	65,1	65,6	65,3	64,1	63,3	63,7	64,2	63,4	63,8
	NE FREQUENTE PAS	34,9	34,4	34,7	35,9	36,7	36,3	35,8	36,6	36,2
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
13-16 ans	FREQUENTE	69,5	69,7	69,6	65,8	66,9	66,4	66,0	67,1	66,6
	NE FREQUENTE PAS	30,5	30,3	30,4	34,2	33,1	33,6	34,0	32,9	33,4
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
17-19 ans	FREQUENTE	75,3	70,5	72,9	66,6	69,4	68,1	67,3	69,5	68,5
	NE FREQUENTE PAS	24,7	29,5	27,1	33,4	30,6	31,9	32,7	30,5	31,5
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
20-24 ans	FREQUENTE	73,5	73,9	73,7	69,5	70,4	70,0	69,9	70,7	70,3
	NE FREQUENTE PAS	26,5	26,1	26,3	30,5	29,6	30,0	30,1	29,3	29,7
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Ensemble	FREQUENTE	71,0	70,4	70,7	66,7	67,7	67,2	67,0	67,9	67,5
	NE FREQUENTE PAS	29,0	29,6	29,3	33,3	32,3	32,8	33,0	32,1	32,5
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau A7 : Répartition de la population résidente des ménages ordinaires active occupée (au sens du BIT) par branche d'activité selon le milieu de résidence et le sexe

Branches d'activités	Urbain		Rural		ENSEMBLE		
	Masc	Fém	Masc	Féminin	Masculin	Féminin	Total
Agriculture, chasse et activités annexes	49,2	16,2	93,8	87,8	91,4	84,3	89,5
Sylviculture, exploitation forestière, activités annexes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Pêche, pisciculture, aquaculture	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1
Extraction de charbon et de lignite ; extraction de tourbe	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1
Extraction de pétrole brut et de gaz naturel ; activités annexes	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Extraction de minerais d'uranium	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Extraction de minerais métalliques	0,0	0,0	0,5	0,0	0,5	0,0	0,4
Autres activités extractives	0,0	0,0	0,6	0,1	0,5	0,1	0,4
Fabrication de produits alimentaires et de boissons	0,8	2,3	0,1	0,2	0,1	0,3	0,2
Fabrication de produits a base de tabac	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fabrication de textiles	0,3	1,2	0,1	0,6	0,1	0,6	0,2
Fabrication d'articles d'habillement ; préparation et teinture des fourrures	1,6	5,4	0,1	0,4	0,2	0,7	0,3
Travail du cuir ; fabrication d'articles de voyage ; fabrication de chaussures	0,1	0,1	0,0	0,3	0,0	0,3	0,1
Travail du bois et fabrication d'articles en bois ou de vannerie	0,7	0,8	0,1	0,8	0,1	0,8	0,3
Fabrication de papier, de carton et d'articles en papier ou en carton	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Édition, imprimerie et reproduction d'enregistrements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Raffinage pétrolier, cokéfaction, industries nucléaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fabrication de produits chimiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fabrication de produits en caoutchouc ou en matières plastiques	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fabrication de verre, poteries et matériaux pour la construction	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2	0,1
Métallurgie ; fonderie	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1
Fabrication d'ouvrages en métaux ; travail des métaux	0,5	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1
Fabrication de machines et de matériels n.c.a.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Branches d'activités	Urbain		Rural		ENSEMBLE		
	Masc	Fém	Masc	Féminin	Masculin	Féminin	Total
Fabrication de machines et de matériels électriques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fabrication d'équipements et appareils de radio, télévision et communication	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Construction de véhicules automobiles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fabrication d'autres matériels de transport	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fabrication de meubles ; activités de fabrication n.c.a	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Récupération	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Production et distribution électricité et de gaz	0,4	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Captage, traitement et distribution d'eau	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Construction	1,8	0,1	0,1	0,0	0,2	0,0	0,1
Commerce et réparation d'automobiles	1,7	0,3	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
Commerce de gros et activités d'intermédiaires du commerce de gros	1,8	3,9	0,2	0,3	0,3	0,5	0,3
Commerce de détail et réparation d'articles domestiques	13,8	34,9	1,9	5,9	2,5	7,3	3,8
Hôtels et restaurants	0,1	0,9	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0
Transports terrestres	5,6	0,2	0,3	0,0	0,6	0,0	0,5
Transport par eau	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transports aériens	0,1	0,5	0,0	0,2	0,0	0,2	0,1
Activités des auxiliaires de transport	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Postes et télécommunications	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intermédiation financière	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Assurance	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Activités d'auxiliaires financières et d'assurance	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Activités immobilières	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Location sans opérateur	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Activités informatiques et activités connexes	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recherche - développement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Services fournis principalement aux entreprises	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Branches d'activités	Urbain		Rural		ENSEMBLE		
	Masc	Fém	Masc	Féminin	Masculin	Féminin	Total
Activités d'administration publique	7,5	3,0	0,2	0,1	0,6	0,2	0,5
Éducation	6,4	20,5	0,9	1,4	1,2	2,3	1,5
Activités de santé et d'action sociale	1,9	4,4	0,1	0,2	0,2	0,4	0,3
Assainissement, voirie et gestion des déchets	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Activités associatives	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Activités récréatives, culturelles et sportives	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Activités de services personnels	2,9	2,5	0,2	0,4	0,3	0,5	0,4
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	0,1	0,5	0,0	0,2	0,0	0,2	0,1
Activités des organisations extraterritoriales	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100	100	100	100	100	100	100

Tableau A8 : Proportion de la population résidente active occupée (au sens du BIT) par activité principale selon le milieu de résidence et le sexe (%)

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Agriculture	49,0%	16,9%	40,8%	91,2%	86,6%	89,9%	89,2%	83,6%	87,6%
Elevage, pêche, chasse	1,9%	0,6%	1,5%	3,2%	1,2%	2,7%	3,2%	1,2%	2,6%
Membres de l'exécutif et du corps législatif	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Autres autorités administratives	0,3%	0,1%	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Dirigeants et état-major d'entreprises	0,2%	0,1%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Membres du culte religieux	0,8%	0,2%	0,7%	0,1%	0,0%	0,1%	0,2%	0,0%	0,1%
Professions intellectuelles et scientifiques libérales	0,5%	0,2%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Cadres supérieurs dans les entreprises	0,1%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Cadres supérieurs de la fonction publique et des communes	0,4%	0,3%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Cadres supérieurs (Fonction publique et entreprise)	2,3%	1,2%	2,0%	0,1%	0,0%	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%
Cadres moyens et techniciens dans les entreprises	0,2%	0,3%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Cadres moyens et techniciens de la fonction publique et des communes	0,6%	0,6%	0,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Cadres moyens et techniciens (Fonction publique et entreprise)	4,6%	19,8%	8,5%	0,7%	1,2%	0,8%	0,9%	2,0%	1,2%
Employés du commerce	3,8%	5,5%	4,2%	0,5%	1,0%	0,7%	0,7%	1,2%	0,8%
Indépendants du commerce	11,0%	29,5%	15,7%	1,4%	4,3%	2,2%	1,8%	5,4%	2,8%
Employés hors commerce	11,6%	5,3%	10,0%	0,5%	0,7%	0,6%	1,1%	0,9%	1,0%
Artisans et ouvriers de l'industrie	10,3%	9,7%	10,2%	1,8%	3,6%	2,3%	2,2%	3,8%	2,7%
Artisans et ouvriers des services	2,1%	9,7%	4,0%	0,3%	1,2%	0,6%	0,4%	1,6%	0,7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau A9 : Répartition de la population résidente des enfants de 5-14 ans des ménages ordinaires par activité principale selon le milieu de résidence et le sexe

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Agriculture	70%	36%	62%	90%	89%	90%	90%	88%	89%
Elevage, pêche, chasse	6%	7%	6%	8%	4%	7%	8%	4%	7%
Membres de l'exécutif et du corps législatif	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Autres autorités administratives	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Dirigeants et état-major d'entreprises	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Membres du culte religieux	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Professions intellectuelles et scientifiques libérales	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Cadres supérieurs dans les entreprises	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Cadres supérieurs de la fonction publique et des communes	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Cadres supérieurs (Fonction publique et entreprise)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Cadres moyens et techniciens dans les entreprises	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Cadres moyens et techniciens de la fonction publique et des communes	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Cadres moyens et techniciens (Fonction publique et entreprise)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Employés du commerce	3%	4%	3%	0%	1%	1%	0%	1%	1%
Indépendants du commerce	7%	18%	10%	0%	2%	1%	1%	2%	1%
Employés hors commerce	3%	7%	4%	0%	1%	1%	0%	1%	1%
Artisans et ouvriers de l'industrie	9%	15%	10%	1%	3%	1%	1%	3%	1%
Artisans et ouvriers des services	1%	13%	4%	0%	1%	0%	0%	1%	0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau A10 : Répartition des ménages par type de logement selon le statut d'occupation du logement

Type de l'habitation du ménage by Statut d'occupation du logement du ménage	Propriétaire	Location simple	Location-vente	Familial	Logé gratuitement	Logement de fonction	Autre à préciser	Total
Case	106320	1599	80	7156	2595	118	473	118341
Maison en banco (construction traditionnelle)	156006	8454	421	16375	5084	860	905	188105
Villa	1219	1133	25	142	508	684	20	3731
Immeuble	25	18	0	2	4	13	0	62
Tente	3825	81	1	94	291	7	30	4329
Baraque/Cabane/Hangar	2462	62	3	110	283	15	25	2960
Maison en matériaux définitifs de type célibatérium	398	488	8	53	175	179	10	1311
Autre à préciser	561	110	0	71	16	13	5433	6204
Total	270816	11945	538	24003	8956	1889	6896	325043

Tableau A11 : Répartition des ménages par département selon le statut d'occupation

Statut d'occupation du logement du ménage	Propriétaire	Location simple	Location-vente	Familial	Logé gratuitement	Logement de fonction	Autres	Total
ABALA	16286	643	32	946	341	70	726	19044
AYEROU	6995	514	69	190	191	33	136	8128
BALLEYARA	10477	754	4	1145	490	42	244	13156
BANIBANGOU	6032	143	9	456	128	28	268	7064
BANKILARE	8661	142	4	800	57	17	226	9907
FILINGUE	34617	1051	33	2563	893	193	595	39945
GOTHEYE	23747	915	80	2355	723	253	739	28812
KOLLO	43997	1611	63	5493	2278	220	993	54655
OUALLAM	28671	814	14	1880	551	189	659	32778
SAY	16670	1174	34	1087	653	183	332	20133
TERA	33476	1569	54	3251	926	204	892	40372

Statut d'occupation du logement du ménage	Propriétaire	Location simple	Location-vente	Familial	Logé gratuitement	Logement de fonction	Autres	Total
TILLABERI	24592	1990	58	2461	1152	397	334	30984
TORODI	17048	735	86	1391	615	87	765	20727
TILLABERI (Région)	271269	12055	540	24018	8998	1916	6909	325705

Tableau A12 : Caractéristiques des murs du type dominant

Caractéristiques des murs du type dominant	Urbain	Rural	Total
Banco	19736	210970	230706
Paille/tige/bois	1466	69418	70884
Semi-dur	955	7943	8898
Dur	1915	1541	3456
Tôle	9	130	139
Peau/natte	80	4950	5030
Autres	462	6088	6550
Total	24623	301040	325663

Tableau A13 : Répartition des proportions de biens d'équipement possédés dans les ménages selon le département

	Tillabéri region		Abala		Ayerou		BALLEYARA		Banibangou		Bankilaré		Fillingué		Gotheye		Kollo		Ouallam		Say		Téra		Tillabéri		Torodi	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Postes téléviseurs	8251	10891	251	391	365	144	503	111	153	40	96	67	743	527	430	1318	929	3784	576	409	829	572	1051	1129	1871	1775	454	624
Lecteurs VCD/DVD	6466	8410	212	380	352	157	464	113	139	49	92	61	608	514	335	1115	631	2044	409	392	696	461	794	1122	1303	1404	431	598
Poste radio	12775	130493	456	5121	1252	2678	1128	4666	140	1372	219	3707	1034	14492	614	13316	1040	23571	672	13004	1091	7714	2335	17025	1907	14977	887	8850
Réfrigérateur/Congélateur	3065	3201	77	93	151	30	207	110	46	18	48	37	255	290	176	377	332	813	197	178	302	190	419	321	744	490	111	254
Climatiseur/humidificateur	651	673	17	26	20	10	28	17	5	4	1	4	54	54	12	123	124	159	42	45	42	42	96	70	186	65	24	54
Téléphone fixe	494	472	9	18	20	6	24	23	5	4	5	6	29	27	13	49	71	102	25	30	36	38	87	69	152	55	18	45
Antenne parabolique	2743	1714	113	109	188	33	168	43	74	9	36	20	272	166	101	145	194	272	191	103	280	125	345	229	617	275	164	185
Cellulaire	19456	180451	1098	9921	1512	3362	1825	5839	579	3812	346	5465	1536	23861	903	17875	1576	32523	1053	18590	1643	9475	3049	21304	2993	18180	1343	10244
Cuisinière	1713	4243	44	419	91	17	67	189	61	159	10	19	131	249	55	325	247	477	78	557	183	225	178	848	482	615	86	144
Foyer amélioré	8806	39475	901	3041	848	877	709	737	404	673	19	354	495	6445	288	2713	437	7346	646	4524	438	1776	1029	4924	2079	5214	513	851
Véhicule	1472	2789	93	162	84	31	121	55	18	29	11	50	124	218	43	303	148	764	64	182	98	167	220	288	356	233	92	307
Moto	5496	22172	267	1173	365	273	422	268	136	542	57	364	476	1582	218	2071	507	4094	344	1463	469	2318	775	2645	1025	1432	435	3947
Bicyclette	3954	43869	105	366	262	329	189	271	54	924	45	804	316	1866	218	3996	309	6791	156	4866	369	6204	784	5868	732	2365	415	9219
Pirogue	456	9592	5	44	161	1158	16	35	4	35	4	29	19	90	13	713	18	1583	4	267	79	480	63	1318	60	3437	10	403
Tracteur agricole	167	1924	4	19	17	33	15	45	1	3	2	9	9	68	22	299	9	318	4	142	15	97	46	384	18	376	5	131
Ventilateur	6439	6029	165	212	264	54	470	133	105	47	46	39	560	448	345	703	712	1882	412	274	713	336	838	630	1540	918	269	353
Motopompe	594	9402	6	62	85	688	118	77	6	19	2	13	9	500	73	570	40	2106	13	151	92	364	73	774	60	3791	17	287
Charrette	5810	76118	210	2785	625	787	304	2245	181	1187	177	2243	317	8248	315	7917	475	16104	274	7291	463	3619	1427	10167	452	9009	590	4516
Autres	575	9046	32	437	49	468	75	140	13	44	6	58	30	400	23	796	21	1337	24	485	45	272	89	994	132	3240	36	375
Cellulaire	1273	670	36	22	49	6	64	9	18	2	12	7	99	53	39	108	134	167	87	48	143	53	183	51	354	87	55	57
Cuisinière	630	267	19	10	23	3	26	2	8	1	4	0	42	26	15	18	76	62	34	22	67	32	85	22	210	41	21	28
Foyer amélioré	722	357	41	12	17	4	49	6	18	4	4	0	44	40	17	31	53	79	45	33	54	33	61	31	288	52	31	32
Véhicule	456	273	17	12	16	2	23	2	1	1	3	4	31	22	11	31	49	67	25	13	36	26	75	22	146	29	23	42
Moto	826	524	25	16	31	3	35	8	15	3	9	5	73	36	30	48	93	125	63	40	74	45	117	49	222	62	39	84
Bicyclette	533	400	22	6	19	2	16	4	3	0	6	6	44	19	22	30	51	95	30	30	52	40	88	46	157	45	23	77

	Tillabéri region		Abala		Ayerou		BALLEYARA		Banibangou		Bankilaré		Fillingué		Gotheye		Kollo		Ouallam		Say		Téra		Tillabéri		Torodi	
	Urbai n	Rural	Urbai n	Rural	Urbai n	Rural	Urbai n	Rural	Urbai n	Rural	Urbai n	Rural	Urbai n	Rural	Urbai n	Rural	Urbai n	Rural	Urbai n	Rural	Urbai n	Rural	Urbai n	Rural	Urbai n	Rural	Urbai n	Rural
Pirogue	48	120	0	0	3	5	3	1	1	2	0	1	3	11	3	6	4	23	1	8	6	5	14	19	9	14	1	25
Tracteur agricole	25	93	0	0	0	1	4	3	0	1	0	1	2	8	4	10	1	20	0	4	1	6	9	9	3	16	1	14
Ventilateur	1219	494	36	17	40	4	64	6	20	1	12	5	100	41	39	63	131	128	88	35	136	45	164	38	344	64	45	47
Motopompe	78	180	2	3	6	1	7	2	1	2	0	1	3	21	7	13	9	49	5	5	8	13	12	20	15	25	3	25
Charrette	220	499	9	19	15	4	16	12	4	5	5	11	11	41	14	45	19	119	9	40	28	35	52	64	24	61	14	43
Autres	76	123	3	6	3	3	7	1	4	0	0	0	4	6	2	14	3	25	3	11	6	5	9	15	30	22	2	15
Cellulaire	18183	17978 1	1062	9899	1463	3356	1761	5830	561	3810	334	5458	1437	2380 8	864	1776 7	1442	3235 6	966	1854 2	1500	9422	2866	2125 3	2639	1809 3	1288	1018 7
Cuisinière	1083	3976	25	409	68	14	41	187	53	158	6	19	89	223	40	307	171	415	44	535	116	193	93	826	272	574	65	116
Foyer amélioré	8084	39118	860	3029	831	873	660	731	386	669	15	354	451	6405	271	2682	384	7267	601	4491	384	1743	968	4893	1791	5162	482	819
Véhicule	1016	2516	76	150	68	29	98	53	17	28	8	46	93	196	32	272	99	697	39	169	62	141	145	266	210	204	69	265
Moto	4670	21648	242	1157	334	270	387	260	121	539	48	359	403	1546	188	2023	414	3969	281	1423	395	2273	658	2596	803	1370	396	3863
Bicyclette	3421	43469	83	360	243	327	173	267	51	924	39	798	272	1847	196	3966	258	6696	126	4836	317	6164	696	5822	575	2320	392	9142
Pirogue	408	9472	5	44	158	1153	13	34	3	33	4	28	16	79	10	707	14	1560	3	259	73	475	49	1299	51	3423	9	378
Tracteur agricole	142	1831	4	19	17	32	11	42	1	2	2	8	7	60	18	289	8	298	4	138	14	91	37	375	15	360	4	117
Ventilateur	5220	5535	129	195	224	50	406	127	85	46	34	34	460	407	306	640	581	1754	324	239	577	291	674	592	1196	854	224	306
Motopompe	516	9222	4	59	79	687	111	75	5	17	2	12	6	479	66	557	31	2057	8	146	84	351	61	754	45	3766	14	262
Charrette	5590	75619	201	2766	610	783	288	2233	177	1182	172	2232	306	8207	301	7872	456	1598 5	265	7251	435	3584	1375	1010 3	428	8948	576	4473
Ordinateur	1472	1939	52	90	57	22	82	68	23	12	12	27	117	210	57	223	147	384	90	169	161	123	228	215	383	192	63	204
Autres	499	8923	29	431	46	465	68	139	9	44	6	58	26	394	21	782	18	1312	21	474	39	267	80	979	102	3218	34	360

Tableau A14 : Répartition des ménages par départements suivant le mode d'approvisionnement en eau de boisson

Département	Milieu	Source	Eau minérale	Robinet	Fontaine (eau courante hors concession)	Poste d'eau autonome	Forage	Station de pompage pastorale	Puits cimenté	Puits traditionnel	Eau de surface (rivière, marigot, lac, fleuve, etc.)	Autre à préciser	Total
Abala	Urbain	0	8	8	20	0	16	1	1311	146	5	51	1566
	Rural	80	177	645	1657	28	504	4	11820	823	924	819	17481
	Total	80	185	653	1677	28	520	5	13131	969	929	870	19047
Ayérou	Urbain	4	4	148	233	0	212	0	3	2	1109	91	1806
	Rural	143	2	3	51	6	776	1	219	1341	3611	169	6322
	Total	147	6	151	284	6	988	1	222	1343	4720	260	8128
Ballayara	Urbain	1	7	426	15	1	329	0	712	791	2	86	2370
	Rural	10	41	60	86	13	2655	20	5775	1534	29	500	10723
	Total	11	48	486	101	14	2984	20	6487	2325	31	586	13093
Banibangou	Urbain	1	2	84	226	2	2	0	359	1	5	87	769
	Rural	7	12	4	61	2	36	0	4395	619	860	297	6293
	Total	8	14	88	287	4	38	0	4754	620	865	384	7062
Bankilaré	Urbain	0	0	0	0	0	384	1	0	116	13	13	527
	Rural	164	11	4	6	2	3416	7	211	3106	2121	327	9375
	Total	164	11	4	6	2	3800	8	211	3222	2134	340	9902
Filingué	Urbain	2	10	1490	332	1	9	1	4	3	6	48	1906
	Rural	251	90	1372	908	23	3078	22	27665	2392	1021	1170	37992
	Total	253	100	2862	1240	24	3087	23	27669	2395	1027	1218	39898
Gothèye	Urbain	3	6	309	789	3	13	0	0	0	5	43	1171
	Rural	142	115	899	2474	211	9432	10	990	8112	3756	1234	27375
	Total	145	121	1208	3263	214	9445	10	990	8112	3761	1277	28546
Kollo	Urbain	3	4	1123	279	4	218	0	266	28	3	43	1971

Département	Milieu	Source	Eau minérale	Robinet	Fontaine (eau courante hors concession)	Poste d'eau autonome	Forage	Station de pompage pastorale	Puits cimenté	Puits traditionnel	Eau de surface (rivière, marigot, lac, fleuve, etc.)	Autre à préciser	Total
	Rural	624	123	3619	4130	44	10561	75	19889	7303	4386	1890	52644
	Total	627	127	4742	4409	48	10779	75	20155	7331	4389	1933	54615
Ouallam	Urbain	0	1	781	307	61	59	0	71	1	0	43	1324
	Rural	251	222	357	379	24	1882	10	23750	2580	983	1016	31454
	Total	251	223	1138	686	85	1941	10	23821	2581	983	1059	32778
Say	Urbain	4	3	1088	809	1	1	1	2	0	22	54	1985
	Rural	322	196	615	632	31	3046	9	4527	6751	1416	598	18143
	Total	326	199	1703	1441	32	3047	10	4529	6751	1438	652	20128
Téra	Urbain	12	7	1480	1585	3	632	2	101	102	45	133	4102
	Rural	311	274	630	1976	232	13888	45	991	9325	7169	1418	36259
	Total	323	281	2110	3561	235	14520	47	1092	9427	7214	1551	40361
Tillabéri	Urbain	3	8	2433	862	1	8	1	0	3	21	75	3415
	Rural	197	21	960	3051	10	8277	13	1759	1609	10910	755	27562
	Total	200	29	3393	3913	11	8285	14	1759	1612	10931	830	30977
Torodi	Urbain	1	1	657	770	0	22	0	66	102	8	64	1691
	Rural	124	41	169	426	6	6228	79	4063	5744	1129	1025	19034
	Total	125	42	826	1196	6	6250	79	4129	5846	1137	1089	20725
Ensemble région	Urbain	34	61	10027	6227	77	1905	7	2895	1295	1244	831	24603
	Rural	2626	1325	9337	15837	632	63779	295	106054	51239	38315	11218	300657
	Total	2660	1386	19364	22064	709	65684	302	108949	52534	39559	12049	325260

Tableau A15 : Répartition des ménages par département suivant le mode d'éclairage

Département	Milieu	Ne fait pas la cuisine	Bois	Charbon de bois	Tige/Paille	Gaz	Pétrole	Charbon minérale	Electricité	Bouse de vache	Autre à préciser	Total
Abala	Urbain	25	1424	54	4	17	0	13	0	0	0	1537
	Rural	143	15262	897	236	89	5	72	2	80	2	16788
	Total	168	16686	951	240	106	5	85	2	80	2	18325
Ayérou	Urbain	43	1502	160	4	21	3	38	1	0	1	1773
	Rural	34	5931	168	9	23	1	45	0	5	2	6218
	Total	77	7433	328	13	44	4	83	1	5	3	7991
Ballayara	Urbain	33	2140	71	18	38	4	39	1	0	0	2344
	Rural	159	8806	304	654	49	2	225	0	268	62	10529
	Total	192	10946	375	672	87	6	264	1	268	62	12873
Banibangou	Urbain	2	647	31	1	13	0	8	0	1	0	703
	Rural	51	5763	171	16	87	1	24	0	1	0	6114
	Total	53	6410	202	17	100	1	32	0	2	0	6817
Bankilaré	Urbain	4	480	17	1	7	1	4	1	4	0	519
	Rural	53	8589	99	51	7	2	85	1	287	2	9176
	Total	57	9069	116	52	14	3	89	2	291	2	9695
Filingué	Urbain	33	1674	104	4	59	0	24	1	0	4	1903
	Rural	393	35326	1057	112	149	8	448	1	22	5	37521
	Total	426	37000	1161	116	208	8	472	2	22	9	39424
Gothèye	Urbain	39	1029	39	3	16	0	6	0	3	1	1136
	Rural	543	23808	841	647	265	14	316	6	518	3	26961
	Total	582	24837	880	650	281	14	322	6	521	4	28097

Département	Milieu	Ne fait pas la cuisine	Bois	Charbon de bois	Tige/Paille	Gaz	Pétrole	Charbon minérale	Electricité	Bouse de vache	Autre à préciser	Total
Kollo	Urbain	26	1743	38	6	107	2	20	2	0	9	1953
	Rural	524	47459	1371	1331	486	14	556	4	33	5	51783
	Total	550	49202	1409	1337	593	16	576	6	33	14	53736
Ouallam	Urbain	33	1160	34	3	54	3	15	0	0	0	1302
	Rural	245	29176	993	50	175	6	231	0	1	3	30880
	Total	278	30336	1027	53	229	9	246	0	1	3	32182
Say	Urbain	42	1767	46	9	69	3	22	0	0	1	1959
	Rural	263	15739	502	1043	97	3	234	0	0	2	17883
	Total	305	17506	548	1052	166	6	256	0	0	3	19842
Téra	Urbain	75	3587	112	135	66	6	48	1	0	3	4033
	Rural	476	31916	1169	456	263	31	282	7	793	31	35424
	Total	551	35503	1281	591	329	37	330	8	793	34	39457
Tillabéri	Urbain	117	2806	182	10	233	3	27	2	0	4	3384
	Rural	238	23414	933	1948	360	5	218	1	189	8	27314
	Total	355	26220	1115	1958	593	8	245	3	189	12	30698
Torodi	Urbain	39	1495	62	1	39	0	15	0	0	0	1651
	Rural	391	17137	468	22	106	4	209	0	1	20	18358
	Total	430	18632	530	23	145	4	224	0	1	20	20009
Ensemble région	Urbain	511	21454	950	199	739	25	279	9	8	23	24197
	Rural	3513	268326	8973	6575	2156	96	2945	22	2198	145	294949
	Total	4024	289780	9923	6774	2895	121	3224	31	2206	168	319146

Tableau A16 : Répartition des ménages par département selon la source d'énergie utilisée pour la cuisson

Département	Milieu	Ramassage privé	Tas d'immondices	Bac /dépotoir	Fossé/ enfouissement	Incinération	Nature /brousse	Autre à préciser	Total
Abala	Urbain	32	413	2	50	47	988	33	1565
	Rural	149	2872	22	288	46	13400	703	17480
	Total	181	3285	24	338	93	14388	736	19045
Ayérou	Urbain	43	980	12	187	21	518	45	1806
	Rural	45	2320	91	31	137	3541	110	6275
	Total	88	3300	103	218	158	4059	155	8081
Ballayara	Urbain	85	647	106	176	471	855	34	2374
	Rural	85	1466	17	20	160	8785	236	10769
	Total	170	2113	123	196	631	9640	270	13143
Banibangou	Urbain	11	315	1	38	4	331	67	767
	Rural	97	1013	8	15	64	4893	203	6293
	Total	108	1328	9	53	68	5224	270	7060
Bankilaré	Urbain	5	283	0	52	1	178	8	527
	Rural	56	1894	1	144	2	7056	227	9380
	Total	61	2177	1	196	3	7234	235	9907
Filingué	Urbain	98	1043	72	23	36	626	21	1919
	Rural	324	7623	188	169	189	28848	661	38002
	Total	422	8666	260	192	225	29474	682	39921
Gothèye	Urbain	10	861	41	15	12	183	48	1170
	Rural	442	7394	111	204	258	18422	774	27605
	Total	452	8255	152	219	270	18605	822	28775
Kollo	Urbain	36	805	167	43	157	744	18	1970
	Rural	940	9207	319	115	173	40634	1112	52500
	Total	976	10012	486	158	330	41378	1130	54470
Ouallam	Urbain	30	239	3	7	10	1007	26	1322
	Rural	287	4130	34	49	98	26206	649	31453

Département	Milieu	Ramassage privé	Tas d'immondices	Bac /dépotoir	Fossé/ enfouissement	Incinération	Nature /brousse	Autre à préciser	Total
	Total	317	4369	37	56	108	27213	675	32775
Say	Urbain	27	641	206	25	69	986	31	1985
	Rural	184	2201	20	19	24	15354	345	18147
	Total	211	2842	226	44	93	16340	376	20132
Téra	Urbain	81	1566	707	54	63	1552	74	4097
	Rural	712	10685	73	252	339	23174	951	36186
	Total	793	12251	780	306	402	24726	1025	40283
Tillabéri	Urbain	65	1730	210	113	124	1136	34	3412
	Rural	374	10555	225	248	404	15432	306	27544
	Total	439	12285	435	361	528	16568	340	30956
Torodi	Urbain	95	542	18	5	21	964	46	1691
	Rural	224	2123	182	112	45	15469	797	18952
	Total	319	2665	200	117	66	16433	843	20643
Ensemble région	Urbain	618	10065	1545	788	1036	10068	485	24605
	Rural	3919	63483	1291	1666	1939	221214	7074	300586
	Total	4537	73548	2836	2454	2975	231282	7559	325191

Tableau A17 : Répartition des ménages par département suivant le mode d'évacuation des ordures ménagères

Département	Milieu	Cour	Rue/Nature	Caniveau	Fosse sceptique	Ramassage privé	Autre à préciser	Total
Abala	Urbain	482	1020	2	29	0	33	1566
	Rural	5492	11233	13	16	4	716	17474
	Total	5974	12253	15	45	4	749	19040
Ayérou	Urbain	349	1280	6	107	3	44	1789
	Rural	1207	4836	11	15	1	118	6188
	Total	1556	6116	17	122	4	162	7977
Ballayara	Urbain	146	2097	14	76	3	35	2371
	Rural	2945	7447	8	16	3	229	10648
	Total	3091	9544	22	92	6	264	13019
Banibangou	Urbain	40	652	2	8	0	67	769
	Rural	418	5616	11	37	3	204	6289
	Total	458	6268	13	45	3	271	7058
Bankilaré	Urbain	138	327	0	54	0	8	527
	Rural	2077	6885	2	151	0	226	9341
	Total	2215	7212	2	205	0	234	9868
Filingué	Urbain	212	1622	36	28	2	20	1920
	Rural	8283	28905	31	129	2	663	38013
	Total	8495	30527	67	157	4	683	39933
Gothèye	Urbain	136	973	7	8	0	45	1169
	Rural	7976	18452	51	110	15	788	27392
	Total	8112	19425	58	118	15	833	28561
Kollo	Urbain	218	1625	19	91	0	18	1971
	Rural	11666	39582	131	119	17	1090	52605
	Total	11884	41207	150	210	17	1108	54576
Ouallam	Urbain	19	1252	10	15	1	26	1323
	Rural	4105	26585	18	30	40	656	31434

Département	Milieu	Cour	Rue/Nature	Caniveau	Fosse sceptique	Ramassage privé	Autre à préciser	Total
	Total	4124	27837	28	45	41	682	32757
Say	Urbain	111	1734	11	93	1	33	1983
	Rural	5826	11922	22	22	1	343	18136
	Total	5937	13656	33	115	2	376	20119
Téra	Urbain	389	3508	59	63	6	72	4097
	Rural	9983	24722	36	214	195	1039	36189
	Total	10372	28230	95	277	201	1111	40286
Tillabéri	Urbain	510	2505	188	158	2	39	3402
	Rural	5399	21366	174	226	3	322	27490
	Total	5909	23871	362	384	5	361	30892
Torodi	Urbain	481	1146	9	6	2	47	1691
	Rural	6961	11164	19	87	6	787	19024
	Total	7442	12310	28	93	8	834	20715
Ensemble région	Urbain	3231	19741	363	736	20	487	24578
	Rural	72338	218715	527	1172	290	7181	300223
	Total	75569	238456	890	1908	310	7668	324801

Tableau A18 : Répartition des ménages par département suivant le mode d'évacuation des eaux usées

Département	Milieu De résidence	WC à l'intérieur de la maison	WC à l'extérieur de la maison, privé avec chasse d'eau	WC extérieur commun	Latrine moderne	Latrine traditionnelle	Brousse /Nature	Toilette publique	Autres	Total
Abala	Urbain	17	48	189	218	0	1059	3	32	1566
	Rural	84	493	114	206	16	15856	23	697	17489
	Total	101	541	303	424	16	16915	26	729	19055
Ayérou	Urbain	32	376	77	971	0	279	25	46	1806
	Rural	62	146	11	598	3	5385	3	114	6322
	Total	94	522	88	1569	3	5664	28	160	8128
Ballayara	Urbain	193	171	357	647	2	810	146	49	2375
	Rural	79	433	121	140	8	9754	23	228	10786
	Total	272	604	478	787	10	10564	169	277	13161
Banibangou	Urbain	20	192	367	7	2	112	2	67	769
	Rural	18	140	551	102	6	5260	12	207	6296
	Total	38	332	918	109	8	5372	14	274	7065
Bankilaré	Urbain	40	54	36	148	0	240	1	8	527
	Rural	30	151	19	588	5	8348	13	228	9382
	Total	70	205	55	736	5	8588	14	236	9909
Filingué	Urbain	42	226	499	351	16	762	5	19	1920
	Rural	259	1229	681	757	26	34369	61	664	38046
	Total	301	1455	1180	1108	42	35131	66	683	39966
Gothèye	Urbain	16	117	174	571	1	244	4	44	1171
	Rural	315	1063	433	2174	27	22768	81	785	27646
	Total	331	1180	607	2745	28	23012	85	829	28817

Département	Milieu De résidence	WC à l'intérieur de la maison	WC à l'extérieur de la maison, privé avec chasse d'eau	WC extérieur commun	Latrine moderne	Latrine traditionnelle	Brousse /Nature	Toilette publique	Autres	Total
Kollo	Urbain	160	263	280	526	5	703	18	17	1972
	Rural	1093	2532	977	3412	177	43297	82	1122	52692
	Total	1253	2795	1257	3938	182	44000	100	1139	54664
Ouallam	Urbain	18	64	399	227	1	589	1	25	1324
	Rural	105	856	276	409	23	29064	66	660	31459
	Total	123	920	675	636	24	29653	67	685	32783
Say	Urbain	50	295	419	551	3	625	2	40	1985
	Rural	244	1061	118	293	7	16046	39	344	18152
	Total	294	1356	537	844	10	16671	41	384	20137
Téra	Urbain	187	679	639	742	4	1715	58	79	4103
	Rural	422	1805	437	2882	18	29765	65	885	36279
	Total	609	2484	1076	3624	22	31480	123	964	40382
Tillabéri	Urbain	130	199	1106	1095	15	571	24	276	3416
	Rural	700	1827	862	4695	59	19040	49	338	27570
	Total	830	2026	1968	5790	74	19611	73	614	30986
Torodi	Urbain	18	374	198	705	0	350	0	46	1691
	Rural	255	904	265	755	8	16028	36	789	19040
	Total	273	1278	463	1460	8	16378	36	835	20731
Ensemble région	Urbain	923	3058	4740	6759	49	8059	289	748	24625
	Rural	3666	12640	4865	17011	383	254980	553	7061	301159
	Total	4589	15698	9605	23770	432	263039	842	7809	325784